



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



N. Revol, 2005

■ Au second plan, à gauche, le col de Bellard.

## Les pistes de la combe de Bellard

## Une ouverture perturbée par le manque de neige

A Saint-Colomban, la saison de ski a commencé avec quelques retards.

L'ouverture du domaine des Sybelles était fixée initialement pour le 16 décembre, une semaine avant les vacances scolaires de Noël. Finalement, ce jour-là, le Corbier et Saint-Sorlin ne pouvaient ouvrir que partiellement leurs pistes, le domaine de Saint-Colomban restant quant à lui fermé.

Le mois de novembre ayant été particulièrement clément et chaud, et le mois de décembre n'ayant pas amené de précipitations neigeuses à basse altitude, ni de gelées remarquables, les canons à neige n'ont pas pu produire suffisamment de neige de culture. Le 20 décembre l'enneigement était seulement de 30 à 50 cm environ au-dessus de 2000 mètres d'altitude.

A Saint-Colomban, le personnel saisonnier, dans l'attente de l'ouverture de la station et d'une embauche définitive, a été néanmoins recruté pour quelques journées de formations initiales.

Le site de Saint-Colomban a connu quelques évolutions avec l'extension du

Catex de La Charmette (câble de transport d'explosifs), avec ajout d'un pylône et modification du tracé. Ce qui devrait permettre d'améliorer le déclenchement préventif des avalanches.

Les travaux du futur garage des engins de damage ont commencé cet automne et devraient reprendre au printemps. De nouvelles bornes de contrôle des forfaits, plus performantes, ont été installées pour les appareils du front de neige et pour les télésièges de La Charmette et de Bellard.

Le personnel de Saint-Colomban a également connu certains changements. Le site de Saint-Colomban est désormais dirigé par un responsable unique, Jean-François Motes, qui a été nommé dans ses nouvelles fonctions cet automne.

Agé de 38 ans, M. Motes était l'an dernier dans les Pyrénées après avoir été responsable d'une petite station de Savoie. A Saint-Colomban, il assume les responsabilités de chef des pistes et chef d'exploitation. Il est assisté par un adjoint aux pistes: Hugo Thumerelle, pisteur à Saint-Colomban depuis la saison 2002-

2003, et par Christophe Ritter, adjoint aux remontées mécaniques et responsable de la maintenance, qui est permanent aux remontées mécaniques et présente sur le site de Saint-Colomban depuis 2004.

Finalement, le 23 décembre, la piste de l'Ormet (seule) a été ouverte. Mais durant la première semaine des vacances de Noël, le temps est resté obstinément doux avec des pluies importantes pour la Saint-Sylvestre et le Jour de l'an... Heureusement, le 2 janvier des chutes de neige importantes ont été enregistrées sur les Villards(\*) redonnant le moral aux professionnels et le sourire aux touristes qui étaient encore nombreux, 50 % des gîtes étant loués durant cette période. Ce qui a permis d'ouvrir la liaison par Bellard, le 4 janvier.

(\*) L'hiver dernier, le cumul des chutes de neige s'est élevé à 315 cm (contre 283 cm en 2004-2005 et 315 cm en 2003-2004), et on a compté 125 jours avec de la neige au sol contre 106 durant l'hiver précédent (informations communiquées par Thierry Martin-Cocher).

## Lucas Martin-Cocher quitte le club

L'assemblée générale du Club des sports des Villards s'est tenue le 28 octobre 2006 à la salle hors-sac de La Pierre. Mme Claire Déléan ne se représentant pas, c'est Stéphane Bozon qui a été élu, le reste du bureau restant inchangé. Les fonctions de président, trésorier et secrétaire sont toujours assurées, respectivement, par Christophe Favre-Novel, Nicole Martin-Cocher et Nathalie Favre-Bonté.

Pour la présente saison, le Club des sports a le soutien de la commune de Saint-Colomban qui s'est engagée à lui accorder la subvention nécessaire pour payer le nouvel entraîneur, Andy Rostolan, qui entraîne les coureurs tous les week-ends, de Noël à Pâques, deux semaines à Noël et deux semaines en février. Il est suppléé par six entraîneurs fédéraux : Nathalie Favre-Bonté, Jérôme Jalbeau, Pascal Gauthier, Denis Villiot, Serge Arlaud et Christophe Favre-Novel. Des groupes d'âge et de niveau ont été constitués pour mieux adapter les journées d'entraînement à chacun des groupes.

Quant aux effectifs, le club se porte bien. Alors que cinq coureurs dont deux juniors, un cadet, un poussin et un microbe quittent le club, on enregistre cette année l'arrivée de cinq ou six jeunes situés entre microbes et benjamins ainsi que trois nouvelles entrées au pré-club. Le Club des sports se compose ainsi d'une trentaine de coureurs, majoritairement poussins et benjamins, ce qui reflète bien son dynamisme et sa bonne santé.

A noter, le départ de Lucas Martin-Cocher, entré cette année au collège de Modane en section ski-études, pour le ski club de La Toussuire. La saison dernière, Lucas Martin-Cocher avait brillamment terminé premier poussin de Maurienne au sein du Club des sports des Villards. Son nouveau club, de par sa structure et ses moyens, plus importants, lui permettra de participer à des journées et des stages d'entraînement plus nombreux, afin de continuer à améliorer son niveau.

C'est donc avec beaucoup de motivation que le Club des sports des Villards commence la saison skis aux pieds. Il organisera d'ailleurs, cette année encore, sur la piste de l'Ormet, le grand prix des Villards prévu le 11 février 2007.

Eléna Bonnard

## MAISON DU TOURISME

### Un budget en forte hausse et des nouveaux locaux

Le projet de budget 2007 adopté (unanimité) par le conseil d'administration(\*), dont les membres seront renouvelés en avril prochain, prévoit 258 757 euros de dépenses soit une hausse de 73 % par rapport aux dépenses de l'année 2006 qui s'établiront très probablement aux alentours de 150 000 euros.

Ces dépenses comprennent 142 507 euros (55,1 %) en salaires (87 412 euros) et charges, et 56 000 euros (21,6 %) pour les animations dont 26 000 euros pour le prochain Festivillards (sans la publicité).

Ce budget nécessitera donc un gros effort des collectivités locales villarinchés (qui ne se sont pas encore prononcées), soit 191 250 euros de subventions dont 5 000 euros pour Saint-Alban, 15 000 euros pour Saint-Colomban et 171 250 euros pour la communauté de communes. Les autres principales subventions proviendraient de la Satvac (15 000 euros) et de Sybelles promotion (5 000 euros). A ces subventions, 35 007 euros de recettes sont espérés des animations, dont 10 000 euros pour Festivillards.

Côté personnel, le conseil d'administration a accepté le contrat à plein temps de Chantal Frasse-Sombet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, et celui à durée déterminée, pour un an, de Solène Clavel (5 voix pour et 1 contre : Norbert Combet). Il a également accepté l'augmentation de salaire du directeur, établi désormais à 2 500 euros brut mensuel (augmentation convenue lors de l'embauche), et décidé le recrutement d'un stagiaire durant 15 jours, fin 2006, début 2007, pour rechercher des aides financières pour l'organisation de la Sybelles-Villarinché (4 mars 2007) et préparer Festivillards avec les membres de la commission chargée de cette manifestation, dont la composition est reconduite.

Par ailleurs, le conseil a pris connaissance d'un nouveau « produit » touristique qui sera proposé cet été : la semaine des randonnées. Le principe en est simple : durant une semaine (3 sont programmées en juin et 3 en septembre), les

participants seront accueillis et pris en charge par Mathieu Taboury, accompagnateur en montagne, pour des randonnées visant à leur faire découvrir quelques sommets locaux. Trois formules seront proposées : en gîte (sans repas ni petit déjeuner, à 155 euros, ou avec repas mais sans petit déjeuner, à 295 euros) ou à l'*Hôtel de la poste* (en pension complète à 460 euros).

Le 8 décembre la Maison du tourisme a emménagé dans ses nouveaux locaux situés dans les bâtiments nouvellement construits au-dessus de la salle des fêtes. Ceux-ci comprennent un hall d'accueil, le bureau du directeur, Christian Chassagne, une salle de réunion, et un local de 50 m<sup>2</sup> réservé à la bibliothèque dont s'occuperont Bernadette Perrier et Jacqueline Mugnier pour la gestion, et Chantal Frasse-Sombet pour la partie administrative.

Ce déplacement ne modifie pas l'organigramme de la Maison du tourisme : Chantal Frasse-Sombet et Solène Clavel continueront d'accueillir touristes et Villarins à des horaires inchangés et, à terme, un animateur devrait rejoindre l'équipe durant l'été. Deux cyberpostes (micro-ordinateurs reliés à Internet haut débit) et deux antennes (hertzienne et parabolique) devraient être installés prochainement. L'emplacement entre la salle des fêtes et l'ancien bureau de la Maison du tourisme va devenir un parking, et les anciens locaux vont être entièrement dévolus au club enfants. La nouvelle Maison du tourisme, qui sera inaugurée au printemps, est propriété de la communauté de communes qui a financé les travaux (environ 1,5 million d'euros HT).

Enfin depuis deux mois le site Internet de la Maison du tourisme a été entièrement renouvelé et la webcam fonctionne de nouveau.

Côté manifestations, le 24 décembre la Maison du tourisme a organisé un après-midi de Noël au bâtiment d'accueil de La Pierre. Commencée par une séance de maquillage, avec Solène Clavel et

Sébastien Dupraz (stagiaire à la Maison du tourisme), qui a intéressé une vingtaine d'enfants, cette animation s'est poursuivie par une séance de cinéma avec la projection de dessins animés, histoire d'attendre l'arrivée du père Noël (Christophe Favre-Novel) en chiens de traîneau sur la piste de Rogemont. Après la distribution de cadeaux aux enfants, un apéritif a été offert aux participants : 70 personnes environ, autant de touristes que de résidents, mais aucun élu local...

Le soir de Noël, vers 21 heures, à l'initiative de Maurice Bouchet-Flochot, une veillée de Noël a rassemblé près de 70 personnes dans l'église, chauffée, de Saint-Colomban. Au programme : un conte de Noël, musique et chants interprétés par une chorale d'une dizaine de personnes. A la fin de la veillée, café et vin chaud ont été offerts par la municipalité de Saint-Colomban.

Le 31 décembre, une nouvelle séance de maquillage pour enfants, la projection d'un film, et le tirage d'un feu d'artifice ont permis de distraire un peu des vacanciers attendant désespérément la neige...

Enfin, organisée par l'Association qui bouge et qui anime (ABA) et animée par Sono Apocalypse, la nuit du 31 décembre s'est déroulée dans la nouvelle salle des fêtes de Saint-Colomban. Elle a connu un franc succès.

Dès 23 heures, de très nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, sont arrivées : on pouvait croiser des Villarins, mais aussi des saisonniers, un bon nombre de touristes et même des gens montés de la vallée.

Après minuit, la salle était remplie et l'ambiance assurée. A 5 heures du matin, les plus courageux se sont vus offrir le petit déjeuner par ABA, tandis que la soirée se prolongeait jusqu'à 6 heures passées.

[Source : compte rendu de la réunion du 16 décembre 2006]

(\*) Présents : Maurice Bouchet-Flochot, Nicolas Revol, Delphine Ferroud, Noëlle Noël, Simone Bozon, Norbert Combet, Christian Chassagne.

## SKI DE RANDONNÉE

Courant décembre est paru un cartoguide de ski de randonnée dans la vallée du Glandon. Ce document au format d'une carte IGN, richement illustré, présente, dans sa partie centrale, une carte aux 20 millièmes sur laquelle sont reportées et décrites 60 courses originales.

Les sorties choisies sont de tous niveaux, de la plus facile, accessible au printemps par un skieur qui sait descendre une piste bleue, à des courses plus techniques nécessitant piolet et crampons, et procurant de «fortes» sensations à la descente...

Ce cartoguide financé par la communauté de communes (qui a bénéficié de 50 % de subvention provenant du 12<sup>e</sup> contrat de plan Etat-Région) a été réalisé par les sociétés Mogoma et Decalog, Michel Donda et Nicolas Revol ayant assuré le choix et la description des courses. Les photographies proviennent en grande partie du fonds Nicolas Revol qui les a gracieusement mises à disposition.

Un aperçu complet de ce document (en vente à la Maison du tourisme, dans les commerces de Maurienne, les magasins de sports de la région Rhône-Alpes, etc., au prix de 12 euros) est consultable en ligne sur le site [www.skiderando.fr](http://www.skiderando.fr).



## CHASSE

## Les effectifs de chevreuil en baisse

Cette saison de chasse, avec un automne merveilleux de douceur et d'ensoleillement, restera probablement marquée par une baisse significative de la population des chevreuils constatée sur les deux territoires de chasse.

A Saint-Alban, cette clémence du temps et quelques retouches apportées au règlement de chasse ont fait qu'au soir du 14 décembre dernier le tableau général étaient dans l'ensemble très satisfaisant, comme le montre le détail ci-après.

- Gibiers soumis à plan de chasse : pour les chamois, 44 réalisations sur les 45 attribués ; pour les chevreuils, 13 prélèvements sur les 33 attribués (pour cette espèce, la faible réalisation du plan de chasse attribué est vraisemblablement due à une baisse des effectifs sur le terrain) ; pour le cerf, la plan de chasse a été réalisé (8 prélèvements). Pour le petit gibier aucun prélèvement n'a été effectué sur les 4 tétras-lyres et la perdrix bartavelle attribués.

- Gibiers non soumis à plan de chasse : 12 sangliers ont été tués tandis très peu de grives de passage se sont montrées sur le territoire de l'ACCA ; la clémence générale du temps de cet automne y est sans doute pour beaucoup.

A Saint-Colomban, au 5 décembre, 46 chamois (sur les 63 attribués au plan de chasse), 12 chevreuils (32), 5 cerfs (8), et 12 sangliers, soit au total 75 animaux (contre 89 l'an passé et 104 en 2004) avaient été prélevés.

Pour les chamois, sur les 31 adultes prévus au plan de chasse, 25 ont été prélevés dont 16 mâles et 9 femelles. Concernant les jeunes et les cabris, soit au total 32 animaux, 10 cabris (6 mâles et 4 femelles) et 8 jeunes (6 mâles et 2 femelles) ont été prélevés.

Pour les chamois, 5 équipes, celles de Claude Darves-Blanc, Cédric Emieux,

Christian Bozon-Viaille, Thierry Bozon (Lachal), et Guy Emieux ont prélevé 3 animaux.

Quatre beaux trophées ont été obtenus par les équipes de Guy Emieux (femelle de 11 ans dans la réserve), Pascal Bozon (femelle de 11 ans dans la combe du Tépey), et de Patrice Rostaing-Troux (mâle de 11 ans dans la combe des Roches).

Pour les chevreuils, 6 cabris (3 mâles et 3 femelles), 6 brocards (adultes mâles) ont été abattus. Une équipe, celle de Patrice Rostaing-Troux, a prélevé 2 animaux, et un beau brocard a été tué par



Patrick Rostaing-Troux dans la combe de Barral. Par ailleurs, la chasse aux chevreuils a été fermée prématurément cette année, début novembre, car un bon nombre de chasseurs ont constaté une baisse significative de cette espèce sur le territoire de chasse par rapport aux années précédentes. Les raisons de cette situation inhabituelle peuvent être diverses : présence du loup sur le massif de Belledonne(\*), maladie chez cette espèce, etc.

Pour les cerfs, 5 animaux sur 8 ont été prélevés dont un cerf par Eric Darves-Blanc et Michel Valdi, dans la combe de Bellard.

Pour le petit gibier, 7 tétras-lyres (sur 9 autorisés) et 4 bartavelles ont été prélevés, ainsi qu'un lièvre variable vers le col du Glandon par François Bitz.

Enfin, 12 sangliers ont été tués (contre 15 en 2005, 14 en 2004, 12 en 2003, 15 en 2002, et 22 en 2001).

**Norbert Combet  
et Maurice Darves-Bornoz**

(\* Au 20 novembre 2006, on aurait enregistré 125 attaques et 605 victimes en Savoie [Source : Comité national de suivi du loup (22 novembre 2006)]

## CHORALE

## Mme Lavandier souhaite plus d'engagement

La chorale la Villarine, qui a été créée par André Bitz en 1993 et compte vingt-cinq choristes, a tenu cet automne son assemblée générale à la Maison du tourisme. Jean-Marc Bordas, qui préside cette association, a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents, et remercié Nicole Lavandier, le chef de chœur pour son

dévouement. En retraçant les activités de l'année, Jean-Marc Bordas a indiqué que le projet Guillaume Paul, une fresque musicale étalée sur deux années,



■ Le groupe à la répétition.

de Bourgneuf, au profit de l'association Tout le bonheur du Monde. Pour la fête de la musique, elle était à Montaimont, et a participé à l'ouverture de Festivillards avec le Mandoline club d'Ugine.

Un concert est prévu à l'église de Saint-Colomban le 1<sup>er</sup> mars prochain au profit du Sou des écoles des Villards et des contacts sont engagés avec diverses chorales de Savoie.

Dans la discussion, Nicole Lavandier est intervenue pour dire toute sa satisfaction sur la tenue de la chorale, tout en demandant néanmoins aux choristes plus d'engagement et plus d'assiduité.

A la suite du départ de Marcel Lamotte, André Truchet a été élu vice-président d'un bureau qui est par ailleurs reconduit. Enfin la cotisation a été maintenue à 11 euros et les répétitions fixées le mardi à 20 h 30. – (Le Dauphiné libéré.)

## PATRIMOINE ET CULTURE

## Une année satisfaisante

Une douzaine de personnes, membres de l'association Patrimoine et culture, se sont réunies pour dresser le bilan de l'été et poser les grandes lignes des projets 2007.

Cette année les conférences ont attiré 120 auditeurs (et permis de récolter 35 euros) soit une baisse continue depuis 2004 (351 entrées) et 2005 (200 entrées). Les écarts de participation constatés sont-ils liés aux dates ou aux thèmes ? Difficiles à dire car cette année les thèmes étaient variés (de l'immigration italienne en Savoie aux glaciers de Savoie en passant par les églises néo-classiques de Maurienne et les stations de sports d'hiver) et la participation a oscillé entre 25 et 36 participants.

Néanmoins, il a été décidé de maintenir un cycle de 4 conférences pour 2007 qui auront lieu le vendredi à 20 h 30 aux dates suivantes : le 20 juillet (après concertation avec la Maison du tourisme), et les 3, 10 et 17 août. De nombreux thèmes ont été évoqués : le personnage de saint Colomban (par M. Yannick Grand), le changement climatique (par M. Gaël Derive), le parc national de la Vanoise (M. Laslaz), les contes (par Zian des montagnes), les mille visages des montagnes (par M. François Bollon), l'histoire à travers des pièces de monnaies (par René Chemin et le père Prieur), le chanvre (?), les ardoisières (?), etc, mais seuls les 4 premiers de cette liste ont été retenus et seront programmés selon les disponibilités des conférenciers ; le thème « Les mille visages des montagnes » pourrait éventuellement se substituer au sujet de Monsieur Laslaz.

La Maison du patrimoine a reçu la visite de 356 personnes et récoltés 155,31 € de dons, contre 445 visiteurs et 178,26 € de dons en 2005 et 200 visiteurs et 41,45 € de dons en 2004. La fréquentation reste stable, la différence avec 2005 s'expliquant par la venue du club enfants une seule fois et non chaque semaine comme en 2005.

Les pancartes « interdiction de filmer et de photographier » ont bien été respectées mais l'« interdiction de toucher » n'est pas suivie. Les chaises achetées ont été les bienvenues. L'exposition sur les coiffes dans le sas a été appréciée. Aucune personne n'a été reconnue sur les photographies ; l'ardoise n'est pas assez grande et pratique, un cahier serait peut-être préférable. Les 3 permanents s'avèrent souvent nécessaires mais parfois inutiles. Il faudrait rappeler à la Maison du tourisme que les visites ne sont pas commentées. On a pu remarquer l'intérêt d'une manifestation proche (exposition artisanale par exemple) pour augmenter le nombre de visiteurs. Enfin il

faudrait réfléchir à un dispositif anti-éblouissement pour les quelques cas de projecteurs concernés.

L'an prochain, l'exposition sur les coiffes de l'Arvan-Villards sera maintenue et des courriers seront envoyés aux offices de tourisme des deux vallées pour les informer de cette manifestation. L'exposition de photographies montrant des gens au travail est à remplacer par des photographies de groupes : de mariages, de militaires, de conscrits, d'écoles, datant d'avant 1950.

L'association a reçu de nombreux dons de Mme Simone Favre-Teylaz [fourneaux de coton, tabliers et éléments de robe], de Mme Danièle Nicol [une robe de travail à smosses noires avec sa frècaire (grand deuil) ; deux coiffes avec des volets sans brides ; deux paires de brides en coton ; une bride en coton, seule ; une tresse en coton (15 cm de large, 120 cm de long) ; deux crochets d'attache (mâle et femelle) ; un petit crochet (femelle) avec chaîne ; deux petits crochets avec perles (mâle et femelle) appelés « orizous »], de M. Azoulay [une reproduction en terre cuite de la chapelle des Roches, exposée à la Maison du patrimoine], et de la famille Paret-Dauphin Edouard et Ginette [un chaudron en cuivre ; une gourde en bois ; une pompe et seringue en cuivre].

Mme Jeannine Bozon a remis un reliquat d'argent d'un montant de 856 euros sur les dons qu'avaient faits les habitants des Roches pour restaurer leur chapelle. Cet argent devra être dépensé pour la chapelle des Roches. Jeannine Martin-Garin est chargée de réfléchir au bon usage de cet argent (panneau de présentation ?). Concernant la chapelle de La Pierre, la restauration des murs et du toit est faite. Jeannine Martin-Garin se renseigne pour savoir si une plaque est prévue, et Mauricette Rostaing-Tayard suit l'affaire et regarde ce qu'il faut mettre sur la plaque.

Concernant les archives restant dans les anciens locaux de la communauté de communes, le 10 août 2006 une lettre a été adressée à M. Louadoudi pour récupérer des meubles métalliques inutilisés de la salle des associations. Deux de ces meubles ont été livrés à la Maison du patrimoine. Il a donc été décidé de déménager les archives du Chef-Lieu à la Maison du patrimoine.

Enfin, la bibliothèque est maintenant totalement indépendante de l'association Patrimoine et culture. Elle sera gérée par la Maison du tourisme, un stage informatique est prévu pour Chantal Frasse-Sombet et Bernadette Perrier.

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 28 octobre 2006.]

## ■ RECTIFICATIFS

- CARNET.** Dans l'avis de naissance de Emilie Cavaliere, née le 1<sup>er</sup> juillet 2006 à Saint-Martin d'Hères (Le Petit Villarin numéro 137, septembre 2006), une faute de frappe nous a malencontreusement fait écrire son nom Avaliere.

- PUBLICITÉ.** Dans l'encart publicitaire de la société Meuble montagne (Le Petit Villarin numéro 137, septembre 2006), il fallait lire dressing et non dressins, et l'adresse électronique exacte est la suivante : [www.meublemontagne.com](http://www.meublemontagne.com).

- AGENCE POSTALE.** Michel Tronel nous demande de préciser que, contrairement à ce qui est indiqué dans l'article intitulé :

L'agence postale est ouverte (Le Petit Villarin numéro 137, septembre 2006), « la messagerie Colissimo est toujours partie intégrante du groupe La Poste et donc acceptée à l'agence postale de Saint-Colomban » mais que « par contre, la messagerie accélérée Chronopost ne peut-être prise en charge par l'agence postale de Saint-Colomban ». Et d'ajouter : « Depuis la modification des tarifs postaux du 1<sup>er</sup> octobre 2006, la messagerie économique « Coliéco » a disparu. Il ne reste plus que la tarification de Colissimo (Colissimo simple et Colissimo recommandé). »

Le texte qui suit est un testament du XVII<sup>e</sup> siècle de « la Maurisaz fille a Jacquemoz Queysel dit Curialet de Saint-Alban », « une ordonnance de dernière volonté nuncupative » précise le notaire Martin.

Ce type de testament était très répandu en Savoie sous l'Ancien Régime peut-être à

cause de sa forme relativement simple puisqu'il suffisait de s'exprimer à haute et intelligible voix devant sept témoins et un notaire qui transcrivait les déclarations pour les rédiger ensuite sous forme de testament.

Un testament nuncupatif est toujours rédigé dans un ordre immuable et les clauses n'ont

guère changé au cours des siècles avec un préambule qui formule des généralités sur l'universalité de la mort, l'identité de la testatrice, son état, etc., le rituel religieux, les dernières volontés avec le lieu de la sépulture et les dispositions funéraires, les dispositions héréditaires venant en dernier.

## Une ordonnance de dernière volonté nuncupative

« Au nom de Dieu soit-il que la vie et la mort de toute humaine créature soient sous la main et puissance de Dieu et qu'il n'y a chose plus certaine dans ce monde que la mort, ni au contraire chose plus incertaine que l'heure d'icelle, à cette cause ce jour-d'hui, vingt et un février mil six cent soixante neuf, par devant moi notaire ducal et public, sousigné, et présents les témoins bas nommés, établie et constituée personnellement la dite Maurisaz Queysel du dit lieu [...] par la grâce de Dieu saine de son bon sens, paroles, mémoire et entendement, bien qu'elle soit dans son lit malade détenue d'une infirmité corporelle, considérant que la vie de ce monde n'est rien sinon comme la rosée devant le soleil et que convient naturellement mourir à un chacun pour la coulpe d'Adam notre premier père et de Evaz notre première mère, ne sachant quand ni comme, et pour éviter que surprise ne soit d'icelle mort et qui intestat ne trépassse elle a fait son seul et dernier testament nuncupatif [...] le tout et à la même forme et manière que s'ensuit et premièrement elle a fait le signe de la Sainte Croix sur son corps en disant : In nomine patris et fili et spiritus sancti, Amen.

Recommandant son âme à Dieu le Créateur, à la glorieuse Vierge Marie sa sacrée mère, à tous les saints et saintes de paradis, même à saint Alban son bon patron qu'icelle son âme veuille accueillir quand de son corps elle se séparera, élisant la sépulture de son dit corps au cimetière de l'église paroissiale du dit lieu, au tombeau de ses prédécesseurs, à laquelle sépulture la dite testatrice veut, ordonne et commande être fait les offices accoutumés, être aussi fait le luminaire, neuvaine, annuel, le tout et à la même coutume du dit lieu et que le tout soit payé, frayé et supporté par ses héritiers universels bas nommés.

Item, la dite testatrice donne et lègue par droit de légat et de particulière institution, délasse à la dévote archiconfrérie du Très auguste saint sacrement, fondée et érigée rière la dite paroisse de Saint-Alban, savoir la somme de cinquante florins savoye et à les espérer et exiger sur les créances que lui seront payées dans l'année de son décès et trépas, et moyennant elle prie les dévots confrères faire prière pour l'âme de la dite testatrice lors qu'ils font prières pour les fidèles trépassés.

Item, la dite testatrice donne et lègue à l'Estiennaz Queysel sa sœur scavoire est, tous et un chacun fruits [...] et revenu de tous ses biens et ce pendant et durant la vie naturelle de la dite Estiennaz Queysel et moyennant ce, elle la prive, déjette et exclut de tous les autres biens.

Item, la dite testatrice donne et lègue à nos seigneurs, les princes et marquis de La Chambre, desquels elle est sujette, scavoire la somme de trois sols qu'elle veut leur être payée dans l'année de son décès et trépas, et moyennant cette somme elle les prive, déjette, et exclut de toute son hoyrie les faisant en icelle

somme ses héritiers particuliers.

Item, elle donne et lègue à tous querellants prétendants droits sur son héritage, à chacun la somme de trois sols les faisant en icelle somme ses héritiers particuliers et, moyennant ce, elle les prive, déjette et exclut de toute son hoyrie et pour ce que l'institution héréditaire est le chef et fondement de tous bons et valables testaments sans lequel le dit testament serait nul et non valable à cette cause et pour plusieurs autres de tous ses autres biens desquels ci-dessus ne fait aucune mention teste ni lègue ni prétend et entend après faire, elle testatrice a fait créé, ordonné établi député pour son héritier universel savoir la dévote confrérie du Saint-Esprit accoutumée faire toutes les années rière le village du Premier-Villard l'aumône des pauvres de Dieu pour les fêtes de pentecôte [...].

Acte fait et passé audit lieu de Saint-Alban village du Premier-Villard dans la maison de la dite testatrice, présents à ce : Alban fils de feu Anthoïne Portaz, Jacquemoz feu Guillaume Portaz, Alban feu Gabriel Frasson, Michel feu Jacquemoz Vachet, Jacquemoz Chaboud-Janet, Alban feu Jean Chaboud, et Jacquemoz feu Jean-Pierre Portaz, tous du dit lieu de Saint-Alban, témoins à ce requis, tous bien connus, nommés et appelés par la dite testatrice et n'ont su signer.»

Signé : J. Martin, notaire recevant

Ce document appellent quelques remarques.

• Le luminaire est l'ensemble des illuminations (cierges, grosses bougies, etc.) utilisées à l'occasion d'une cérémonie religieuse. La neuvaine, souvent déferente d'une vallée à l'autre, est, selon Pierre Bozon (*La vallée des Villards. Les travaux et les jours d'autrefois dans une haute vallée de Savoie*, 1982), la coutume qui veut que « 9 messes soient dites pour l'âme du défunt dans le mois qui suit son décès, seuls ses proches y assistant ». Pour l'annuel, nous n'avons pas trouvé de définition qui convienne. Au choix : messe anniversaire du décès ou messe pour la fête du défunt.

• Il est difficile de trouver des renseignements concordants sur la valeur du florin savoye.

A partir de 1630, le gouvernement de Savoie – Piémont ordonne la réduction des florins en livres de 20 sols, le sol valant 8 deniers (Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 1945, tome X, 1<sup>re</sup> partie). En 1717, le florin vaut 12 sols. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le florin correspondant à peu près au salaire quotidien d'un ouvrier spécialisé, non nourri. Les ouvriers agricoles n'en percevaient que la moitié (Jean Nicolas, *La vie quotidien*

ne en Savoie au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Hachette, 1979)

• Cette ordonnance nuncupative est de facture classique. Après le legs pieux, très fréquent à cette époque, et le legs à sa sœur Estiennaz Queysel qui héritera des revenus de tous les biens de la testatrice, s'ensuivent quelques dons dérisoires de 3 sols aux seigneurs, les princes et marquis de La Chambre, et aux prétendants à son héritage.

Faut-il comprendre que, sans héritiers particuliers, son testament ne serait pas valable ? ou doit-on y voir une insolence vis-à-vis des autorités ? Cela semble peu probable.

Enfin, l'héritier universel est désigné. Ce sera la dévote confrérie du Saint-Esprit qui pourra ainsi augmenter son aumône aux « pauvres de Dieu ». C'est elle qui veillera à l'exécution de son testament, qui payera les dettes éventuelles, le legs pieux, les funérailles, etc. (*sur les confréries, lire ci-dessous*).

Enfin, après la clause codicillaire que l'on rencontre dans la quasi-totalité des testaments, la rédaction s'achève. La testatrice prie tous les témoins « être mémoratifs et recordables de tout ce dessus pour en porter témoignage de vérité en temps et lieu requis ».

Ginette Paret

## Les confréries dans la vallée des Villards

Comme partout en Savoie, la vie religieuse, autrefois, était intense et la foi solide. Les convictions de nos ancêtres se sont manifestées par le développement des confréries et la construction des chapelles.

La confrérie la plus ancienne et la plus importante était celle du Saint-Esprit qui avait pris racine au Moyen Âge et dont l'activité était très forte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, époque qui nous a laissé de nombreux témoignages. Chaque village ou groupe de villages avait sa confrérie, ce qui prouve une fois de plus que les hameaux étaient la cellule de base, avant la paroisse, sorte de fédération de villages. Tous les particuliers pouvaient en faire partie, et ce devait être la majorité en ce temps-là.

Chaque confrérie avait à sa tête un prieur, élu, chargé de la convoquer, de présider les réunions et de faire respecter les règlements. Fait essentiel et remarquable, elle s'administrait sans aucune ingérence ni du curé, ni du syndic (maire de l'époque).

La fête de Pentecôte, qui est celle du Saint-Esprit, était le point fort de l'année. A cette occasion, les confréries faisaient célébrer un service solennel pour les confrères défunts et distribuaient des aides aux confrères en difficulté et surtout des aumônes, le plus souvent sous forme de pains. Enfin avait lieu le repas annuel pris en commun, ce qui était considéré comme un symbole d'union devant rappeler les agapes fraternelles des premiers chrétiens.

Les confréries cimentaient la solidarité des villages et, sous le signe de la religion,

elles se comportaient un peu comme des sociétés de secours mutuel.

Tout cela demandait évidemment des ressources. Celles-ci provenaient du patrimoine constitué au cours des âges par les legs d'anciens confrères. Ces terres étaient louées et les redevances, le plus souvent en denrées, grains (surtout servant à faire du pain), constituaient les revenus des confréries.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait à Saint-Colomban cinq confréries : celle de Lachenal, qui disposait chaque année de 37 cartes de seigle (la carte valait 10 litres), 14 d'orge et 1 florin (monnaie de l'époque), auquel revenu s'ajoutait un legs particulier, sans doute récent, de 10 cartes de seigle et 10 d'orge cavalin (orge et avoine mêlées) ; celle de La Pierre, qui était pourvue de 40 cartes de seigle et 29 d'orge ; celle des Roches et du Châtelet, qui disposait de 43 cartes de seigle et d'orge ; celle de Valmaure, Lachal et Les Granges dont le revenu était de 28 cartes et demie de seigle et de 14 et demie d'orge ; enfin celle du Martinan dont la dotation n'est pas précisée.

Saint-Alban comptait trois confréries : celle du Premier-Villard, pourvue d'une rente annuelle de 52 cartes de seigle ; celle du Bouchet, Bon Mollard et le Rivaud, détentrice de 52 cartes de seigle, 1 d'orge, plus 9 florins ; enfin celle de l'Eglise, Le Frêne, et Le Bessay qui disposait de 54 cartes de seigle et de 6 d'orge, pour les aumônes, plus 20 cartes de seigle et 6 florins pour le repas annuel des confrères [...].

Il existait aussi, en 1730, deux confréries

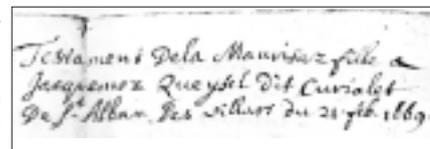
du saint sacrement aux villages de Lachal et des Roches. Ces confréries dataient du XVII<sup>e</sup> siècle, lors d'une phase de rénovation de l'Eglise catholique. Elles étaient mieux tenues en main par le clergé qui aurait voulu leur donner de l'extension, mais elles n'eurent jamais l'importance de celles du Saint-Esprit. Ce qui semble prouver que, si nos ancêtres étaient de sincères croyants, ils n'étaient pas pour autant à la remorque des prêtres.

Au temps de la Révolution française, les biens des confréries, confondus avec ceux de la cure, furent confisqués et vendus comme biens nationaux. Ils furent achetés, dans les deux paroisses, par le juge Colomban Frasse, né à Lachenal en 1757. Mais après la Restauration sarde, ce magistrat, naguère proche des révolutionnaires mais frère de deux prêtres, abandonna en 1818 cette acquisition (ou plutôt ce qui en restait) aux fabriques des deux paroisses. Les fabriques avaient été organisées par Napoléon I<sup>er</sup> pour administrer les biens temporels des églises, et elles avaient à leur tête un conseil de laïcs [...].

Leurs biens seront de nouveau confisqués au début du XX<sup>e</sup> siècle en application de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Ils couvraient 3,37 hectares à Saint-Colomban et 0,83 hectare à Saint-Alban.

Pierre Bozon(\*)

(\*) Extrait d'un article intitulé « Les confréries et les chapelles dans la vallée des Villards », publié dans le numéro 51 du *Petit Villarin* (mars 1985).



## AMOUR DES CIMES

Pierre Bozon

## Résumé des chapitres précédents

René Martin, jeune montagnard peu fortuné de Saint-Colomban est amoureux de Janine Favre, courtisée également par le Parisien Georges Reynaud. Au cours de la corvée d'arrachage des pommes de terre, un groupe de jeunes Villarinches travaille sur le champ du père de Janine. Celle-ci confirme son intention de passer l'hiver à Paris. Jeune fille sérieuse, elle se défend d'éprouver un attachement sentimental profond, que ce soit envers René ou Georges.

Le 23 septembre, un orage effrayant transforme le ruisseau de Barral en un torrent de boue dévastateur : l'unique champ de pommes de terre de René est ravagé. Le jeune homme se décide à s'embaucher pour l'hiver à Grenoble, dans l'usine Merlin où son frère est contremaître.

## CHAPITRE VII

**A Grenoble, les Villarins se rencontrent.  
Sortie à la Bastille.**

Depuis plus d'un mois, René était à Grenoble. Complètement étourdi au début par la vie nouvelle qu'il menait, il commençait seulement à se retrouver dans son « assiette ». Très bien accueilli par son frère, il mangeait avec lui en famille, et Léa, sa belle-sœur, une Villarinche elle aussi, lui lavait son linge et le tenait encore mieux qu'il ne le faisait lui-même bien qu'il aimât une certaine élégance. Il avait loué une petite chambre au cours Berriat, pas très loin de son frère, mais c'était simplement pour y coucher car il était le plus souvent chez Marius où il jouait avec ses petits neveux dont l'aîné, Alain, son filleul, avait 7 ans.

Son frère l'avait fait embaucher dans son usine, à la manutention, à l'intérieur des vastes hangars où le travail, bien qu'assez pénible, ne l'était pas pour la robustesse de René, et les journées passaient assez rapidement. Pourtant René avait un vague « mal du pays » qui le poursuivait au milieu de son travail, d'ailleurs assez monotone, et il attendait le dimanche impatientement. Car alors il allait retrouver les autres Villarins, si nombreux dans la capitale des Alpes. Il courait les rejoindre dans les cafés de la place Notre-Dame, leur quartier général né de la proximité de la vieille demeure du ramoneur Bozon. Et c'étaient des poignées de mains, des demandes, des réponses sur l'activité de la semaine, des commentaires des nouvelles reçues du pays, des anecdotes, des souvenirs, le tout raconté dans le patois sonore mêlé d'argot énigmatique, incompréhensible pour la foule étrangère. Autour des pots de vin, qui contribuaient à faire muser les conversations, la belote mettait aux prises les doublettes villarinchines. René retrouvait dans ces dimanches animés toute l'âme villarinche, faite de gravité mêlée de joie, et il savourait cet esprit, parfois caustique, qui pimentait jusqu'aux plus sérieuses conversations.

D'autres dimanches, certains jeunes Villarins, enrégés amateurs de bals, comme Henri du Martinan, Marcel Rostaing, Charlot, qui travaillaient aussi à Grenoble, pour la plupart au ramonage, décidaient René à aller danser. A la Saucisse ou au Rondeau, dans les bals populaires, ils retrouvaient les jeunes Villarinches placées dans les maisons bourgeoises et les commerces de la ville : Marie du grand Jacques, la petite Mimi, la belle Emma, Léa et Lily du Blanc et d'autres encore. Là aussi le patois ancestral reprenait ses droits et, comme chez Bacalier, les jeunes Villarins retrouvaient de l'entrain et dansaient entre-eux, au milieu des « Patt'as », comme ils disaient.

Ainsi le dimanche, René ne s'ennuyait pas. La semaine, 8 heures chaque jour, c'est vite passé. Et après, que faire ? Tantôt il passait la soirée chez son frère, et c'était encore des conversations du pays bien que le frère y allât de moins en moins souvent. Tantôt il allait au cinéma, soit avec la famille de son frère, soit

avec des copains de là-haut qui emmenaient bien souvent les jeunes filles avec eux. Lily du Blanc, une fille assez ordinaire à la chevelure ébouriffée, s'était éprise du beau René, et Charlot, son cousin, essayait de l'aider de son mieux. Lily minaudait depuis quelques temps auprès de notre héros lorsque, un dimanche de décembre, Charlot proposa de monter à la Bastille par le téléphérique. René accepta, heureux de voir quelque chose de nouveau ; Lily et Marie étaient également de la partie. Au début de l'après-midi, les quatre jeunes gens arrivèrent joyeusement sur les quais de l'Isère verdâtre qui ceignait majestueusement les blanches falaises de la Bastille. Ils montèrent dans la nacelle qui grimpa, aérienne, sur les filins d'acier, au dessus de l'Isère, puis du vieux quartier Saint-Laurent qui chauffait au soleil sa pittoresque vétusté. La nacelle tremblait sur les filins et le paysage au dessous devenait quelque peu vertigineux. Lily jeta un coup d'œil en bas et fit mine d'être effrayée ; elle se pelotonna contre René qui, instinctivement, l'enlaça d'un bras.

« N'aie pas peur, Lily, ça ne craint rien. C'est même très beau, cette balade en l'air.

— Oh ! oui, mais si tu n'étais pas avec moi, la tête me tournerait. Ca te fait rien à toi, Marie ?

— Tu es bête ! bien sûr que non. »

Lily ne regardait pas tant le paysage qui glissait au-dessous d'elle que les yeux de René qui se penchait sur elle. Un ralentissement, une légère secousse, et le téléphérique arrêta sa cabine sur la blanche terrasse culminante. Les deux couples descendirent et jetèrent un coup d'œil émerveillé sur l'immense panorama visible du belvédère. Là-bas, la ville s'étalait dans la plaine, entre la courbe harmonieuse de l'Isère et le cours rectiligne du Drac torrentueux, et ses maisons aux toits rouges allaient se perdre au loin dans la verdure fanée de la campagne. Au-dessus, planait le cercle immense des montagnes alpines, depuis la mitre massive du Moucherotte dominant le rectiligne plateau de Saint-Nizier, jusqu'aux cimes neigeuses de Belledonne. Les yeux des jeunes Villarins se portaient sur cette longue chaîne dentelée qui formait, au-dessus des plaines du Grésivaudan, un diadème souverain dans sa puissance et sa blancheur. Et René et Charlot essayaient de deviner les sommets villarins parmi ces dents de scie qui pointaient vers le ciel.

Puis les jeunes gens firent quelques grimpettes dans les raides chemins qui montent à travers les taillis de chênes, et, enfin, ils vinrent s'asseoir un moment au vieux café de la Bastille. Lily se pressait toujours auprès de René, et ses yeux provocants essayaient de le captiver, mais René se réservait. Alors Charlot dit :

« Vous faites un beau couple d'amoureux tous les deux.

— Et vous deux donc, reprit René. Vous ne vous lâchez pas d'une semelle.

— Nous deux, c'est permis, reprit hardiment Marie. On se fréquente depuis quelques temps. Mais je ne savais pas que vous vous couriez après, tous les deux.

— Eh bien ! comme ça vous le saurez. On s'entend très bien, n'est-ce pas René ? reprit Lily.

— Pourquoi pas, avec une jolie petite comme toi ? »

Et René l'attira contre lui. Lily offrait ses lèvres pour un baiser, et René le lui prit, ce qui la fit rougir, plus de plaisir que de honte. Charlot et Marie les plaisantèrent encore un peu, puis tous les quatre reprirent au soleil couchant la rapide descente aérienne...

Ainsi René, loin de son pays, et sans le vouloir, avait fait une conquête. Malgré lui, il avait accepté l'amour de Lily, mais ni l'un ni l'autre n'étaient vraiment amoureux. René, comme tout jeune homme, ne pouvait refuser une fille qui s'offrait, mais il ne l'aimait pas, surtout s'il la comparait à l'autre, l'incomparable. Quant à Lily, par coquetterie, elle s'était promise de devenir la bonne amie de l'un des plus beaux jeunes gens des Villards. Elle s'était juré de l'enlever à Janine ; celle-ci était loin, pensait-elle, et dédaigneuse à cause de sa beauté. Elle, au contraire, était sur place, et, faisant les avances, elle aurait ce garçon. Elle l'avait maintenant, mais pas complètement, elle le sentait bien, et pour combien de temps ?

## CHAPITRE VIII

**Confidences. Janine reviendra aux Villards.**

La neige ensevelissait les villages des Villards. Assise au milieu de la tiédeur bienheureuse de son étable, Odette Girard tricotait. Les deux vaches ruminaient paisiblement et les brebis, couchées dans le bouidet, reposaient en rêvant sans doute d'herbe fraîche à cueillir sur les pentes des monts pleins de soleil. Les poules grattaient le fumier ou venaient sous la table des hommes glaner quelques miettes tombées lors des repas. De temps en temps, une chèvre donnait un coup de corne sourd contre le bois de la crèche. Le coq se perchait parfois sur le bois du lit pour pousser un sonore cocorico, et Odette se dérangeait alors pour chasser l'animal trop hardi. Sous la vaste voûte grise, où quelques araignées tissaient leurs toiles légères, les hommes étaient venus habiter avec leur bétail, pratique immémoriale pour lutter contre le froid de l'hiver. Le père et le frère travaillaient à la carrière d'ardoises, et la mère était montée à la grange « appareiller » la pitance des bêtes pour le repas du lendemain.

Odette était seule et tout en suivant par la fenêtre la fumée bleue qui s'envolait du tuyau par-dessus les amoncellements de neige, elle pensait à la vie de l'hiver, à la lettre de Janine Favre, à ce qu'elle allait lui répondre. C'était la meilleure amie de Janine et elles s'étaient promises de s'écrire souvent, d'autant plus qu'elle était une des rares filles à s'hiverner. Elle avait bien fait comme les autres pendant deux ou trois ans, puis sa mère, qui n'était pas des plus solides, avait insisté pour la garder auprès d'elle. Et elle était restée. Elle était restée d'autant plus volontiers qu'elle pensait pouvoir faire la paix avec son « ancien », ce Gaston Bonté, beau garçon, un peu volage, qu'elle avait aimé avec passion. Leur amour, souvent orageux, avait fini par une dispute et une rupture. Mais elle espérait qu'il reviendrait. Il s'hivernerait aussi, allant à la carrière comme beaucoup d'autres, et Odette pensait qu'un jour ou l'autre se renouerait leur ancienne tendresse...

Et était venu le beau soir de la messe de minuit. Sur la neige qui miaulait sous les souliers ferrés, Odette, avec deux autres copines plus jeunes, était partie dans la nuit pure où frissonnaient les étoiles de glace, et elle était allée vers l'église illuminée adorer l'Enfant-Dieu dans sa crèche naïve et mystérieuse. Non seulement les vieilles, les vieux, mais encore les jeunes gens étaient venus de tous les hameaux pour renouveler le rite millénaire. Il est vrai que, pour les jeunes, se mêlait à l'extase la pensée profane de voir les jeunes filles, de leur causer dans la nuit propice. Au sortir de l'office, Odette échangeait quelques mots avec Nénette Martin lorsque deux jeunes hommes s'approchèrent d'elles, et Joseph Paret emmena Nénette, sa fiancée. L'autre, c'était Gaston. Il prit la main d'Odette et tout bas lui murmura :

« Faisons la paix, chérie. Pardonne-moi. Tu sais bien que je t'aime et j'ai souffert. »

Odette s'était promise de le faire attendre longtemps quand il viendrait lui demander pardon, mais elle fut si surprise de cet instant inespéré qu'elle se laissa prendre dans les bras de Gaston et accepta son baiser. Oh ! la minute suprême, la nuit inoubliable, serrée contre son bien aimé qui l'accompagna jusqu'à sa demeure.

Depuis, l'amour a repris, plus puissant encore qu'auparavant. Odette est heureuse mais elle n'a pas encore raconté son bonheur à Janine, tellement elle avait peur qu'il fût éphémère. Il y a un mois de cela. Maintenant, elle peut le dire à son amie puisque tout le monde le sait dans le pays.

Odette lâche son tricot, ouvre le tiroir, prend les lettres de Janine, les relit. Voici les premières. L'arrivée dans Paris, la ville étourdissante, l'océan des maisons, les rues plus nombreuses que les fils d'une toile d'araignée, la multitude d'autos qui se pressent comme des troupeaux de moutons, le grouillement des klaxons, des musiques, des lumières. « Et le soir, tu sais, je n'en

peux plus. On est emporté comme dans une journée de fête perpétuelle. Je suis plus moulue que le soir d'un 15 août, après le bal.»

Puis les plaisirs rares et variés, la visite des musées d'art à la beauté immortelle, les monuments prodigieux : Notre-Dame, la Sainte Chapelle baignant dans la lumière dorée comme les miniatures des livres de messe, l'Arc de Triomphe, la Tour Eiffel... Les séances de cinéma dans les luxueuses salles où murmure une musique divine, les spectacles des théâtres, des music-halls, et puis Montmartre, ses attractions sans pareilles, sa musique, ses lumières, ses bals, le grouillement de sa foule joyeuse, et puis les promenades aux Bois ou dans les petites guinguettes des environs.

« M. Georges est bien gentil. » Jamais, je ne vous raserai, me dit-il. Paris a plus de plaisirs qu'une vie humaine ne peut en demander. Il me promène le dimanche dans sa luxueuse traction, où, bien entendu, je suis avec sa sœur qui, tu la connais, est bien gentille, pas fière pour un sou. » Et oui, M. Georges la balade, pensait Odette. Il l'aime car il voit bien que, de toutes les beautés de Paris, c'est elle la plus belle. Mais ça ne peut être une femme pour lui. Elle est, comme moi, trop indépendante et trop forte pour vivre dans cette vie artificielle et trépidante...

Puis d'autres lettres, et c'est l'aveu.

« Mon Odette, je te le confie comme à une sœur. Figure-toi que M. Georges m'a présentée dans le grand monde au cours d'un banquet fastueux ; il me prétendait une amie de sa sœur. Et tous ces gens qui, au fond s'ennuient, m'ont accablé de leurs louanges et de leurs prévenances. Il est vrai que j'étais belle ; Christiane m'avait prêté un collier de diamants et une parure de prix qui brillait dans mes cheveux. Et le soir, au retour, Georges qui paraissait un peu excité par le vin, m'a avoué à nouveau qu'il m'aimait, qu'il était à mes pieds, qu'il mourrait pour moi. Et il l'a redit depuis. Je m'en doutais, bien sûr. Ca se voit quand un garçon vous aime, mais je lui ai dit que je réfléchirai et que je ne croyais pas pouvoir l'aimer, car il était trop différent de moi. Depuis, la conversation avec lui se déroule en ruses, en attaques et défenses. Odette que faire ? Georges est riche, certainement gentil et bien élevé, mais il me semble trop affiné pour moi, trop Parisien, pas assez fort et rude comme... enfin comme les Villarins. »

Et Odette attrapa sur l'appui de la fenêtre le vieux plumier et l'encrier. Elle saisit une feuille de papier et lentement se mit à écrire à Janine. Elle lui raconta les menus faits de l'hiver, les principaux papotages, puis la grande nouvelle, la sienne : l'amour revenu avec Gaston. « Cette fois, Janine, je ne le lâche plus. Toi seule sais combien je l'aime. Je serais disposée à tout plutôt que de le perdre à nouveau... Tu m'as dit ton aventure, Janine, et l'aveu de ton monsieur. Tu me demandes conseil parce que tu sais qu'on est comme des sœurs. Eh bien ! d'abord il est trop riche pour toi. Et même si on passe sur la fortune, il y aura toujours trop de différence entre toi et lui. Tu es d'un monde libre de montagnards qui aiment la nature, la simplicité et la bonne franquette, et lui, il est du grand monde, il vit au milieu du luxe, de la fortune, du compliqué. Il y en a, je le sais, qui s'accommodent vite de cette vie. Avec une Villarins on a toujours dit qu'on pouvait faire une grande dame. Mais je ne crois pas que c'est ton cas parce que tu es comme moi : trop libre, trop fière et trop simple pour pouvoir vivre comme un oiseau en cage. On ne peut pas faire pousser dans les pots les fleurs de nos montagnes. Réfléchis encore, Janine, et, avant d'aimer Georges, pense si tu peux aimer Paris et la vie mondaine plus que tout. Pense aussi à ton chalet niché dans les rochers près des sources chantantes et des fleurs embaumées, et tu verras que ton cœur n'est fait que pour un montagnard, pour un Villarins, qui a la même âme que nous. »

Et Odette mit encore quelques mots d'amitié, relut sa lettre, la cacheta, puis reprit son tricot en attendant que sa mère revienne de la grange.

## CHAPITRE IX

### Janine à Paris. Avalanche sous le col.

« Janine, pense à ton chalet. » Cette phrase devait avoir la résonance la plus profonde dans l'âme de la jeune fille, car, plus que tout au monde, elle aimait la montagne. Ce soir-là, en lisant la lettre de son amie Odette, assise confortablement dans un chaud appartement du boulevard Saint-Germain, son esprit s'envola vers le chalet lointain. Elle revit intensément la face

immense de l'Argentière qui montait jusqu'au ciel, et, au pied, dans un creux de terrain, le chalet de pierre couvert de chaume, trapu et bas, sans confort aucun, mais qui était pour elle plus qu'un palais, la vie même. Et elle se revoyait dans la sérénité des étés, courant l'alpage, exaltée par l'air vif, par la course folle des eaux et l'envolée capiteuse des parfums de l'Alpe. Maintenant, son chalet était sans doute enseveli comme un trou de marmotte et les avalanches roulaient sur lui, peut-être l'emportaient... Janine détourna sa pensée de cette vision d'horreur et resta pensive un moment. Oui, elle y reviendrait à son chalet, elle y reviendrait seule, libre et fière comme auparavant : un Parisien ne peut pas comprendre l'âme d'un chalet.

Janine pensait à son chalet juste au moment où il disparaissait dans la tourmente.

Durant des jours et des jours, la neige avait tombé, couvrant la montagne de son épais manteau aux molles ondulations que le gel avait plaqué de sa mince cuirasse. Et le soleil faisait couler des flots de lumière qui huilaient la blancheur des neiges. Des semaines passèrent, puis un jour le ciel confondit sa mate blancheur avec la blancheur mate de la montagne et, de cet accouplement, naquit, parmi les chansons du vent et les danses des flocons, une nouvelle couche de neige poudreuse et fine. Puis, du col, arriva un coup de vent du sud, tiède et caressant comme un baiser, et ce vent, traître comme une sirène, vint embrasser la neige des hauteurs et lui susurra des velléités de voyage. Et la neige se roula en boule, là-haut, sous le clocher de l'Argentière qui dormait dans la brume. Elle glissa, elle glissa de plus en plus rapidement, elle enfla, elle gonfla, elle devint un corps monstrueux et féroce, puis elle prit son élan sur la patinoire lisse de la neige ancienne. Elle volait maintenant comme l'éclair, soufflant de toutes ses forces une haleine irrésistible. L'énorme corps de neige, de roches, de vent, se ruait sur les pentes dans un bruit de tonnerre. Il dévala la raide déclivité de la montagne qui dominait les chalets dormant dans un nid de neige, puis il bondit sur les basses demeures. En un instant tout s'écroula, tout disparut sous la farouche coulée qui continua un moment sa course sur le plan, puis s'arrêta net. Une poussière blanche moussa un instant au dessus du corps monstrueux, puis, après cette démonstration de force invincible, la montagne reprit son silence immobile et calme. Mais les chalets de Sous-le-Col d'En Haut gisaient écrasés et broyés sous la lourde masse de l'avalanche...

Au loin, dans les combes et les vallées, d'autres avalanches lançaient leurs coups de tonnerre et crachaient leurs coulées sur les pentes et dans les ravins encaissés. Des pierres, des rochers dégringolaient dans les champs, des arbres brisés et cassés étaient engouffrés par la neige et, au fond de leurs étables, les Villarins songeaient au labeur qu'il faudrait fournir aux beaux jours pour réparer les dégâts de l'hiver car, dans la montagne, le paysan est en lutte incessante avec les éléments.

## CHAPITRE X

### Un dimanche entre Noël et le Jour de l'an. Retour sur la vie des Villarins expatriés.

Les semaines s'écoulaient. Les arbres des avenues et des parcs ont perdu leurs dernières feuilles, et, un beau matin, la ville s'est réveillée sous un mol tapis blanc qui siérait bien sans doute aux fêtes de fin d'année si les autos, les passants, et tout le tintamarre de la grande ville ne transformaient vite le manteau immaculé en une boue couleur chocolat, sale et incommode pour la marche.

Noël est passé. Le Jour de l'an arrive. Comme partout, aujourd'hui c'est fête chez Marius Martin. La salle à manger est gaie. Les meubles, bien astiqués, brillent et, près de la fenêtre qui regarde la rue enneigée, un petit sapin, reliquat de Noël, est encore chargé d'étoiles et de rubans. La table est couverte de vaisselle et de verres plus ou moins en désordre car le repas vient de s'achever. La conversation est bruyante, bien entretenue par les petits verres d'alcool chargés de faire digérer le festin. Outre René, la famille de Marius a aujourd'hui un autre convive, l'oncle de Mme Martin, Séraphin Tardy, un vieux Villarins descendu quelques jours de Saint-Colomban où il est maintenant retiré après avoir tenu longtemps une ferme laitière dans le Midi.

Profitant de l'inattention des grandes personnes, les enfants se font des niches, heurtent verres et assiettes à coup de cuiller ou de fourchette, arrêtés, seulement quand ils vont trop loin, par la voix grondante de la maman. Seul l'aîné, Alain, semble sage car il est en grande conversation avec René son parrain. Dans leurs discours, il est question de neige, de skis, de forêts et de montagne.

« Alors c'est vrai parrain, tu m'emmèneras dans la montagne, l'été prochain ?

– Oui, mon petit Alain. Tu verras comme c'est beau toutes ces pentes d'herbe et puis les rochers où le soleil brille, et l'eau des torrents qui s'éclabousse de tous côtés, et la neige sur les sommets...

– Même en été, il y a de la neige ?

– Oui. Tu verras, on jouera aux boules de neige au mois de juillet. Et puis on ramassera des framboises, des embrunes, tu verras comme c'est bon.

– On verra peut-être des chamois ou des marmottes, parrain. Ca siffle bien les marmottes, pas ?

– Bien sûr et puis...

– Regardez comme ils s'entendent bien René et son filleul, constate l'oncle Séraphin.

– Il lui raconte encore des histoires de montagne. Hein, René, c'est pas vrai que tu lui parles de Comberousse ou du col ?

– Et si. Et puis c'est promis : Alain viendra cet été aux Villards et je lui ferai voir de belles choses.

– Vous voyez, oncle, René, il y a presque trois mois qu'il est là et il a toujours le mal du pays.

– Et toi, tu l'as plus, Marius ?

– Oh non ! Il y a longtemps que ça m'a passé. Aux Villards, c'est bien joli quand on est rentier, ou pour aller respirer l'air frais quinze jours pas an, aux grandes chaleurs. Mais pour y vivre, faut trop trimmer.

– Oh oui ! reprend Léa. Quand je pense qu'il faut s'esquinter tous les printemps à porter la terre du pied au sommet des champs. Et puis, être toute la journée après les vaches, dans la bouse jusqu'aux mollets...

– Et puis c'est pas assuré. Faut toujours regarder s'il va pas pleuvoir ou s'il va faire soleil. Les bêtes, c'est toujours à la merci d'une épidémie. Je me souviens du temps de mon père qu'on avait perdu deux vaches coup sur coup. Il ne nous restait plus qu'une génisse. C'était la misère quoi !

– Ça, ça dépend des goûts, interrompt René. Bien sûr la vie là-haut n'est pas toujours douce, et on n'a pas assez d'assurance. On est toujours à la merci du temps ou de la maladie comme tu dis, et j'en sais quelque chose avec mes pommes de terre de l'automne. Mais, au moins, on est son maître, et puis on a l'espace et la liberté. J'étouffe et puis j'en ai marre de faire toujours le même boulot, comme une machine, pour recevoir toujours le même salaire qui d'ailleurs n'est pas trop gras. Dans vos meetings, vos réunions, vous parlez toujours de conquérir la liberté et je ne sais quoi encore. Mais la liberté, mais l'indépendance, vous les avez abandonnées comme le chien de la fable que j'apprenais quand j'étais gosse. Moi, j'aime mieux, comme le loup, n'avoir pas tant d'aïses et être mon maître.

– Et puis surtout, René, tu aimes la montagne, comme nos anciens qui faisaient un travail du diable toute l'année, l'été aux Villards et l'hiver par la « France en bas » comme on disait. Et les quatre sous qu'ils gagnaient, ils allaient les placer sur un morceau de pré perdu dans les rochers.

– Ah oui ! reprend Séraphin, on en avait du courage dans le temps. Et puis surtout, on apprenait jeune à souffrir. Tenez, moi, je suis parti à 10 ans, et je n'étais pas des plus jeunes. Et encore j'étais favorisé : j'avais pris le train alors que d'autres, surtout auparavant, c'est vrai, s'en allaient à pied jusqu'au fin fond du Midi.

– Quand même, s'apitoie Léa, des gosses guère plus grands qu'Alain...

– Même plus petits. Certains sont partis ramoner à six ans. Enfin, moi, j'étais embauché par le grand Sandre de La Pierre, et il y avait encore deux autres jeunes, le fils du patron, Manuel, et Jean-Baptiste de Raymond.

– C'est bien un du Martinan ? demande René.

– Oui, un cousin de ton copain Charlot.

– Et nous sommes partis pour Montpellier. Le voyage m'a paru court. Il y avait tellement de choses à voir et j'étais collé aux vitres du train pour regarder défiler les plaines de l'Isère et du Rhône. Seulement, une fois arrivés, il a fallu commencer à manger de la « vache enragée ». Dès le lendemain, nous sommes allés « chiner » de la nourriture à un restaurant que connaissait le patron. Jean-Baptiste, plus dégourdi que moi, car c'était sa deuxième campagne, me donnait quelques conseils

pour bien mendier, car notre premier métier était celui de mendiant.

– Heureusement qu'on n'en est plus là maintenant.

– Enfin ça c'était rien, mais il fallait ramoner. Je me rappellerai toujours des premières fois que j'ai grimpé dans les cheminées, tellement j'en ai bavé. Le patron et les autres namb's m'avaient expliqué la manœuvre. C'était dans un village près de Montpellier. Je rabats mon bonnet sur les yeux, je prends la raclette à la main, et je monte dans la cheminée en écartant les jambes pour me coincer et pouvoir progresser. Mais la suie m'envahissait, me suffoquait ; à plusieurs reprises j'ai manqué lâcher. Enfin, j'arrive sur le toit et je pousse un « ouf » de soulagement. Mais il fallut recommencer des dizaines de fois dans la même journée, et puis aller mendier le pain, enfin se coucher dans la paille d'une grange.

– C'était terriblement dangereux. Je me demande comment il n'y en avait pas plus qui se tuaient.

– Bien sûr, mais on était leste et puis on faisait attention. Ah ! il y a bien des fois où... tenez, un jour, la cheminée pourrie a éclaté dans une chambre à coucher à Montpellier, et je suis arrivé, tout noir, presque dans les bras d'une fille de 15 ans...

– Dommage, vous n'aviez que 10 ans !

– J'avais pas envie de rigoler, et elle encore moins. Ah ! c'était bien une vie mouvementée. J'ai passé une partie du jour de l'an, comme aujourd'hui, en prison.

– Eh bien ! ça alors !

– Eh oui ! Le matin du jour de l'an, moi et quelques autres, nous sommes allés mendier à la sortie de la messe. Malheureusement, un inspecteur de police nous mit la main au collet et nous emmena au poste, la mendicité étant interdite. Par bonheur, Jean-Baptiste avait réussi à se sauver et était allé avertir le patron qui connaissait un policier. Mais ce n'est que dans l'après-midi que nous avons été délivrés.

– Vous en voyiez bien de toutes les couleurs.

– Et puis il y avait les bagarres de temps en temps avec d'autres namb's, surtout quand nous cirions sur la place. C'était bien l'habitude en ce temps-là, dans le Midi, pour les riches, de se faire cirer les souliers sur les places. J'étais rapidement devenu un as et certains concurrents m'en voulaient. Un jour, avec des Ban'nes, nous nous sommes battus, Jean-Baptiste et moi, à grands coups de boîtes de cirage et de brosses.

– C'était bien de drôles de temps.

– Il y avait aussi de bons moments où on mangeait bien ; on buvait beaucoup surtout car c'était en plein pays de vin. Il y a des jours où je buvais presque deux litres de vin. Pour un gosse, c'était exagéré malgré le travail de force qu'on faisait.

– Et vous l'avez fait longtemps ce métier ?

– Trois hivers. Puis mon oncle Jacques, qui tenait une laiterie près de Salon, m'a embauché. Ça me changeait de monter les cheminées, mais c'était bien dur aussi : sept jours sur sept, du matin au soir, derrière des vaches. La vie aux Villards me paraissait presque des vacances à côté.

– Et pourtant vous avez fini par faire laitier.

– Ce sont les circonstances. Je me suis marié et mon oncle Jacques m'a proposé de me céder sa laiterie. Je savais le travail dur, mais le bénéfice était sûr et puis il y avait du travail toute l'année. Voyez-vous, ce qui nous tue aux Villards, c'est que l'hiver est trop long et qu'on est obligé de s'en aller gagner sa vie ailleurs. Et ce n'est pas une existence de laisser femme et enfants pendant six mois pour courir la France, et souvent pas rapporter gros. Tenez, le grand Sandre, mon patron de Montpellier, il a traîné toute sa vie dans le Midi pour pas gagner grand-chose.

– Pourtant, certains ont bien amassé des fortunes.

– Oui, les marchands. Eux aussi avaient un travail dur : courir toute la nuit sur les routes pour aller tenir les foires, ou geler à faire l'article de porte à porte. Mais ça gagnait gros et ce sont bien eux qui ont fait les bonnes familles des Villards. Le père Joston du Châtelet (le nom fit tressaillir René, qui pensa à Janine) était un fameux marchand, et c'est bien de là que Joston tient sa si belle propriété. Mais maintenant les marchands ça peut plus exister. Le commerce permanent, les boutiques, ont tué le commerce d'hiver.

– Maintenant, reprit Marius, il faut choisir : ou rester sa vie entière à se crever la peau aux Villards ou s'en aller.

– Bien sûr, mais il n'y a pas qu'aux Villards qu'on se creve la peau. J'en sais quelque chose. Tout compte fait, je serais resté aux Villards, j'aurais encore moins trimé. J'aurais moins gagné mais enfin, j'aurais passé ma vie quand même. Vous me direz : c'est différent

vous, car la laiterie c'est encore la campagne. Mais en ville c'est pas pareil. Bien sûr ! mais quand on est pauvre, il faut bien miser partout.

– Ca c'est bien vrai, appuya René. Moi je dis que pour s'installer en ville il faut être sûr de mener une meilleure existence qu'aux Villards. Pour cela, il faut soit de l'argent, si on veut tenir un commerce, soit de l'instruction, si on veut avoir un métier convenable. Mais devenir ouvrier d'usine, ça vaut pas la peine. A mon avis on y perd mieux qu'on y gagne.

– Tu aurais raison, reprend son frère, si tu avais aux Villards une propriété capable de te faire vivre toute l'année.

– Mais ça se trouve de plus en plus, tu sais. Le pays se dépeuple, mais la terre reste.

– Ca, c'est vrai, reprend Séraphin. Les gens ont plus de bêtes que dans le temps et certains mènent une vie convenable ; on voit dans les maisons des postes de TSF, des butagaz et de beaux meubles.

– Oui, répond Léa, mais il n'y a pas de distractions, pas de cinéma, rien. Tous les jours, c'est la même vie, même le dimanche. Tenez, dans le temps, il y avait bien des familles très riches et d'autres de la dernière misère. Eh bien ! quelle différence y avait-il entre le genre de vie des uns et des autres ? Et pour les filles de bonne famille, comme on disait, porter une croix en or sur la poitrine le dimanche ne les empêchait pas de racler la bouse la semaine.

– C'est vrai, mais ça n'empêche pas qu'on ne se sentait pas si malheureux que ça. Et puis c'est fini maintenant. Les filles des Villards savent bien faire les demoiselles comme partout.

– Quant aux distractions, ajoute René, les filles se plaignent qu'elles en manquent aux Villards, mais lorsqu'elles viennent en ville, il n'y a presque que le bal qui les intéresse. Alors danser à la Saucisse ou danser chez Bacalier, je ne vois guère la différence. Ou plutôt si. C'est qu'on n'est plus assez nombreux. On s'ennuie parce que la jeunesse manque de plus en plus, mais je crois que cela ne durera pas toujours. Il y en a bien qui disent que dans cinquante ans d'ici, il n'y aura plus personne au pays. Moi je ne peux pas l'admettre, ni le croire non plus, car il y a encore beaucoup de jeunes que la ville ne tente pas. Ce qu'il faudrait c'est trouver un travail qui permette de rester chez soi toute l'année.

– Je vois bien en tout cas, conclut l'oncle Séraphin, que toi tu resteras aux Villards, et c'est bien car il en faut des hommes comme toi pour maintenir notre pays. Mais, à parler, le temps passe. C'est presque 5 heures. Il faudrait bien que je vous quitte un moment pour aller dire bonjour à Benoît de la Blanche. C'est bien place Championnet qu'il habite ?

– Oui, c'est pas bien loin d'ici, oncle. On va aller avec vous pendant que Léa préparera le souper. »

Les hommes se levèrent de table, prirent leurs manteaux, allumèrent une cigarette, et descendirent l'escalier. Ainsi les Villarins de Grenoble se rendaient des visites en ce jour de l'an. Certains justifiaient leur départ du pays, d'autres affichaient des regrets, mais tous parlaient des Villards, la terre ancestrale qui allait marqué leur existence jusqu'à la mort.

## CHAPITRE XI

### *Léon apporte des nouvelles du pays. René décide de remonter aux Villards.*

Dans les villes pleines de lumière, de confort et de plaisirs factices, les hommes sentaient à peine les morsures de l'hiver. La nature et ses forces sauvages étaient loin, très loin. Mais ceux qui, récemment encore, communiaient avec elle, gardaient au cœur une vague inquiétude, un irrésistible appel ; dans leur âme, confusément, ils ressentaient l'écho des joies sans pareilles que la montagne dispense en toute saison à ceux qui ont le cœur pur et viril. A Grenoble, René sentait de plus en plus la tristesse l'envahir, malgré le cinéma, le bal, les Villarins et Lily.

Un dimanche de fin janvier, le petit Léon, qui était monté passer une quinzaine au pays, raconta à René les « nouveaux » des Villards, et surtout la deuxième course qui s'était disputée le dimanche précédent, sur les pentes de l'Ormet, sous un ciel idéal, avec pour spectateurs presque tous les Villarins, heureux de profiter d'une pareille aubaine pour rompre la monotonie de l'hiver. Puis il lui narra les mascarades qui commencent aux Villards dès le mois de janvier pour se poursuivre jusqu'au mardi gras :

« J'étais déguisé en pompier. Mon oncle Séraphin m'avait prêté ses affaires. J'avais fière allure tu sais. Gaston Bonté était en vieille Villarinne, un bâton à la main. Il y avait aussi deux filles avec nous, la petite Rose de Nantchenu et Lucienne de Lachenal. Nous avons fait deux ou trois villages. Ça nous a rapporté une douzaine d'œufs et on a surtout bien rigolé. Le plus que j'ai ri, c'est chez Odette Girard, tu sais la môme à Gaston. Elle se doutait que Gaston était parmi nous. Nous l'avons bien fait enrager. Comme je suis à peu près de la taille de Gaston, elle croyait, pour commencer, que j'étais Gaston. J'en ai profité pour l'embrasser, puis on s'est démasqué : elle était si heureuse de retrouver son Gaston qu'elle ne m'a pas engueulé. Oh ! après tout, c'est une bonne fille. Ils se marieront peut-être à force de faire. Gaston s'est bien assagi cet hiver. Il me fait tout à fait l'impression d'un homme qui va se mettre « la corde au cou ». »

René rentra chez lui, ce soir là, tout remué sans bien savoir pourquoi. Au pays c'étaient les amusements traditionnels, pas très relevés certes mais si joyeux ! C'étaient les flirts qui menaient au mariage ! C'étaient surtout les courses de ski, la griserie des neiges. René se coucha mais il ne put s'endormir. Il revoyait l'immensité des neiges, polies comme du sucre, qui étincelaient de tous leurs cristaux sous la blonde et fraîche caresse du soleil hivernal. Il se revoyait grimant à skis dans l'air bleuissant du matin sur les pentes de l'Ormet à la neige légère, piquetée de bouquets d'arbres, puis arrivant au sommet dans les buissons d'arcosses ployées par le poids des neiges. Des gouttes de sueur perlaient sur son front ; il était fatigué, mais tout était si beau, si pur. La dentelle souveraine des cimes de l'Adret plongeait sa blancheur dorée dans la profondeur infiniment bleue du ciel, et René, plein de joie, s'envolait sur ses bois légers et dévalait la pente avec une souplesse d'oiseau. La griserie de la vitesse dans l'air vif de l'hiver mettait en lui une exaltation folle... Hélas ! c'était le passé : au lieu de ces heures d'ivresse, la ville aux tristes maisons, à l'air lourd, sans élan, sans joie.

Chaque jour, en allant au travail, René, des bords de l'Isère amaigrie, jetait un coup d'œil plein d'amour sur la sereine puissance de la chaîne de Belledonne toute blanche dans le ciel bleu, et chaque jour, ces cimes lointaines lui rappelaient le pays abandonné. Son frère essayait en vain de lui arracher ce cafard, mais plus la saison avançait et plus René était pris par le désir ardent de revoir ses montagnes.

« Tu es un vrai Villarin, lui dit un jour son frère. Dégoûté du pays à l'automne, tu en deviens fou dès que l'oiseau chante sur la branche. Pourtant tu serais si heureux ici... »

– Tais-toi, Marius. Tu ne peux pas comprendre combien mes montagnes me tiennent au cœur, moi qui les ai fréquentées assidûment et seul ; plus qu'une maîtresse. Il y a certaines filles qui m'ont endiablé, mais encore aucune qui ne m'ait donné une joie pareille à celle que j'éprouve au-dessus de 2 000 mètres. Mon vieux, il y a longtemps que tu es déraciné, tu ne sais pas combien je suis mordu. En tout cas, ma décision est prise : dès que la neige sera fondue, je dis adieu à l'usine. Je vais tâcher de refaire mon champ et de planter des patates. »

Mars arriva. Les jeunes Villarins commençaient à parler de Pâques qui les verrait s'envoler vers le pays comme les hirondelles. Dès que la neige s'en va, la vieille loi de la transhumance fait sentir à nouveau son pouvoir millénaire et la montagne impérieuse rappelle ses enfants. René devenait plus joyeux depuis que les lettres qu'il recevait des copains restés au pays lui annonçaient la fonte de la neige, les premiers cressons au long des eaux bouillonnantes, les premiers pissenlits qui s'étoilaient dans les prés encore roux.

Entre temps, il s'était brouillé avec Lily qui le trouvait trop maussade et qui pensait aussi qu'il reviendrait à elle... Mais elle se trompait. Car René, après la montagne, ne pensait qu'à la fée de la montagne, à Janine, qui reviendrait certainement à Pâques comme elle le lui avait promis. Mais serait-elle encore libre ? Paris et Georges Raynaud ne l'auraient-ils pas conquise ? René souffrait en pensant à cela, en songeant qu'il était sans nouvelles et qu'il ne savait à qui en demander. Une fois au pays, il verrait Odette Girard, lui demanderait des renseignements.

Enfin la fin mars arriva. Avec deux ou trois autres Villarins, René fut l'un des premiers à reprendre la route des cimes, heureux et vaguement inquiet.

*Pierre Bozon  
(à suivre)*

FLEURISSEMENT

De nombreux Villarins récompensés

Mise à part l'association Saint-Alban en fleurs qui, curieusement, ne dévoilera le sien qu'au printemps prochain, les résultats 2006 des concours des maisons fleuries sont connus.

■ Au concours départemental des villages fleuris de Savoie, la commune de Saint-Alban a remporté le 1<sup>er</sup> prix pour le 3<sup>e</sup> année consécutive dans sa catégorie (communes de moins de 250 habitants). Un succès pour tous les bénévoles de l'association Saint-Alban en fleurs et Amandine Favre-Bonté qui était chargée par la commune de l'entretien des fleurs cet été. A ce palmarès, on trouve également Angèle et Raymond Quézel-Péron qui ont remporté le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie des maisons de village.

■ Au palmarès du concours Arvan-Villarins apparaissent des Villarins. Ainsi dans la 1<sup>re</sup> catégorie (maisons fleuries), Evelyne Hego (Martinan), et, dans la 6<sup>e</sup> catégorie (jardins potagers), René et Eliane Emieux (Le Frêne) ont-ils reçu un prix sur les 13 attribués. La commune de Saint-Alban recevant un prix spécial. Ont reçu les encouragements du jury (sur les 15 distribués), dans la 1<sup>re</sup> catégorie (maisons fleuries), Simone Darves-Bornoz (Le Bessay) et Odette Emieux (Lachenal), et, dans la 6<sup>e</sup> catégorie (jardins potagers), Josette Noël-Lardin (Le Frêne). La commune de Saint-Colomban a également reçu les encouragements du jury dans la catégorie bâtiments et espaces publics.

■ A Saint-Colomban, le jury est passé le 7 août 2006 (composé de Marcelle Pommier, Alice Vial, Jacky Communal, Michel Hego et Maurice Bouchet-Flochét). Il a eu 34 nominés et 3 hors concours, et le jury a fait une entorse aux décisions prises l'an dernier en assemblée générale (en raison des conditions atmosphériques qui ont été désastreuses pour le fleurissement) avec trois notes en dessous de 5.

CATÉGORIE 1

• *Propriétés fleuries (cours ou espaces fleuris, villa)* : 2<sup>e</sup> prix : Gilbert Laposse (Les Roches) ; 3<sup>e</sup> prix : Bernard Mugnier (Les Moulins) ; encouragements à Odile Tronel-Peyroz (Lachal), Jean-Pierre

Martin-Garin (Châtelet) et Elvire Patafi (Lachenal).

• *Habitations traditionnelles (anciens habitats savoyards, conservés avec ou non des dépendances, et espaces fleuris)* : 1<sup>er</sup> prix hors concours : Colette Bouchet-Flochét (Les Roches) ; 2<sup>e</sup> prix : Benjamine Frasson-Botton (Martinan) ; encouragements à Bernadette Perrier (Les Roches).

• *Maison avec aménagement paysager (surfaces relativement importantes avec arbres, arbustes, gazons)* : 1<sup>er</sup> prix : Evelyne Hego (Lachenal) ; 2<sup>e</sup> prix : Odette Emieux (Lachenal) ; 3<sup>e</sup> prix : Arlette Bozon (Les Roches) et Ginette Girard (Martinan) ; encouragements à Andrée Darves-Blanc (Châtelet) et Emma Bozon-Viaillé (Lachenal).

CATÉGORIE 2

• *Habitations avec décor floral (trottoir, mur, fenêtre, escalier)* : 2<sup>e</sup> prix hors concours : Irène Maquet (Nantchenu) ; 3<sup>e</sup> prix : Irma Bozon-Viaillé (Valmaure) ; encouragements à Nicole Martin-Cocher (La Pierre), Maurice Jeandet (Les Roches), Pierre Martin-Cocher (Nantchenu) et Sylvain Martin-Cocher (Martinan).

CATÉGORIE 4

• *Balcons ou terrasses des villas* : 2<sup>e</sup> prix : Jacqueline Communal (Martinan) ; 3<sup>e</sup> prix : Yvette Berthaud (Châtelet) ; encouragements à Simone Favre-Teylaz (Châtelet) et Francis Vanini (Nantchenu).  
• *Balcons ou terrasses des habitats traditionnels (avec petite cour s'il y a lieu)* : 1<sup>er</sup> prix : Renée Favre-Bonté (hors concours, Martinan) et Madeleine Jacot-Guillermod (Martinan) ; 2<sup>e</sup> prix : Ida Jeandet (Les Roches) ; 3<sup>e</sup> prix : Isabelle Girard (Les Roches) ; encouragements à Bernadette Tronel-Peyroz (Lachal).

CATÉGORIE 6

• *Hôtels - restaurants* : 2<sup>e</sup> prix : Hôtel de la poste ; 3<sup>e</sup> prix : Auberge du Glandon.  
• *Jardins fleuris (avec ou sans potager)* : 3<sup>e</sup> prix : Daniel Emieux (Lachal) ; encouragements à Janine Tronel (Lachal) et Gaston Emieux (Lachenal).

La remise des prix de ces différents concours aura lieu au printemps prochain.

*cipal du 26 mai 2006, une subvention supplémentaire a été octroyée à l'association Saint-Col station fleurie pour assurer le concours décorations à l'occasion du passage du Tour de France et auquel nous étions associés. Il fallait augmenter le potentiel fleurs et décorer des vélos. Cette subvention n'a pas été versée suite à une confusion avec l'achat de la cuve à eau négocié par la mairie. De ce fait, pour les fleurs, nous étions en déficit au moment de l'assemblée générale, quant aux vélos ils ont été décorés aux frais de la famille Pezzani. En octobre il a été attribué une subvention de 850 euros, les 300 euros inclus. La Maison du tourisme sera bientôt fonctionnelle, nous devons prévoir comment la fleurir au printemps ; aussi une réunion de bureau aura lieu en janvier 2007. »*

POINT DE VUE

Le dire avec des fleurs (suite)

Dans un précédent article(\*), je m'étais étonné du peu d'importance que l'on accorde à la gestion de l'environnement dans la vallée des Villards. Or, le constat en la matière devient, à mon avis, de plus en plus préoccupant.

J'aurais pu intituler ce deuxième article « Arrêtons le massacre » ou bien encore « Le traditionnel 15-Août et ses costumes : l'arbre qui cache la forêt ». Voici quelques exemples non exhaustifs qui peuvent illustrer mes propos.

La retenue d'eau de Lachal et la conduite d'eau ont nécessité des travaux importants pour favoriser la production d'une énergie « propre ». Il en reste une verrue bien mal intégrée au paysage et une cicatrice qui tarde à se refermer. De plus, des travaux sont régulièrement programmés pour colmater les caprices du Glandon.

La gestion des espaces agricoles et le fleurissement ne font pas bon ménage. Les abords des hameaux devraient, à mon avis, être entretenus par le fauchage des prés, après la floraison, afin de laisser les fleurs s'épanouir au printemps et se reproduire.

Le fleurissement, c'est aussi cela, tout autant que la mise en pots, jardinières, totems ou parterres d'espèces que chacun peut côtoyer en plaine ou en ville. Venir à Saint-Colomban, n'est-ce pas désirer un peu de dépaysement et apprécier l'authenticité d'un village de montagne ?

Le parking du Martinan illustre parfaitement ce que l'on évite de faire ailleurs. La transformation de l'école en bureaux de la communauté de communes nécessitait-elle la création d'un parking en plein milieu du hameau ? Alors que dans les villes et les stations de ski on s'organise pour laisser les voitures à l'extérieur des lieux de vie, à Saint-Colomban on veut les introduire jusque sur le pas de la porte en lieu et place des jardins.

L'immobilier ne déroge pas à la règle. Lors de la construction des appartements de La Perrière, en 1994, un concours avait été lancé par le président du district de l'époque afin de retenir un projet qui s'intègre parfaitement à la spécificité de Saint-Colomban. Aujourd'hui, les jeunes désireux de

s'installer ou de revenir au pays, après l'exode du siècle dernier, attendent toujours la suite. Plutôt qu'un « Petit Megève », comme on nous le promet, n'aurait-il pas mieux valu s'orienter vers un « Authentique Saint-Colomban-des-Villards » ?

Le nouveau cimetière, dans sa réalisation, n'est pas un modèle d'intégration et de respect du paysage. La carte postale de l'église et la cure sur fond de Sembuis, si appréciée des photographes et de toutes les personnes en général arrivant à Saint-Colomban, risque d'être fortement dépréciée (voir ci-dessous). Un parking modeste épousant le relief existant aurait été plus judicieux que l'érection d'une butte dénaturant cette entrée si pittoresque. On peut noter d'ailleurs que le géographe Jean-Pierre Hervet en a fait la couverture de son livre « Connaître la Savoie et la Haute-Savoie » (paru en 2002 dans la collection Villes et Régions, aux Editions Sud-Ouest). Le ferait-il encore ? Je propose d'ailleurs à ce sujet aux membres du conseil d'administration de la Maison du tourisme de lancer un concours de photographies ayant pour thème : l'église, la cure et Sembuis avant 2007 et après 2007.

Les choix des sites d'implantation des fumières, l'impact de la présence du loup sur la faune, la place du frêne et de l'érable dans les hameaux... sont aussi matières à discussion.

Les projets déclarés d'utilité publique qui fleurissent depuis des années forment un joli bouquet d'insultes à l'authenticité du paysage villarin. Se contenter de porter de l'intérêt un jour par an (le 15 août) à l'authenticité villarinchienne, est-ce suffisant ? Les projets qui font la part belle au bouleversement du paysage et au déplacement de tonnes de terre et de tout-venant devraient être encadrés plus sérieusement.

Il y a des personnes, même élues, qui accordent une valeur certaine et égale à la fois aux traditions, au cadre de vie, au bien-être des personnes, au budget et à l'avenir de la jeunesse.

Yves Bonnivard

(\* ) Le dire avec des fleurs, *Le Petit Villarin* numéro 135 (mars 2006).



« Une butte dénaturant une entrée si pittoresque »

RECTIFICATIF – PRÉCISIONS

• Suite à l'article intitulé : Saint-Col station fleurie, des changements en vue (*Le Petit Villarin* numéro 137, septembre 2006), Maurice Bouchet-Flochét tient à rectifier que « que si l'entretien des hameaux est bien assuré par des bénévoles, celui des bâtiments publics tels que mairie, poste, Maison du tourisme sont à la charge de l'employée de l'association ; ce n'est qu'après le départ de celle-ci, fin août, que nous avons demandé aux « administrations » de bien vouloir prendre l'arrosage à leur charge. » De plus, contrairement à ce qui est indiqué dans le dernier paragraphe de l'article : « nous demandons de la part de la mairie un soutien « entier » et non pas « financier », celui-ci étant tout à fait satisfaisant. »  
• Par ailleurs, Maurice Bouchet-Flochét précise que « lors de la séance du conseil muni-

**la mure bianco**  
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage  
PONTAMAFREY  
04 79 83 40 38

**Voyages Gonthier**  
Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards  
- Excursions  
- Voyages organisés  
- Transports de groupes  
- Taxi  
73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

**VERNIER Frères**  
• Génie Civil  
• Travaux en montagne  
• Montages et réparations  
remontées mécaniques  
Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**Garage TARDY Serge**  
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
ST-ALBAN-DES-VILLARDS  
TÉL. 04 79 59 12 16

## Retour à la « case » Maulin

La commune de Saint-Colomban, qui a concédé en 2004 à la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE) la construction de 700 lits au Mollaret et à La Perrière, a décidé (10 novembre dernier) de changer de promoteurs au profit de Maulin Montagne Participations, une société appartenant à M. Gaston Maulin. Et de passer avec Maulin Montagne Participations une (nouvelle) convention qui prévoirait 488 lits au Mollaret et 388 lits à la Perrière, plus des aménagements en un lieu dénommé « au pied des pistes » sans autre précision.

Ce revirement, qui peu surprendre (en 2004, M. Maulin avait été « écarté » au profit de la société PISE), n'est en fait qu'une demi-surprise dictée par le bon sens.

A cause d'une évidence : depuis que PISE a obtenu les deux permis de construire nécessaires à la réalisation de



■ Le bâtiment G (novembre 2006).

ce projet (4 novembre 2004 – au Mollaret – et 28 janvier 2005 – à La Perrière) aucune construction n'est sortie de terre. Et ce ne sont pas les réponses dilatoires apportées par M. Alzina (l'un des responsables de PISE, M. de Keyser – le principal dirigeant – étant étrangement absent dans le suivi de ce dossier) aux

interrogations de plusieurs responsables villarins (élus, Maison du tourisme, etc.) qui pouvaient faire illusion plus longtemps.

Fait aggravant : PISE n'a toujours pas rénové le bâtiment G (La Perrière) qu'elle a récupéré l'an passé – gros œuvre terminé – suite à la faillite d'un précédent programme (1998). Il y a un an, des travaux avaient été engagés pour cesser rapidement au bout de quelques semaines, les ouvriers embauchés pour les effectuer étant repartis chez eux faute de paiement.

En résumé, et même si courant décembre deux ouvriers travaillaient de nouveau, mais épisodiquement, dans le bâtiment G (terminant le toit...), le conseil municipal est arrivé à la conclusion que cette société n'a probablement ni l'expérience ni la surface financière pour réaliser ce programme immobilier (PISE devrait également près de 37 000 euros à M. Terrier, architecte du projet, qui a fait savoir récemment à la mairie de Saint-Colomban qu'il ne s'occuperait plus de ce dossier...).

Il fallait donc changer de promoteur.

Un changement qui a (presque) été annoncé (involontairement ?) en août dernier.

En effet, si la question de l'immobilier n'a plus été inscrite à l'ordre du jour des réunions du conseil municipal depuis le 28 avril 2006 – preuve de l'embaras de la municipalité sur ce dossier ? –, elle a été plusieurs fois évoquée en réponse à des questions posées en fin de réunion par des conseillers municipaux ou par des personnes dans le public (\*).

Ainsi, le 11 août 2006.

Ce soir-là, interpellé sur les pénalités que la commune allait devoir certainement payer en fin d'année pour lits non construits compte tenu de la lenteur des promoteurs a démarré les constructions, le maire de Saint-Colomban avait indiqué

: « Je me débrouillerais avec Maulin pour ne pas payer ». Une réponse qui avait été d'emblée interprétée comme l'annonce d'une nouvelle stratégie municipale : éviter de payer des pénalités à M. Gaston Maulin en lui proposant de construire lui-même ces lits.

Cette hypothèse est apparue très vite crédible d'autant que M. Maulin se faisait bien discret sur un sujet (paiement des pénalités) pour lequel il n'avait pas hésité, un an plus tôt, à engager des procédures judiciaires à l'encontre de la commune allant même jusqu'à menacer de fermer la station. Une position qu'il avait expliquée au cours d'une réunion publique à la salle des fêtes (août 2005). Avant que l'on ne trouve finalement, et laborieusement, un accord prévoyant la construction de lits pour Noël 2006...

Sitôt confirmé, le choix de M. Maulin comme futur promoteur immobilier a été approuvé par la plupart des principaux

acteurs économiques locaux (même si certains déplorent qu'on ait « perdu deux ans », car, selon eux : « Compte tenu du développement de la station et de ses caractéristiques propres, seul M. Maulin est aujourd'hui capable de construire et de gérer des lits à

Saint-Colomban. »

Pour la municipalité, désormais tout devrait aller vite, avec le dépôt d'un permis de construire (fin 2006) pour un démarrage des travaux au printemps prochain.

Toutefois, les choses pourraient ne pas être aussi simples car il va falloir que la commune récupère les terrains qu'elle a vendus à PISE. Le cas des deux sites est un peu différent.

Au Mollaret, les terrains sont payés et le permis de construire, accordé le 4 novembre 2004, serait caduque depuis le 4 novembre 2006 puisque les travaux n'ont pas commencé à cette date. Si on exclut le terrassement effectué début novembre pour le compte de PISE (2) et qui aurait été « rebouché » dans la nuit par les services municipaux... Le but était d'implanter rapidement, sur ce site, quelques chalets en bois prêts à monter et transportés du Midi par la route. Ce convoi serait resté quelques heures sur un parking de Cuines avant de reprendre le chemin du retour sans être monté aux Villards.

A La Perrière, les terrains n'ont pas été payés et appartiennent donc en principe toujours à la commune. Mais sur ce site le permis de construire court jusqu'en 28 janvier 2007. Un laps de temps que mettront peut-être à profit les dirigeants de PISE pour régler les terrains... comme ils ont réglé, début novembre, avec près d'un an de retard, leur dette à la Maison du tourisme (7 000 euros pour des locations de gîtes).

A toutes fins utiles, le conseil municipal a assorti sa volonté de changer de promoteurs par une résolution : aller devant la justice si la récupération des terrains ne se passait pas à l'amiable.

(\*) Comptes rendus des réunions du conseil municipal de Saint-Colomban du 26 mai, 7 juillet, 11 août, et 6 octobre 2006.

## Mme Berthier, nommée gestionnaire des gîtes communaux

Après le départ de M. Caron qui gérait (outre le camping municipal) le centre des Moulins (ancienne école de Lachal), le gîte d'étape de La Pierre et des gîtes au Martinan (dans l'ancienne maison Jeannolin), et l'échec dans la reprise du centre des Myrtilles (ancienne cure de Saint-Colomban) par Mmes Delphine Ferroud et Adeline Canelle (4 novembre 2005), la commune de Saint-Colomban a lancé un appel à candidatures pour une nouvelle délégation de service public de ces unités touristiques.

C'est la candidature de Mme Chantal Berthier, quarante ans, originaire de La Bridoire (ville connue entre autres pour ses tréfileries) qui a été retenue après un entretien avec les élus de Saint-Colomban au cours duquel des questions « précises et pertinentes ont été posées avec vigueur et courtoisie ». D'après Mme Berthier, ses réponses ont été également « adéquates, réfléchies et décisives ».

Cette démarche est normale car il est souhaitable que les élus commencent à prendre quelques précautions avant de confier la gestion de biens publics à des candidats potentiels car, depuis des années, beaucoup de personnes sont venues aux Villards, ont eu des « fortunes » diverses malgré les « fleurs » qu'on a pu leur faire, ont fait trois petits tours et puis sont repartis pour des raisons qui leur sont personnelles. Certains d'entre eux même ont voulu « manger tout cru » les gens du pays. Il y a là des questions à se poser.

Un nouvel arrivant doit d'abord apprendre les us et les coutumes des Villards, puis essayer de s'intégrer dans cette vallée du Glandon si particulière. Cela en vaut la peine car les gens d'ici sont attachants, mais il faut plus de 18 jours pour y arriver. Le but étant de faire avancer le pays ensemble.

Exemple d'installation qui semble complètement réussie, celle de Marc Vuillemoz au Triandou (Saint-Alban) qui étone par sa cuisine succulente et son accueil à la hauteur de la tâche bien qu'il ait des difficultés pour aller au bout de son projet.

Mme Chantal Berthier est une passionnée de la montagne, et les recoins de la chaîne de Belledonne n'ont plus de secrets pour elle qui les a parcourus en balades, randonnées ou raquettes.

C'est donc tout naturellement que Mme Berthier vient y vivre aujourd'hui ayant étudié tous les paramètres nécessaires et utiles pour réussir la gestion de ces centres de vacances, forte de son expérience de syndic de copropriété pratiqué à Chambéry.

Elle ne semble donc pas venir aux Villards la « fleur au fusil ». Et la question de la gestion de gîtes disséminés aux quatre coins de la commune ne semble pas être un problème pour Mme Berthier car, selon elle, c'est surtout « une histoire de motivation et d'organisation ». Et elle met un point d'honneur à « en vouloir » pour travailler et réussir.

André Gamel

## BRÈVES

► **Cyclisme.** Thibaud Taboury, jeune espoir de cyclocross qui a intégré le pôle espoirs de Saint-Etienne, a remporté en 2006 huit épreuves dont celle de Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) et pris du même coup la tête du challenge national juniors. – (G. Reboul.)

► **Béton « pourri ».** En 2004, probablement entre mai et juillet, Béton Rhône-Alpes a produit du béton pollué par une trop grande quantité de gypse. Aujourd'hui ces bétons s'effritent quand ils sont en contact avec l'eau. Seraient concernés aux Villards, le presbytère de Saint-Alban avec deux dalles (2<sup>e</sup> étage et combles), un escalier, et le local des poubelles.

► **Médecine.** A l'initiative de la plupart des médecins généralistes des cantons de La Chambre, Saint-Jean, et Saint-Michel-de-Maurienne, une maison médicale de garde a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> novembre dans l'enceinte du centre hospitalier de Saint-Jean. Le principe d'une telle structure, gérée par l'Association de la maison médicale de moyenne Maurienne, présidée par le docteur Emin (La Chambre), est d'assurer une permanence de soins centralisée par les médecins d'astreinte, le soir, les week-ends et les jours fériés. D'ores et déjà 13 médecins se sont engagés à assurer les permanences de soins sur place. L'accès à ce cabinet ne sera possible qu'après recommandation sur simple appel du 15, en fonction des heures de permanences du service – (La Maurienne).

► **Microcentrale.** Des travaux importants de curage et de renforcement du fond de la retenue d'eau de Lachal, par empierrement, se sont terminés le 25 novembre après plus de six semaines de chantier.

► **Faune.** Une hermine en pelage d'hiver chassait les souris avec empressement dans un pré derrière l'église de Saint-Alban. La saison du blanc serait-elle là ?

Il a neigé le 9 décembre mais le pinson du Nord quant à lui n'est pas encore arrivé. Il est rare de voir ce charmant animal en pelage d'hiver... Cette magnifique livrée blanche n'est pas revêtue par tous les animaux et en certains hivers doux on ne trouve pas d'hermines blanches. Outre la couleur de la robe, la tête reste un peu rosée, la queue est d'un noir profond sur son tiers terminal. L'hermine, lorsqu'elle chasse, se dresse sur ses membres postérieurs. Grande destructrice de rats, aux autres saisons, l'hermine se fait discrète et il n'est pas courant de l'observer. – (A. Gamel.)

► **Vie paroissiale.** Durant le premier trimestre 2007, des messes seront célébrées les dimanches 14 janvier, 11 février, 4 mars et 8 avril (Pâques) à 10 h 30 à l'église de Saint-Colomban. Pour les messes du vendredi soir, se reporter au planning affiché sur la porte de l'église même si, en hiver, l'accès au panneau d'affichage et à la chapelle de la cure est souvent difficile quand il y a de la neige. – (Ch. Mayoux.)

► **Vie paroissiale (suite).** L'inauguration, début novembre, d'une maison paroissiale cantonale aménagée dans la grande salle de l'ancien presbytère de La Chambre, est venue concrétiser la réunion des 14 paroisses du canton en une seule dénommée paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre. – (Ch. Mayoux.)

► **Ecole.** Le 22 décembre, les élèves de l'école ont présenté leur traditionnel spectacle de Noël, longuement préparé et minutieusement répété avec leurs enseignants. Un divertissement qui a été chaleureusement accueilli ce qui leur a probablement fait oublier que leur voyage de fin d'année, prévu à Paris, a été annulé pour des raisons obscures dont seuls les adultes ont le secret.

► **Voeux.** La municipalité de Saint-Alban présentera ses voeux à la population le 21 janvier 2007 à 11 heures au Triandou.

## Un bilan largement approuvé malgré quelques contestations

Une trentaine de personnes, majoritairement de Saint-Alban (seules 3 ou 4 personnes venaient de Saint-Colomban) ont assisté à l'assemblée générale de l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale. En réalité, 27 propriétaires membres de l'AFP étaient présents représentant 124 voix compte tenu des pouvoirs qu'ils possédaient. Le quorum était donc atteint. On pouvait noter dans l'assemblée la présence de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, et de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban.

Cette assemblée générale a été présidée par Michel Donda suite à une délégation du président en exercice, Pierre Noël, datant du 8 août 2006, et absent pour des raisons personnelles. Dans une lettre projetée sur un écran, Pierre Noël se disait également satisfait du travail accompli par tous au sein de l'AFP, dans une bonne entente qui, selon lui, dépassait « les clivages politiques ».

Avant d'aborder l'ordre du jour, Georges Quézel-Ambrunaz a souhaité pouvoir lire une lettre de Gilberte Girard, adressée à des propriétaires membres de l'AFP, pour leur demander qu'on lui envoie des pouvoirs pour l'assemblée générale. Le président indiquant que Gilberte Girard n'était pas membre de l'AFP, il a été décidé que cette lettre serait discutée en fin de séance tout comme celle de Michel Darves-Blanc transmise par Noëlle Noël.

Le conseil syndical de l'AFP s'est réuni à 9 reprises entre avril 2005 et septembre 2006 : commission d'ouverture des plis ; suivi des travaux 2005 ; commission de vérification, sur le terrain, des contrats d'entretien ; visite sur le terrain pour établir les devis des travaux à effectuer en 2006. Des réunions ont également eu lieu pour étudier la modification des statuts.

Par ailleurs, le fichier des parcelles et des propriétaires a été réactualisé à l'aide du fichier des baux et des cadastres. Dans le périmètre de l'AFP, on compte

environ 3 000 parcelles sur la commune de Saint-Alban et entre 200 et 300 parcelles sur celle de Saint-Colomban.

Concernant les travaux réalisés en 2005, 18 179,20 € TTC ont été consacrés au débroussaillage et une somme presque équivalente (17 820,40 € TTC) reste à dépenser dans ce domaine. La communauté de communes a réglé plus de 24 000 euros de travaux durant cette période, notamment l'entretien des pâturages sur la piste de la conduite FHYT et des travaux de débroussaillage à la Borne du renard. Il a également été débattu des contrats d'entretien non respectés par des agriculteurs (en contrebas de l'école intercommunale de Lachenal), et le paiement, en 2005, d'une amende de 200 euros par Ulysse Darves-Blanc pour utilisation illicite et temporaire de terrains gérés par l'AFP. Sur ce point, Michel Darves-Blanc a demandé une enquête pour récidive.

Finalement, l'assemblée a adopté le rapport moral (121 voix pour et 3 abstentions : Noëlle Noël) et le bilan financier (unanimité) de l'exercice, ce dernier dégage un excédent de 3 817 euros pour une dépense de 3 746 euros.

Les travaux 2006 sont bien avancés. Le marché, qui a été attribué à l'ONF après une procédure d'appel d'offres, est déjà bien engagé. C'est ce qu'ont pu constater les membres du conseil syndical en visite sur le terrain avec l'ONF. Pour un total de 18 514 euros TTC ces travaux ont été financés par la communauté de communes. Ils concernent la zone d'Entre Grenier (sous l'école de Lachenal), Pré Molliet et le Tremblay (entre Le Frêne et Le Planchamp). De plus, un solde important des travaux 2005 est aussi en cours de réalisation ; il s'agit du broyage des souches par l'entreprise Whilibord. Conformément aux contrats d'entretien signés par les agriculteurs ceux-ci ont obligation de faucher ou broyer chaque année les zones sur lesquelles les travaux ont été réalisés.

Le montant des travaux 2007, estimé à 34 800 euros, ont été approuvés. C'est la communauté de communes qui fera les demandes de subventions à partir des dossiers élaborés par l'AFP et qui ont été déposés, courant octobre, devant les organismes compétents. Ils concerneront les zones suivantes : Entre Grenier (Saint Colomban), la Borne du renard (Saint-Colomban), Chambéry et le Tremblay (Saint-Alban) et Le Planchamp (Saint Alban).

Le budget prévisionnel 2006 (de fonctionnement, aucun budget d'investissement) fait apparaître un poste de recettes (excédents des années précédentes, baux, amendes) et de dépenses (administration et gestion, etc.) de 6 573 euros.

A noter que parmi les lignes budgétaires, les excédents antérieurs se montent à 3 817 euros, et le poste entretien s'élève à 4 713 euros.

Pour le problème du bois coupé, à retirer sur des terrains difficilement accessibles, un agriculteur s'est proposé pour effectuer ces opérations.

Trois syndics (Pierre Noël, Albert Cartier et René Emieux) et leurs suppléants (Ulysse Darves-Blanc, Chantal Frasse-Sombet, et Jean-Luc Segarra) étaient à renouveler. Pierre Noël et Albert Cartier ne se représentant pas, René Emieux, Ulysse Darves-Blanc, Joanny Darves (qui a démissionné de son poste de suppléant) et Gilbert Quézel-Ambrunaz étaient candidats. Ont été élus : René Emieux (108 voix), Ulysse Darves-Blanc (82 voix), Joanny Darves (93 voix). Enfin, Gilbert Quézel-Ambrunaz,

Georges Quézel-Ambrunaz, Chantal Frasse-Sombet et Noëlle Noël ont été élus suppléants, à l'unanimité.

La réforme des AFP, suite à une ordonnance ministérielle de juillet 2004 a été évoquée (*lire ci-dessous*).

Enfin, le président est revenu sur le courrier de Gilberte Girard qui parle des « pratiques inégalitaires » dont font les frais les petits agriculteurs. Il précise que l'on ne peut pas « donner en bail le même nombre de mètres carrés à un agriculteur qui possède 200 moutons qu'à un agriculteur qui en gère 2 000 ».

Concernant les « graves incidents » et la « violence verbale et physique » dont il est fait état dans cette missive, aucun élément de réponse n'a pu être apporté par l'assemblée.

Sur la liberté d'accès aux terrains qui, selon Gilberte Girard, « s'amenuise de mois en mois », et pour les filets qui entravent les chemins, il a été recommandé de contacter un membre du conseil syndical qui interviendra.

Sur les patous qui empêchent parfois la circulation des personnes, il a été indiqué que personne ne maîtrise réellement ces chiens et que cette situation résulte de la présence du loup et non pas de la volonté des agriculteurs.

Enfin, concernant les amendes et les indemnités pour utilisation illicite de terrain, l'assemblée générale a renvoyé la discussion devant le conseil syndical. Une lettre de Michel Darves-Blanc est lue qui a également été présentée au conseil syndical (*lire ci-dessous*).

Christophe Mayoux

### AFP

## Des règles nouvelles renforcent l'exécutif

C'est une évolution importante, voire une révolution..., que le décret du 3 mai 2006 vient de codifier dans le fonctionnement des associations foncières pastorales (AFP).

Ce décret a été pris conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004, et les AFP ont jusqu'au 3 mai 2008 pour se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions. Passé cette date, le préfet imposera des statuts.

Dans l'esprit, et pour faire une comparaison, une AFP devra désormais se gérer comme un conseil municipal, les relations entre les adhérents et le conseil syndical – qui les représente – étant du même ordre que celles que l'on connaît entre les électeurs et le conseil municipal d'une commune.

Selon ce principe, l'assemblée générale de l'AFP, qui regroupe l'ensemble des propriétaires concernés par l'AFP, renouvelle (ou pas) sa confiance aux conseillers syndicaux et, une fois élus, le conseil syndical et son président sont « maîtres à bord », les conseillers syndicaux devant rendre des comptes à l'assemblée générale des propriétaires au moins tous les 2 ans sans être néanmoins révocables.

Ainsi le conseil syndical décide et exécute les travaux, passe les baux, établit et recouvre les redevances, approuve le compte administratif et le compte de gestion, autorise le président à ester en justice, et les syndics peuvent être rémunérés (avec l'accord de l'assemblée

générale des propriétaires). En somme, le président se trouve dans une position identique à celle d'un maire, à savoir : il convoque et préside les réunions, il est l'ordonnateur comptable (il n'y a plus de trésorier), il dirige le personnel.

En contrepartie de ces nouvelles mesures, le conseil syndical et son président sont soumis à des contraintes administratives vis-à-vis de la préfecture : envoi des délibérations du conseil syndical (et attente de leur retour), des budgets, du compte administratif, du compte de gestion. Il faudra aussi élaborer un budget primitif et le communiquer à la perception. Mais à la différence des réunions des conseils municipaux, les débats des conseils syndicaux ne seront pas publics. Autre changement : pour faciliter la tenue des assemblées générales (qui pourront être maintenant consultées par écrit), un membre de l'AFP pourra être représenté par un mandataire qui pourra ne pas être un autre propriétaire.

Quelques points sont encore en suspens qui feront l'objet d'une circulaire d'application.

Au printemps, des spécialistes de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt et de la chambre d'agriculture expliqueront ces changements et leurs conséquences aux propriétaires membres des deux AFP villariches.

Michel Donda

## Edmond Lauminy, président

Suite à l'assemblée générale, le comité syndical de l'AFP s'est réuni (18 novembre 2006) pour élire son président après la démission de Pierre Noël « pour des raisons personnelles ».

Edmond Lauminy, seul candidat, a été élu à l'unanimité (8 voix). Deux candidats se sont déclarés pour les fonctions de vice-président : René Emieux, absent mais dont la candidature a été présentée par Gilbert Quézel-Ambrunaz, et Michel Donda. Ce dernier a été élu, obtenant 6 voix, René Emieux en obtenant 2.

La commission de contrôle de l'entretien des terrains et la commission chargée d'examiner les appels d'offres (ouverture des plis) ont été constituées. Dans la première, siègent : Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, René Emieux, Edmond Lauminy, Georges Noël-Lardin, Noëlle Noël, et Gilbert Quézel-Ambrunaz. Dans la seconde : Robert Bozon, René Emieux et Edmond Lauminy avec comme suppléants : Ulysse Darves-Blanc et Michel Donda, le président de la communauté de communes étant, de droit, membre titulaire.

Michel Donda et Georges Quézel-Ambrunaz ont participé à une réunion de formation sur les AFP (9 novembre 2006) suite à la publication du décret du 3 mai 2006 qui modifie l'organisation des conseils syndicaux et leur donne plus de pouvoir (*lire ci-contre*). Il faudra mettre les statuts en conformité avec le nouveau décret avant le 3 mai 2008. Une prochaine réunion sera consacrée à l'étude de ce décret. Une réunion ultérieure permettra aux syndics qui auront été informés lors de la première réunion, de procéder à la mise en

conformité des statuts. Enfin, une réunion publique sera organisée au printemps avec la direction départementale de l'agriculture et de la forêt et la chambre d'agriculture.

Emile Quézel-Yoyon a contesté par écrit le nombre de voix attribuées au compte de sa fille lors de l'assemblée générale. Une réponse lui a été adressée qui indique qu'à la surface prise en considération (966 m<sup>2</sup>) correspondait bien 1 voix et pas 2.

Michel Darves-Blanc s'étant plaint de ne pas avoir été informé de la cession, par la Safer, de deux parcelles incluses dans le périmètre que lui a attribué l'AFP, la Safer a indiqué que tout s'était passé légalement et que ce changement de propriétaire n'affectait pas la jouissance des terrains par Michel Darves-Blanc. Le comité a ensuite discuté de certains faits avérés : déplacements de filets, pâturage des brebis d'un agriculteur sur le secteur d'un autre, etc., et d'actes plus délictueux (notamment envers les clôtures) qui génèrent des conflits.

Le conseil syndical a estimé que le règlement de ces conflits relève de la gendarmerie et de la justice et qu'il n'entre pas dans les prérogatives du président de l'AFP.

De même, deux pommiers de Gilbert Emieux ayant été endommagés, le conseil a estimé que cette affaire était à traiter avec le GAEC de la fia.

Enfin, le conseil a approuvé le dossier de demande de subventions pour les travaux 2007, et voté (sauf Robert Bozon) un crédit de 1 000 euros pour semer des graines fourragères sur des secteurs débroussaillés en 2006.

## La chaufferie au bois va se réaliser

Suite à la modification du bâtiment et à l'allongement de la procédure (de 2003 à 2006), le conseil municipal de Saint-Alban avait repoussé (31 juillet 2006) la construction d'une chaufferie au bois afin de rechercher des financements complémentaires.

Le projet s'élève aujourd'hui à 687 333 euros, la charge communale, pour la chaufferie et 120 m<sup>2</sup> de garages communaux, étant de 180 043 euros. Le projet initial, évalué à 425 184 euros, entraînait une charge communale de 85 553 euros, compte tenu des 339 631 euros de subventions obtenues.

Le 27 décembre dernier, le conseil municipal a finalement décidé de lancer ce projet considérant l'intérêt de la réalisation : développement des énergies renouvelables, utilisation d'une ressource locale (300 m<sup>3</sup> de « bois énergie » résultant de la coupe 2006 dans la forêt du Nant), et économies de chauffage pour les bâtiments communaux.

D'autant que ce projet a reçu de nouvelles subventions : une subvention exceptionnelle de la Région (85 000 euros pour réalisation d'un bâtiment prototype), 41 270 euros du conseil général de la Savoie et 26 000 euros de la Région en complément pour la chaufferie, 8 000 euros de la fédération Rhône-Alpes des industries du bois, éventuellement 3 000 euros de l'Ademe et 4 200 euros de remises exceptionnelles des entreprises.

Les crédits complémentaires nécessaires seront inscrits au budget 2007. Un emprunt relais serait contracté dans l'attente du remboursement de la TVA qui aura lieu en 2009 pour des travaux effectués 2007.

Cette chaufferie utilisera en partie du bois coupé sur la commune et notamment dans la forêt du Nant où, à l'autonne dernier, ce ne sont pas moins de 550 m<sup>3</sup> de bois qui ont été sortis, entre la piste de la Moletta et un endroit situé au-dessus de la piste de l'Echaut.

Cette coupe a été effectuée dans le cadre du plan 2000/2014 d'aménagement forestier élaboré en 2000 pour les 225 hectares de forêts dont la gestion a été confiée à l'Office national des forêts (ONF). Mais la qualité du bois coupé n'est pas bonne contrairement aux apparences. En effet plus de la moitié des épicéas sont atteints par un champignon qui pourri le bois de l'intérieur et le rougit.

Ce bois de mauvaise qualité est transformé en « bois énergie » pour les chaufferies au bois. Seulement une petite quantité sera transformée en bois d'œuvre et le reste en palettes.

Depuis 10 ans le prix de vente des bois ne couvre plus le coût de l'entretien de la forêt communale du Nant, le déficit étant de l'ordre de 10 000 euros par an.

Afin de sensibiliser les élus à la gestion des forêts, le 15 septembre dernier, les élus du canton de La Chambre ont participé à une journée de formation organisée par l'ONF avec, l'après-midi, une visite dans la forêt du Nant.

Par ailleurs, probablement porté par Maurienne expansion, en lien avec la charte du bois qu'anime actuellement le syndicat du pays de Maurienne en direction des collectivités locales, il semble que l'on s'oriente vers la création d'un comité de suivi du bois en Maurienne pour connaître les ressources et rassembler les acteurs de cette filière.

## Les chèvres de Sébastien et d'Amandine

Un article sur les chèvres, quoi de plus banal. Eh ! bien non ! car le troupeau de Sébastien Sornet (chèvrerie du Pératon, à Valmaure) gagne à être connu. Pendant les vacances d'été (qui se résument pour beaucoup à des périodes en juillet ou/et en août), il ne faut pas manquer le ballet de la sortie et du retour des chèvres.

Courant juillet (avec la canicule et des journées bien longues) les chèvres sortent vers 6 heures du matin ; mais pour moi, me lever si tôt c'est impossible car on profite des vacances pour se reposer et surtout dormir, dormir... Menées par Violette, la « capitaine » du troupeau, elles longent la retenue d'eau de Lachal, arpentent un petit bosquet et disparaissent de notre vue.

Le retour est plus pittoresque. Vers 17 h 15 (pour l'heure on dirait qu'elles vivent avec un réveil), on entend les sonnailles et tout d'un coup on voit déboucher ce troupeau dense et bien compact qui se dirige vers la bergerie, mais pas par n'importe quel chemin : le petit chemin de terre qui longe le barrage de la retenue d'eau. Elles ne regardent personne et les voilà parties pour la chèvrerie où a lieu la traite. On remonte un petit chemin dans les bois et on se dépêche car la « friandise » du retour attend.

Lorsque la traite est terminée, vers 20 heures, elles descendent à « Valmaure beach », prennent leur temps, boivent, se promènent, se reposent sur des pierres encore chaudes du chaud soleil de la journée (en un mot, elles ont toute la nuit pour apprécier ce calme).

Tant que le jour le permet, on peut admirer, des maisons de Lachal, ce magnifique troupeau et entendre les sonnailles dans ce paysage magnifique (un petit problème cependant : il manque des lampadaires sur cette « plage » !).

Vers la mi-août, les jours raccourcissent et plus question de faire bronzette à « Valmaure beach », les soirées sont plus fraîches et les chèvres pas trop copines avec le froid de la nuit (surtout cette année, avec la période de fraîcheur que nous avons traversée aux environs du 15 août). Donc, on rentre toujours vers 17 heures 30 mais on ne ressort plus.

Pour la traite, chaque chèvre a sa préférence pour monter vers la trayeuse. Elles sont retenues par une barrière et lorsqu'on ouvre la porte pour en laisser passer quelques-unes, elles se précipitent : on se croirait au mois de janvier pendant la période des soldes quand les grandes surfaces ouvrent leurs portes pour laisser entrer une marée de clients qui courent vers les marchandises repérées. Sébastien Sornet est obligé de les canaliser.

Une fois traites, les chèvres retournent à leur place, « parquées » avec les touristes et les enfants qui sont les plus heureux. Si une chèvre tente de sortir pour « prendre l'air », le patron élève un peu la voix, et elle reprend sa place avec les autres. Par contre, le bouc, et là on reconnaîtra la supériorité du mâle, clôt la marche du troupeau et broute encore

l'herbe alors que les chèvres sont déjà rentrées.

Il arrive parfois des imprévus. Un jour, les chèvres sont revenues tranquillement des champs vers 14 heures. Mais on n'était pas encore passé à l'heure d'hiver... Après avoir surpris Sébastien Sornet, elles sont reparties aux pâturages pour n'en revenir que vers 17 heures 30, l'heure normale.

Dès le mois d'octobre et à l'approche de l'hiver, les chèvres s'éloignent peu de la chèvrerie et broutent alentours. Pour elles, la mauvaise saison commence car elles devront se contenter de vivre à l'intérieur qui est quand même bien confortable et très spacieux. Nous pouvons les caresser, les câliner, elles ne bougent pas, au contraire elles se frottent contre nous et demandent toujours des caresses. La peur du chien de la ville ? Non ! Elles regardent cette « chose » comme un extra-terrestre et pour manifester leur sympathie à la gent canine, elles n'hésitent pas à le lécher !

Si vous avez eu l'occasion de vous promener (mi-août) sur le chemin du Tépey, vous les avez sûrement rencontrées sur le bord de la route en train de brouter et, toujours, venir vous voir et vous regarder curieusement. Pour moi, ce ne sont pas des chèvres (animal plus ou moins sauvage) mais des animaux éduqués comme des chiens qui vous apportent un amour de la nature que parfois on ne soupçonne pas (l'éducation a été sérieuse et est concluante).

De plus, leur produit, c'est-à-dire leur fromage, est délicieux et gagne à être connu qu'on soit touriste ou habitué des Villards. Il ne faut pas rater non plus le marché dominical (signalé par un parasol « Miko ») où l'on vous fera déguster avec un « opinel » (région oblige) le produit du terroir présenté avec un immense sourire, de l'humour et beaucoup de sympathie. Dommage que les coureurs du Tour de France n'aient pas eu le temps de savourer cette production, cela aurait pu, cet été, en aider plus d'un pour arriver en un temps record à La Toussuire.

A la fête du 15-Août, le stand, très apprécié, faisait bien le lien entre le bon pain du boulanger et le beaujolais et le

cerdon. Je pense aussi à ces touristes venus de Lorraine la deuxième quinzaine du mois d'août.

Après avoir participé à une promenade botanique, proposée et animée par Bernard Patillon (et toujours bien organisée), ceux-ci ont désiré mieux connaître le village et m'ont demandé ce qu'il convenait de visiter à Saint-Colomban. Comme ils avaient des enfants jeunes, j'ai pensé que la chèvrerie du Pératon était un lieu à ne pas manquer. Je leur ai expliqué l'endroit (très bien signalé par une magnifique pancarte réalisée par Simon Cartier-Lange) et, le lendemain, ils assistaient à la traite ; après deux heures de découverte « chèvres » ils repartaient dans leur gîte pour savourer des petits ronds, nommés fromages !

A la fin de l'été, le fromage de ces bouquettes (façonné et présenté parfois sous forme de cœur) a été « exporté » à Paris les 2 et 3 septembre dans le cadre du salon Terroir et saveur.

La publicité, je pense n'est plus à faire car, pendant la semaine portant sur le goût, le boucher Fera en a fait déguster.

Merci à Sébastien Sornet et à Amandine sa sœur pour ce spectacle que nous apprécions tous les jours pendant l'été.

Le passage des chèvres est un moment magique pour moi qui suit (comme la plupart des vacanciers) habituée à voir passer et entendre des voitures, des bus, des métros... accompagnés de surcroît de pollution. L'odeur de la chèvrerie est quand même plus agréable ; il faut savoir l'apprécier à sa juste valeur, et ces chèvres sont formidables, douces, gentilles, elles se font beaucoup aimer et, je peux en témoigner, elles arrivent même à signer une carte postale avec leurs petits sabots...

Il ne faut pas oublier le travail austère et quotidien qui se fait autour de cette activité, tous les jours, avec respect des horaires même les jours fériés ou les jours de fêtes : traites, soins, veille de la bonne santé du troupeau, production et vente des tommes, etc.

Bref tout ce qui fait la vie de la chèvrerie du Pératon.

Danielle Tronel

## Une chèvrerie exemplaire

Le bâtiment qui abrite la chèvrerie de Sébastien Sornet, au Pératon (Valmaure), développe une surface de 540 m<sup>2</sup>. Il comprend une salle de traite (16 chèvres peuvent être traitées en même temps), une salle de fabrication, une grange, une salle de vente, une écurie dans laquelle se trouvent les chèvres (53 femelles, 21 cabris), les boucs, au nombre de 3, se trouvant dans une autre écurie en Valmaure. Cette écurie peut facilement accueillir 40 à 60 chèvres supplémentaires.

Les travaux de la chèvrerie ont commencé en juillet 2005 (terrassament) ; la charpente a été posée en octobre, la fin des travaux s'est effectuée au printemps 2006.

Les chèvres ont été mises dans cette écurie neuve en avril 2006 ; jusque-là elles étaient dans les écuries de Gilbert Martin-Cocher et Michel Bellot-Mauroz (Valmaure). L'été, les chèvres pâturent essentiellement dans la combe du Tépey et en Valmaure.

La traite s'effectue le matin vers 5 h 30, et le soir à 17 h 30. Le fromage est

fabriqué le matin, l'hiver, et le soir, l'été. Entre 120 et 130 litres de lait sont récoltés chaque jour et entre 20 et 25 fromages frais type lactique et tommes sont fabriqués quotidiennement.

Pour se faire connaître, Sébastien Sornet a participé à des salons à Veneux-les-Sablons (77), Lyon, et dans l'Ain. A Saint-Colomban les fromages sont vendus au marché du Chef-Lieu et au col du Glandon, de mai à septembre. La boucherie Fera (Saint-Etienne-de-Cuines) en vend également.

Eté comme hiver, des visites de la chèvrerie sont organisées pour les touristes. Et l'été dernier, les enfants du club enfants la visitaient le lundi.

Au Châtelet, Nicolas Rostaing-Troux et Marie-Edith Bonnevie, sans être exclusivement chevreries, possèdent aussi un troupeau d'une centaine de chèvres dont un bon tiers de chèvres de Savoie dont une association, à Annecy, défend la race.

Ils vendent également des fromages, produits d'un troupeau qui pâture, l'été, sur les alpages du Coin.

*Mobile home - Chalet*  
à St-Colomban des Villards  
Renseignements : **Camping de la Perrière**  
73130 St-Colomban des Villards  
Tél. 04 79 59 16 07 - Fax 04 79 59 15 17  
E-mail : saint-colomban@franceloc.fr

EQUIPEMENT

## Vers la construction de fumières

Lors de la réunion du 24 novembre 2006, les conseillers communautaires, unanimes, ont approuvé le choix des sites d'implantation de deux fumières, l'une à Saint-Alban, l'autre à Saint-Colomban.

Pour la fumière de Saint Alban, une enveloppe de 100 000 euros avait été prévue dans le budget 2006 de la communauté de communes. Le dossier, prêt depuis deux ans, a été différé dans l'attente de l'élaboration du planning global de réalisation du projet sur les deux communes. L'implantation de cette fumière se situe en un lieu dit Le Mollard de la croix, en contrebas de la route qui relie le hameau de l'Eglise au Premier-Villard, après le chalet Noël.

En ce qui concerne la fumière de Saint-Colomban, les agriculteurs étant plus nombreux, le dossier a été plus complexe à élaborer. Comme pour Saint-Alban, une étude (menée dans le cadre de l'opération coordonnée Arc et affluents propres) a été confiée à la chambre d'agriculture de la Savoie et un document final a été transmis à la communauté de communes. Le site d'implantation se situe à la sortie amont du hameau du Châtelet, en direction de Lachal.

### Pourquoi ce projet ?

Dans l'optique de maîtriser des pollutions d'origine agricole, la communauté de communes a souhaité contribuer au stockage des matières organiques (fumiers, purins et jus) des exploitations agricoles, en accord avec les règles de stockage préconisées pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances, et avec les options de recyclage et/ou d'épandage de ces déjections animales.

Dans ce cadre, la communauté de communes a projeté la construction de plates-formes collectives de stockage des fumiers pour les exploitations agricoles des deux communes (1).

Ce type d'ouvrage a maintenant démontré son efficacité pour améliorer la gestion des déjections animales des exploitations agricoles sur de nombreuses communes, de Maurienne notamment.

La réalisation de plates-formes collectives de report, permettra, selon le rapport de la chambre d'agriculture :

- d'éviter les dépôts « sauvages » de fumiers et de supprimer ainsi le risque de pollution du Glandon (affluent en rive gauche de l'Arc) et de ces affluents par les déjections ;
- d'assurer aux exploitants agricoles un site de dépôt temporaire des fumiers éloigné des villages et d'une capacité suffisante pour le stockage entre deux campagnes d'épandage, soit six mois d'hiver selon les caractéristiques géographiques et climatiques de la vallée des Villards ;
- de garantir une reprise de ces déjections, dans de bonnes conditions, au moment des épandages, en permettant également une gestion planifiée de ces épandages.

### La situation agricole

La commune de Saint-Alban ne compte qu'une seule exploitation agricole, orientée en système caprin. Celle-ci doit faire face à un problème structurel de stockage des fumiers. En effet, l'organi-

sation des bâtiments d'élevage amène cet éleveur à évacuer plusieurs fois dans l'hiver les déjections animales vers un site de dépôt à l'extérieur du village (actuellement dans un champ en bordure de route).

Sur la commune de Saint-Colomban, sur les sept exploitations agricoles enquêtées (2) :

- une exploitation concerne l'élevage de bovins viandes. Cette exploitation envisage sa mise aux normes dans le cadre du projet de plate-forme collective de gestion des fumiers. En effet, elle envisage une plate-forme à fumier (avec fosse à purin) au niveau de son bâtiment d'élevage pour une capacité d'environ un mois, puis transfert des fumiers vers la plate-forme collective pour la période hivernale (plus de cinq mois) jusqu'à la campagne d'épandage.
- quatre exploitations élèvent des ovins et/ou des caprins avec stockage de la litière sous les animaux durant toute la période hivernale et un seul curage du bâtiment au printemps ou à l'automne. Ces exploitations ne disposent actuellement pas de matériel d'épandage adapté à leur surface ou ne disposent pas de surface d'épandage suffisante pour l'épandage.
- une exploitation élève des ovins mais est obligée de curer (vider) son bâtiment environ tous les mois durant la période hivernale, d'où la nécessité d'un stockage intermédiaire sur la plate-forme collective avant la campagne d'épandage.
- une exploitation est en cours d'installation. Elle concerne un élevage de bovins en production laitière. Cette exploitation ne dispose actuellement pas de bâtiment d'élevage.

### Le coût

L'évaluation financière des infrastructures de stockage a été réalisée sur les deux sites sur la base des besoins agricoles déterminés par l'étude, et présentée avec deux options, une couverte et une non couverte.

Cependant, selon la chambre d'agriculture, le choix de la couverture des infrastructures de stockage collectif semble incontournable car la majorité des éleveurs ne produisent actuellement pas de déjections animales liquides (éleveurs d'ovins, de caprins). Ils ne disposent pas de matériel d'épandage pour les effluents liquides. De plus, le stockage de la pluviométrie entraîne des surcoûts pour les infrastructures collectives et également lors des épandages (des eaux pluviales).

Dans ces conditions, la fumière de Saint-Alban est estimée à 56 250 euros pour 50 m<sup>2</sup> et de celle de Saint-Colomban à 155 190 euros pour 360 m<sup>2</sup> et 138 008 euros pour 288 m<sup>2</sup> (3).

Yves Bonnard

[Source : Diagnostic et proposition d'amélioration de la gestion des déjections animales sur la vallée du Glandon, rapport de la chambre d'agriculture de la Savoie (16 novembre 2006)]

(1) Il est envisagé une option avec des plates-formes couvertes pour éviter la récupération des eaux de pluie dans la fosse à purin. Le purin n'est produit que par les deux exploitations orientées en système bovin et représente un volume total de 155 m<sup>3</sup>.

(2) Sept sur les treize agriculteurs en activité ou en intention d'installation que compte la commune.

(3) L'option non couverte, pour 360 m<sup>2</sup>, est évaluée à 165 850 euros.

## POINT DE VUE

### Un projet qui ne règle pas tout

Comme le reconnaît le rapport de la chambre d'agriculture : « *Le dimensionnement des infrastructures de stockage collectif présenté ici ne répond pas à toutes les attentes des exploitants agricoles en terme de gestion des déjections animales sur leur exploitation, et donc certainement pas à toutes les attentes de la communauté de communes.* »

En effet « *plusieurs exploitations agricoles plus ou moins pérennes n'ont pas souhaité participer au projet* ». Par ailleurs : « *Trois exploitations en production ovine qui souhaitaient avoir une capacité de stockage n'ont pas été intégrées au projet collectif de Saint-Colomban. Pour ces trois exploitations, le projet de plate-forme ne répond pas totalement à leur problème de gestion des effluents. Effectivement, le plus gros problème de ces exploitations est le manque de matériel d'épandage adapté – d'où l'intervention de la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) du secteur pour présenter le matériel d'épandage susceptible d'être disponible pour les exploitants des communes de la vallée du Glandon(1) – et/ou le manque de surface épandable sur leur exploitation.* »

Néanmoins, la construction de ces deux fumières présente un intérêt non négligeable pour les exploitations spécialisées en élevage bovin.

En effet, les caractéristiques des déjections bovines (mélange de fumier très mou et de purin) oblige l'agriculteur à évacuer quotidiennement les produits et à les stocker en extérieur. Sur 360 m<sup>2</sup> retenus pour la fumière de Saint-Colomban, les deux exploitations bovines occupent 252 m<sup>2</sup>, trois autres exploitations (ovines et/ou caprines) 93 m<sup>2</sup>, et deux dernières n'ayant pas de site attribué malgré leur réponse favorable pour y participer...

Les exploitations ovines et caprines sont elles peu ou pas intéressées du tout car les fumières ne répondent pas à leur attente. Dans la majorité des cas, le fumier, très compact, peut rester dans le bâtiment d'élevage et n'être évacué qu'aux beaux jours.

Se pose alors pour elles le problème

de l'évacuation et de l'épandage auxquels la communauté de communes n'apporte pas de réponse dans ce projet. Ce type d'exploitation ne dispose pas du matériel adéquat (épandeur à fumier par exemple). Que propose la communauté de communes pour régler le problème de tous les types de fumiers rencontrés dans la vallée des Villards ?

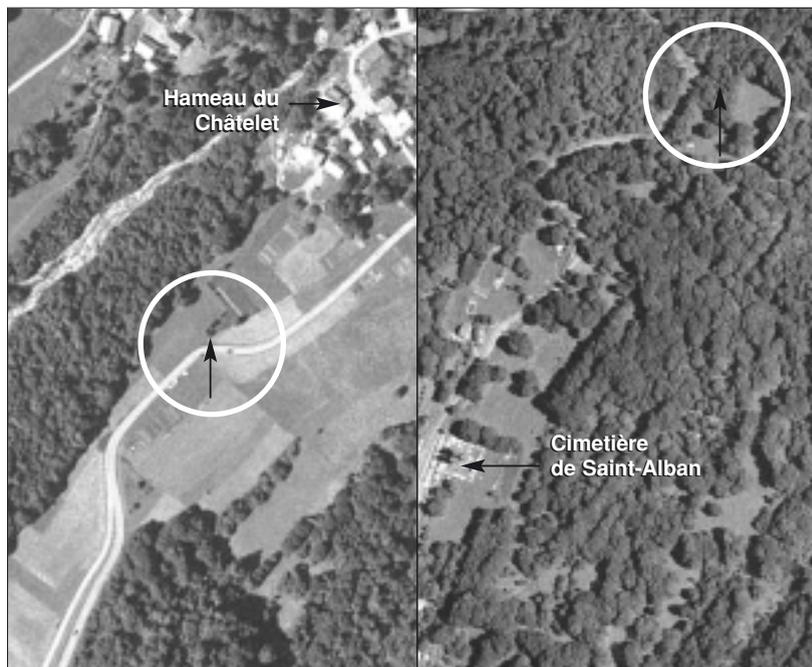
A la lecture de ce projet, d'autres questions se posent :

- les dépôts « sauvages » de Saint-Colomban seraient, dans le cas du site retenu au Châtelet, remplacés par une fumière en bordure immédiate de la route principale d'accès au col du Glandon. Du mois de novembre au mois d'avril, cette plate-forme recevrait du fumier qui serait stocké jusqu'aux périodes d'épandage d'automne.
- les aires de stockage des fumiers et les volumes attribués au purin ont été définis à partir de la situation agricole actuelle de la vallée, et des caractéristiques des éleveurs souhaitant participer au projet aujourd'hui. Par exemple, à Saint-Alban, la fumière a été déterminée en fonction de la seule exploitation présente cette année sur la commune et qui est orientée en système caprin. Il n'existe donc aucune marge de manœuvre. Que se passera-t-il si un nouvel agriculteur, qui s'installe dans la vallée dans les prochaines années, demande à disposer d'une aire de stockage au même titre que les autres sur l'une des deux plates-formes ? Et que se passera-t-il si un éleveur augmente considérablement son cheptel et si aucun des autres ne diminue le sien ?
- enfin, comme pour de nombreux dossiers récents ou en cours, les études d'impact sur l'environnement sont très partiellement réalisées et une fois que les bulldozers sont lâchés(2)...

Yves Bonnard

(1) Réunion du 9 octobre 2006 en présence de la plupart des sept exploitants agricoles retenus sur la plate-forme de Saint-Colomban, des membres de la CUMA du secteur, des représentants de la chambre d'agriculture et de conseillers communautaires.

(2) NDLR : lire page 9 l'article de Yves Bonnard intitulé : Le dire avec des fleurs (suite).



■ L'emplacement des fumières. A Saint-Colomban (à gauche) : à la sortie sud du Châtelet, et à Saint-Alban : à la sortie nord de l'Eglise.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU  
30 SEPTEMBRE 2006

Tous les conseillers sont présents.

A propos du compte rendu de la réunion du 31 juillet 2006 et des remarques de Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange :

- les cunettes de la piste du Replat ont été débouchées sur demandes de la mairie et de Emile Quézel-Yoyon ;

- Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ont voté contre la délibération concernant le choix des entreprises pour la chaufferie au bois et les garages communaux. Emile Quézel-Yoyon précise qu'ils sont contre la chaufferie, mais pas contre les garages. Le maire signale que, dans le projet actuel, les garages et la chaufferie font partie du même bâtiment ; au rez-de-chaussée, 120 m<sup>2</sup> sont disponibles à côté de la chaudière, ce qui permet de réaliser les garages à un coût moindre que la construction des garages seuls.

- Armand Cartier-Lange indique qu'en ce qui concerne les objets de la chapelle du Premier-Villard « Michel Donda a vu ce qu'il a vu » ;

- il faudrait que le compte rendu des réunions soit affiché après son adoption par le conseil municipal, de façon à y faire figurer les remarques et les corrections éventuelles. Le maire répond que l'affichage est nécessaire sous un délai de huit jours. Il sera donc fait sous forme de procès-verbal, qui sera proposé à la réunion suivante pour adoption en tant que compte rendu.

Après ces précisions, le compte rendu de la réunion du 31 juillet 2006 est adopté par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

**1 – Communauté de communes**

Le conseil communautaire était convoqué le 15 septembre pour se prononcer sur l'entrée de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes. Après la consultation du 13 août 2006 qui a vu 70 % des électeurs de Saint-Alban se prononcer contre cette entrée, les délégués de Saint-Alban se considéraient mandatés pour refuser l'élargissement. Après avoir signalé quelques modifications dans le projet de statuts (dénigement du Pied des Voûtes, un vice-président pour chaque commune, l'école de la vallée des Villards sous la responsabilité d'un délégué de la vallée), le président a annon-

cé une modification de la composition du conseil communautaire initialement prévue : de 2 délégués pour Saint-Alban, 4 pour Sainte-Marie, et 5 pour Saint-Colomban, on passerait à 3 délégués pour Saint-Alban, 4 pour Sainte-Marie et 6 pour Saint-Colomban. Compte tenu de ce fait nouveau, et après une suspension de séance, les délégués de Saint-Alban ont demandé un report du vote pour connaître l'opinion des électeurs de Saint-Alban. Un courrier a alors été envoyé à tous les électeurs de la commune. Pour garantir l'anonymat des réponses tout en vérifiant qu'il n'y ait pas de votes multiples, les bulletins ont été numérotés puis mélangés, ainsi que les enveloppes. Il était donc impossible d'identifier les auteurs des réponses, et chaque numéro était coché à réception, ce qui permettait un contrôle. Sur les 65 réponses reçues, il y a eu 11 oui, 35 non, 4 bulletins blancs, et 15 électeurs ont choisi la réponse : « Compte tenu de la proximité des prochaines élections municipales, report de l'élargissement après les élections ». Au vu de ces résultats le conseil se prononce contre l'élargissement par 7 voix contre et 2 pour : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon.

**2 – Problèmes fonciers**

- Parcelles section N, numéros 186 et 1534 au Frêne. Ces deux parcelles viennent d'être acquises par les consorts Tritto, alors que la commune les avait préemptées le 12 août 2005. Une irrégularité a donc été commise et la commune demande la rétrocession de ces parcelles. Si aucun accord amiable n'est trouvé, le conseil autorise le maire (7 voix pour, 1 contre : Armand Cartier-Lange, et 1 abstention : Emile Quézel-Yoyon) à ester en justice pour demander l'annulation de la vente et leur cession à la commune, Me Louchet, avocat à Albertville, étant désigné pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

- Parcelle section G, numéro 1595. Cette parcelle de 42 m<sup>2</sup>, donnant l'accès au lotissement de la Doata, a été acquise par la commune par délibération du 15 juin 2002. Par suite de la carence de l'expert foncier chargé de l'acte d'acquisition, la vente n'a pas été formalisée et cette parcelle a été acquise par Mme Florise Darves-Blanc le 31 août 2005. Le problème est qu'elle ne figurait pas dans la déclaration d'intention d'aliéner envoyée à la commune le 24 juin 2005 par Me Canta, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne. Après négociation, le principe de la rétrocession à la commune a été approuvé par délibération du 25 juin 2005, la vente se

faisant contre l'échange d'une surface équivalente dans le futur lotissement du Mollard. Il s'avère que cette procédure n'est pas possible : pour passer les compromis et les actes de vente des trois lots de la Doata qui ont trouvé acquéreur, il faut que la commune soit propriétaire, immédiatement, de la totalité des terrains du lotissement, la parcelle 1595 en faisant partie. La négociation n'ayant pas abouti à ce jour, le conseil autorise le maire (7 voix pour, 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) à ester en justice pour demander l'annulation de la vente du 31 août 2005, Me Louchet, avocat au barreau d'Albertville, étant désigné (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas par au vote) pour défendre les intérêts de la commune.

Par ailleurs, le conseil municipal décide (8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) de déposer une demande de déclaration d'utilité publique sur cette parcelle, cette procédure pouvant être plus rapide qu'une action en justice.

- Pour la route et le lotissement du Mollard, le conseil municipal décide (8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) d'acquiescer à Mme Elisa Vénéra les parcelles situées section G numéros 1498 pour 177 m<sup>2</sup> (4 euros le m<sup>2</sup>) et numéro 1499 pour 34 m<sup>2</sup> en bien non délimité (8 euros le m<sup>2</sup>), et à M. Jacques Darves-Blanc les parcelles section G numéros 69 (183 m<sup>2</sup>), 90 (230 m<sup>2</sup>), 1512 (87 m<sup>2</sup>), 1514 (17 m<sup>2</sup>) à 4 euros le m<sup>2</sup>, les parcelles section G numéros 1487 (221 m<sup>2</sup>), 1502 (330 m<sup>2</sup>), 1503 (259 m<sup>2</sup>) à 6 euros le m<sup>2</sup>, et les parcelles section G numéros 1501 (743 m<sup>2</sup>), 1504 (560 m<sup>2</sup>), 1506 (656 m<sup>2</sup>), et 1508 (449 m<sup>2</sup>) à 8 euros le m<sup>2</sup>. Dans le cadre de cet accord la commune cédera la parcelle section G numéro 1262 (400 m<sup>2</sup>) au tarif de 4 euros le m<sup>2</sup>. Dans toutes ces transactions, il faut ajouter 20 % d'indemnité de réemploi.

**3 – Eau et assainissement**

(lire ci-contre)

**4 – Chaufferie au bois**

Le projet de contrat de fourniture de chaleur a été établi par l'Association savoyarde de développement des énergies renouvelables en référence à des contrats en vigueur dans plusieurs chaufferies savoyardes ou dauphinoises. Ce contrat, adopté par 7 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) sera joint aux compromis de vente du lotissement de la Doata pour lequel le raccordement est obligatoire. A ce sujet, le conseil adopté par 7 voix pour et 2 contre (Michel Donda et Nicolas Revol) une

demande de dérogation au raccordement à la chaufferie présentée par M. Pluyaud, acquéreur du lot n° 1, compte tenu du tarif préférentiel de l'électricité dû à son statut d'agent EDF.

**5 – Triandou**

Le conseil annule un titre de recette de 3 565 euros émis

vers l'ancien fermier du *Triandou* et qui concernait la récupération de la TVA des travaux réalisés par la commune en 2003. Sous réserve que le fermier restitue l'original de l'attestation signée par Michel

Lire la suite page 15

EAU ET ASSAINISSEMENT

Comment assurer l'équilibre de ce service déficitaire ?

Le rapport 2005 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement de Saint-Alban, assuré par la commune sous la forme de gestion directe, montre que pour 120 mètres cubes, le prix du mètre cube d'eau est passé de 0,70 € au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 0,80 € au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ce coût comprend l'abonnement (38 euros), la location du compteur (11 euros), et le coût du mètre cube d'eau proprement dit : 0,434 € le mètre cube jusqu'à 100 mètres cubes, et 0,18 € au-dessus de cette limite. Ce qui donne 96 euros pour 120 mètres cubes (tarification appliquée de juillet 2004 à juillet 2005).

Les emprunts ont été renégociés avec la Caisse des dépôts et consignations, et la dette alléguée à partir de 2000. Il reste aujourd'hui 36 000 euros à rembourser à l'échéance 2008/2011 et le montant des annuités est de 9 476 euros.

En 2005, le réseau a été étendu dans le secteur de la Doata pour l'aménagement du lotissement et la rénovation du presbytère, et le réseau du Bessay a été remplacé. En 2006, des travaux de maintenance ont été entrepris et le réseau incendie a été mis en conformité.

La commune de Saint-Alban est alimentée par deux sources, l'une aux Perrières pour l'ensemble des hameaux, à l'exclusion du Pied des Voûtes, l'autre du Pied des Voûtes alimentant le hameau du même nom qui désert également Saint-Etienne-de-Cuines.

Le volume produit est totalement prélevé soit environ 40 000 mètres cubes. Le volume distribué par le réservoir des Perrières est de 6 043 mètres ce qui correspond à la consommation domestique annuelle des 61 résidents permanents, des 20 résidents saisonniers, et des résidents en juillet et août (entre 400 et 600). Le nombre de branchements domestiques est de 161.

Les analyses effectuées (1 à la source des Perrières, 3 au réservoir des Perrières, 4 au hameau de l'Eglise et 2 au Pied des Voûtes) ont donné des résultats conformes à la réglementation.

Cinq compteurs gelés ont été remplacés au cours de l'hiver 2004/2005. Il est rappelé que les usagers doivent veiller à la protection de leur compteur contre le gel.

Pour l'assainissement, 153 habitations relèvent de l'assainissement collectif, mais 145 environ sont raccordées aux décanteurs digesteurs. Certains propriétaires non raccordés sont donc passibles de pénalités. Enfin, 8 habitations disposent légalement d'un système d'assainissement non collectif (dont le hameau du Pied des Voûtes). La capacité des décanteurs digesteurs est de 150 équivalent-habitant pour celui du Premier-Villard et de 300 équivalent-habitant pour le reste de la commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le coût de l'assainissement était de 48,40 € pour 120 mètres cubes (10 euros de prime fixe et 0,32 € par mètre cube rejeté).

En 2005, le réseau d'assainissement a été étendu dans le secteur de la Doata pour l'aménagement du lotissement et la rénovation du presbytère. Cette année, le réseau a été étendu pour la chaufferie.

Le conseil a été informé (30 septembre dernier) de la situation financière de ce service public dont les tarifs doivent être fixés avant le mois d'août prochain, l'exercice courant sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 juillet.

Actuellement, les tarifs sont fixés à la limite inférieure exigée par le conseil général pour prétendre à des subventions. Compte tenu de ces tarifs et des dépenses liées au fonctionnement des réseaux (analyses d'eau, nettoyages des décanteurs et du réservoir, entretien du réseau d'eau), les dépenses annuelles sont supérieures aux recettes. Deux solutions sont alors possibles : augmenter légèrement les tarifs pour obtenir l'équilibre, ou combler la différence sur le budget de la commune.

Le dossier du remplacement de la source des Perrières, insuffisante et sujette à pollution, est en phase de recherche de financement, avec, là aussi, deux solutions possibles : le raccordement au réseau du syndicat de moyenne Maurienne ou l'utilisation des sources de la combe du Merlet.

**Laurent MARTIN-COCHER**  
  
 ● chauffage - sanitaire  
 ● tuyauterie industrielle  
 63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE  
 Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61  
 Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

**J.-L. TABOURY**  
 PAINS  
 PATISSERIE  
 SOUVENIRS  
 Spécialité marjolaine - chocolats maisons  
 Tél. 04 79 59 48 59  
 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

**BOUCHERIE DU MONT CUCHET**  
 Charcuterie - Volailles - Lapins  
**J. FERA TRAITEUR**  
 Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile  
 73130 St-Etienne-de-Cuines  
 Tél. 04 79 56 34 01

**Robert RICHARD**  
**TAXI JOUR ET NUIT**  
 73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES  
 Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78  
 327 430 740 R.M. 73

**Comptes rendus des conseils Saint-Alban**

Suite de la page 14

Donda, adjoint aux finances.

**6 – Piste de l'Echaut**

Cette piste financée par la communauté de communes a été subventionnée à 50 % par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) comme piste pastorale. Elle donne accès au futur gîte d'alpage des Granges.

La réglementation de la circulation est régie par un arrêté du maire qui a mis ce point à l'ordre du jour du conseil municipal pour ouvrir le débat sur la teneur de cet arrêté.

La réglementation actuellement en vigueur prévoit que ce type de réalisations (pistes pastorales, ou de gîtes ou de refuges accueillant du public) ne peut être ouvert à la circulation automobile, sauf aux ayants droit. Après débat, qui fait ressortir que la combe du Merlet ne doit pas être largement ouverte à la circulation automobile, une réflexion sera engagée dans les semaines à venir en s'inspirant des exemples d'autres communes de montagne et en contactant les organismes qualifiés (DDAF, DDE, etc.). Une barrière sera prochainement placée au départ de la piste à l'Echaut.

**7 – Divers**

Le conseil :

- à la demande du Comité national d'action laïque, demande (6 voix pour, 1 contre : Daniel Quézel-Ambrunaz, et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) la modification ou l'abrogation de l'article 89 de la loi d'août 2004 concernant le financement, par les communes, des élèves fréquentant une école privée hors de leur commune ;

- accepte (1 abstention : Armand Cartier-Lange) le principe d'une aide financière pour l'élève de Saint-Alban concerné par le voyage découverte de l'école intercommunale des Villards, et demande à connaître le projet de ce voyage et son budget prévisionnel ;
- appuie la demande de la fédération de parents d'élèves, adressée au resteur, pour pourvoir le poste d'assistante sociale du lycée Paul-Héroult vacant depuis la rentrée 2005.

**● SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2006**

Absents : Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Christian Roche (procuration à Michel Donda), et Emile Quézel-Yoyon.

Un seul point à l'ordre du jour : le conseil municipal décide la mise à l'enquête publique du schéma de zonage sur l'assainissement, suite à l'adoption du schéma directeur d'assainissement (25 septembre 2004).

**● SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2006**

Absente : Annie Chaboud-Crousaz (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz).

**1 – Adoption des procès-verbaux précédents**

Celui du 4 novembre 2006 est adopté à l'unanimité. Quant à celui du 30 septembre 2006, compte tenu du fait que Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange affichent sur les panneaux d'information un « additif » au compte rendu du conseil municipal (NDLR : lire ci-dessous), le maire apporte les précisions suivantes :

- sur la préemption de la parcelle section N numéro 186 « abusive et insuffisamment motivée » selon Emile Quézel-Yoyon, le maire signale qu'aucun recours n'a été fait contre cette préemption ;

- sur la « carence de l'expert foncier » concernant la parcelle section G numéro 1595, Emile Quézel-Yoyon indique que « seul le maire est responsable de cette situation ». Le maire rappelle qu'il a assumé, au conseil du 30 septembre, cette situation, mais il souligne qu'il ne devrait pas être le seul à l'assumer puisque, à l'époque des faits, Emile Quézel-Yoyon était premier adjoint chargé des affaires foncières et donc directement responsable de cette acquisition manquée ;

- sur la circulation automobile sur la piste de l'Echaut, l'additif affirme que l'arrêté de circulation est déjà affiché sur les panneaux. C'est faux, puisque la discussion sur l'arrêté et la convention avec l'association communale de chasse agréée de Saint-Alban est à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal.

Après modification du vote de Daniel Quézel-Ambrunaz concernant le financement des élèves fréquentant une école privée hors de la commune, et qui déclare voter « oui », le procès-verbal est approuvé par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

**2 – Triandou**

A la demande du fermier du *Triandou*, le conseil municipal modifie les horaires d'ouverture comme suit : hors vacances scolaires, ouverture tous les jours, sauf le lundi, de 9 heures à 14 heures et de 16 heures à 22 heures ; le vendredi : ouverture à 11 heures (approvisionnement) ; vacances scolaires : ouverture tous les jours avec les mêmes horaires. Par ailleurs, compte tenu de l'état des lieux à l'arrivée du nouveau fermier, une période de deux mois a été nécessaire pour procéder à un nettoyage complet et à une désinfection des locaux. Le conseil accepte le non-encaissement de la redevance mensuelle jusqu'au 30 avril 2006 (7 voix pour, Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon votant pour un report jusqu'au 31 décembre 2006). La redevance concernant l'occupa-

tion des gîtes sera perçue normalement durant cette période.

**3 – Fleurissement**

Employée sur un contrat à durée déterminée pendant l'été 2006, Amandine Favre-Bonté a donné entière satisfaction et a, en particulier, grandement contribué à l'obtention par la commune du 1<sup>er</sup> prix départemental des village fleuris. Le conseil municipal lui attribue une prime exceptionnelle de 306 euros net.

**4 – SDES**

Le conseil prend connaissance des grandes lignes du rapport d'activité du syndicat départemental d'électricité de Savoie (SDES). Ce syndicat est lié par convention avec EDF et reçoit une redevance annuelle qu'il utilise principalement pour subventionner les mises en souterrain des réseaux électriques. Concernant Saint-Alban, le maire fait part des difficultés que la commune a rencontrées pour obtenir des études, EDF ne les effectuant plus depuis 2002 et aucune entreprise n'ayant répondu aux demandes malgré plusieurs relances. Aucun enfouissement ne sera donc réalisé pendant ce mandat. Néanmoins, le maire propose de relancer la recherche de bureaux d'études de façon à préparer des demandes de subventions pour les années à venir.

**5 – Lotissement**

Le conseil décide de créer une servitude de passage de conduite des eaux usées pour les lots 2 et 3 du lotissement de la Doata.

**6 – Acquisitions foncières**

- piste du Replat : le conseil municipal décide de régulariser la piste du Replat au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> + 20 % d'indemnité de réemploi. Cela concerne des transactions avec MM. Edmond Lauminy, Jacques Cartier-Lange, Gilbert Darves-Blanc, et Mmes Jacqueline Dupenloup et Marthe Darves-Blanc. En cas d'échange, les frais seront partagés entre les deux parties. Concernant des parcelles appartenant à EDF, si EDF accepte le prix fixé par la commune, le conseil municipal accepte l'acquisition de ces parcelles. Par ailleurs, un propriétaire demande un prix supérieur au prix fixé par la commune au prétexte que son terrain était constructible avant l'adoption du POS (1992). Le conseil municipal, considérant qu'à cette époque, et en l'absence de plan d'occupation des sols, tous les terrains étaient réputés constructibles, refuse cette dérogation par 8 voix contre 1 (Armand Cartier-Lange).

- route et lotissement du Mollard. Pour les parcelles appartenant à Mme Michèle Valat, le conseil arrête le prix de 8 euros le m<sup>2</sup> + 20 % d'indemnité de réemploi pour les parcelles situées section G, numéros 1510, 1519 et 1534, et le prix de 4 euros le m<sup>2</sup> + 20 % d'indemnité de réemploi pour la parcelle section G numéro 1515. Pour la parcelle section G numéro 1481, appartenant à M. Joanny Darves, la transaction pourrait se faire à 8 euros le m<sup>2</sup> + 20 % d'indemnité de réemploi

avec vente à M. Darves d'une partie de la parcelle section G numéro 1330, au prix de 10 euros le m<sup>2</sup>, pour une superficie équivalente au prix de la parcelle section G numéro 1481. Les limites de la parcelle cédée seront établies en respectant la réglementation en vigueur concernant la cuve à propane implantée derrière le *Triandou* et en conservant à la commune le terrain situé dans le prolongement du presbytère. Les frais des divisions parcellaires et d'actes seront partagés entre les parties. Le débat sur ce point a été marqué par un incident de séance : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ont exprimé leur désaccord de façon violente et insultante. Le maire a ordonné une suspension de séance, au cours de laquelle Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ont quitté la salle à 22 h 12. A ce sujet le maire a déclaré : « Cet incident appelle de ma part les réflexions suivantes : autant il est normal qu'il y ait des désaccords et qu'ils s'expriment, autant il est inadmissible que certains fassent dégénérer le débat en élevant la voix, en proférant des insultes, en faisant part d'une grande agressivité. Ce comportement masque sans doute l'absence d'arguments valables. Par opposition à cette attitude, il faut souligner le comportement du public qui a la parole sur chaque point de l'ordre du jour et qui intervient toujours de

Lire la suite page 16

**SAINT-ALBAN**

**Vive tension au conseil municipal**

Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange, conseillers municipaux d'opposition, s'expriment sur plusieurs points dans un « additif » au compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2006, et un « rectificatif » à celui du 2 décembre 2006. Ils le font en termes assez vigoureux.

Souhaitant ne pas envenimer davantage les débats et rester au plus près des idées débattues, nous avons étudié les points essentiels de leur argumentation et les re prenons ci-dessous.

On note tout d'abord un différend sémantique entre les deux conseillers et le maire de Saint-Alban : celui-ci affiche-t-il dans la commune des « procès-verbaux » ou des « comptes rendus » des réunions du conseil municipal ?

D'après le dictionnaire Petit Robert, un procès verbal est une « relation officielle écrite de ce qui a été dit ou fait dans une réunion ». Il peut être approuvé ou non par l'assemblée. Un compte rendu est un « exposé, un rapport, une relation. » Faut-il donc en conclure que ce qui est affiché quelques jours après la réunion du conseil municipal est un compte rendu, le procès-verbal étant lui la pièce officielle qui sera ou non adopté lors de la séance suivante ?

Les deux conseillers municipaux précisent de nouveau qu'ils sont pour la construction de garages communaux mais contre celle d'un bâtiment incluant la chaufferie au bois et les garages car, selon eux, « l'avantage financier d'une construction couplée reste à démontrer ».

Ils expliquent qu'ils se sont abstenus sur l'approbation du contrat de fourniture de chaleur par la chaufferie au bois car « le texte du contrat » étant « distribué en séance », ils n'ont « pas pu l'étudier avant pour voter en connaissance de cause ».

Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange, qui ont voté pour l'élargissement de la communauté de communes à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, remettent en cause la représentativité de la consultation du 13 août 2006 (« en réalité seulement 31 % de l'électorat » ont voté non) et qualifient d'« illégale » la consultation du 18 septembre 2006.

Ils souhaitent que la piste de l'Echaut « financée par de l'argent public » soit « au service de tous les usagers tout en respectant la réglementation relative à ce type de réalisation ».

Concernant la vente d'une partie de la parcelle G 1330 (appartenant à la commune) pour une superficie équivalente au prix de la parcelle G 1841 (appartenant à M. Joanny Darves), ils pensent qu'il n'est pas « judicieux de se séparer d'un terrain communal au centre du village (jardin de la cure) que ce soit tout ou en partie ; les 3/4 de cette parcelle seront ainsi cédés ce qui induit une dévalorisation conséquente du reliquat qui ne sera plus que de 225 mètres carrés sur 896 mètres carrés ». Ils confirment que dans les préemptions de parcelles au Frêne, la préemption de la N 186 n'est pas « justifiée car l'acquisition de l'immeuble cadastré N 185 est très aléatoire et complexe à réaliser ».

Enfin, Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange affirment en termes assez vifs que l'agressivité en réunion n'est pas de leur fait mais qu'elle est imputable au maire de Saint-Alban et à Michel Donda, premier adjoint, et qu'elle les a conduits à quitter la séance du conseil municipal du 2 décembre. (Lire sur ce point, page 16, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 décembre 2006.)

Jacqueline Dupenloup et Emmanuel Tronel-Peyroz

**Comptes rendus des conseils Saint-Alban**

Suite de la page 15

façon responsable. » A la reprise de la séance, 4 minutes plus tard, le conseil municipal a adopté la proposition de transaction avec M. Darves par 5 voix pour, 1 abstention (Nicolas Revol), Daniel Quézel-Ambrunaz ne prenant pas part au vote.

- autres régularisations foncières : les propriétaires qui ont eu dans les années passées des terrains occupés par la commune, sans acte, peuvent, s'ils le désirent, prendre contact avec la mairie pour étudier les conditions de régularisation.

**7 – Piste de l'Echaut**

Suite au débat lors de la réunion du conseil du 30 septembre 2006 et à l'entretien avec l'ACCA de Saint-Alban, le conseil autorise le maire à prendre un arrêté qui prévoit que la circulation automobile est interdite sur cette piste, sauf pour les ayants droit (exploitants, riverains, obligations de service, personnes munies d'une autorisation du maire). Une barrière est installée après le parking de l'Echaut et sera fermée dès la mise en vigueur de l'arrêté. Par ailleurs, une convention sera signée avec l'ACCA qui précisera les conditions d'accès en véhicule automobile, en période de chasse, pour les membres de l'ACCA.

**8 – Assainissement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il est obligatoire de procéder tous les 4 ans au contrôle, par un agent spécialisé, des assainissements non collectifs (8 à Saint-Alban). Dans ce but, le syndicat d'eau potable et d'assainissement du Bugeon a mis en place un service public d'assainissement non collectif qui effectuera ces contrôles dans les communes du canton de La Chambre.

Le contrôle sera facturé aux usagers 180 euros HT (300 euros HT pour une nouvelle maison). La commune doit participer à l'investissement nécessaire à la mise en place du service (essentiellement véhicule automobile, outillage et matériel informatique), soit 721,59 € HT (cet investissement étant réparti également entre les communes, quelque soit leur importance). Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondante.

**9 – Divers**

Le conseil :

- adopte des décisions budgétaires modificatives caractérisées essentiellement par l'ajout au budget d'une somme de 20 676 euros provenant du versement des droits de mutation par le département (contre 25 000 euros seulement inscrits par précaution au budget primitif). Une partie importante de ce surplus a été affecté aux divisions parcellaires pour la régularisation de la piste du Replat (12 320 euros).

- accepte de démolir une maison menaçant ruine, après l'ac-

quisition par la commune de la parcelle section G, n° 1232 ;

- décide d'appliquer son droit de préemption sur la parcelle section G numéro 1204 (Eglise) contiguë à la cour du gîte communal, et demande à Me Canta d'établir l'acte correspondant dans le délai fixé par la loi ;

- adopte (6 voix pour et 1 contre : Michel Donda) des indemnités pour les comptables du Trésor : Mme Eliette Le Coz (160,29 € brut, présence 5 mois) et M. Gaël Sonokpon (128,23 € brut, présence 4 mois) ;

- sollicite le maintien de mise à disposition gratuite des services de la DDE pour instruire les autorisations et les actes relatifs à l'occupation des sols sur le territoire de la commune après la réorganisation des services de la DDE et le regroupement des services instructeurs des actes relatifs à l'occupation des sols à Saint-Jean ;

- accepte l'acquisition à Mme Florisse Darves-Blanc de la parcelle section G numéro 1595 au prix de 882 euros pour une superficie de 42 m<sup>2</sup>. L'acte de vente comportera un pacte de préférence pour l'acquisition éventuelle par Mme Noëlle Noël, a prix fixé par le lotisseur, d'un lot contigu à sa parcelle section G numéro 1424 dans le futur lotissement du Mollard. En conséquence, la délibération du 25 juin 2006 fixant des modalités de promesse de vente de cette parcelle est annulée.

- prend connaissance des subventions complémentaires attribuées au projet de chaufferie au bois et garages communaux. L'Ademe donnera sa réponse dans les prochains jours. Ensuite le conseil municipal sera réuni pour prendre une décision définitive, en fonction du coût acceptable pour la commune (lire page 12).

- est informé que la fontaine du Mollard sera remise en place au printemps prochain, M. Seaton ayant accepté (non-réponse au courrier du 16 octobre 2006 valant acceptation) son emplacement.

● **SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2006**

Absents : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Christian Roche), Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange.

**1 – Adoption du procès-verbal précédent**

- A propos du « rectificatif » daté du 10 décembre 2006 et affiché : Emile Quézel-Yoyon a oublié d'écrire qu'il « donnait son avis » de façon totalement impolie, interrompant le maire à plusieurs reprises (en disant « on n'est pas au Lycée ! »), ce qui a entraîné effectivement une violente réaction du maire, qui est chargé de faire respecter la bonne tenue des réunions du conseil municipal.

- Suite au courrier de Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon qui « *récusent formellement qu'un désaccord exprimé en séance sur tel ou tel sujet soit transcrit de façon erronée sur le compte rendu affiché et sur le procès-verbal* » et demandent « de corriger en ce sens la rédaction du procès-verbal du 2 décembre 2006 », le texte du compte rendu est maintenu en l'état, les conseillers présents n'ayant pas compris l'objet de la demande.

- le vote « non » exprimé par Daniel Quézel-Ambrunaz le 30 septembre 2006 est maintenu.

- après le départ de Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon, tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés (sauf l'indemnité aux comptables du Trésor, Michel Donda ayant voté « contre »).

- à la demande de Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon, les pages des comptes rendus seront numérotées. Après ces modifications et remarques, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2006 est adopté à l'unanimité.

**2 – problème foncier**

Malgré plusieurs relances, M. Albert, chargé par la commune d'établir et de transmettre au centre de conservation des

hypothèques l'acte administratif d'acquisition à titre gracieux de la parcelle section G numéro 1595, a effectué cet acte trop tardivement, et cette parcelle a été incluse dans une vente Derrier/Darves-Blanc en août 2004. Une longue procédure s'en est suivie, non encore terminée à ce jour, pour la rétrocession de cette parcelle, qui a entraîné des frais importants pour la commune, et qui a empêché à ce jour de signer les actes d'acquisition des trois lots du lotissement de la Doata. D'autre part, certaines régularisations foncières datant des mandats précédents n'ont pas encore été effectuées par M. Albert. En conséquence, le conseil municipal mandate le maire pour mettre en demeure M. Albert, par courrier recommandé, de rembourser à la commune les frais occasionnés par cette négligence (acquisition de la parcelle, frais d'actes notariés, honoraires de l'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune). La commune demande en outre la restitution des dossiers en possession de M. Albert. Si la mise en demeure est sans effet, le maire est autorisé par le conseil municipal à engager une action en justice par l'intermédiaire de Me Collomb, avocate au barreau d'Alberville.

**3 – Chaufferie au bois**

A la suite du troisième appel à concurrence, le conseil municipal du 31 juillet 2006 avait choisi les entreprises retenues pour la réalisation du projet, mais n'avait pas autorisé le maire à signer les marchés correspondants, par suite de la forte augmentation de la charge communale due à la modification du bâtiment et à l'allongement de la procédure (de 2003 à 2006). Le maire était alors mandaté pour rechercher des financements complémentaires. Les démarches ont permis d'obtenir une subvention exceptionnelle de la Région (85 000 euros pour réalisation d'un bâtiment prototype), 41 270 euros du conseil général de la Savoie et 26 000 euros de la Région en complément pour la chaufferie, 8 000 euros de la fédération Rhône-Alpes des industries du bois, éventuellement 3 000 euros de l'Ademe et 4 200 euros de remises exceptionnelles des entreprises. Compte tenu d'un montant de 687 333 euros pour le projet, la charge communale, pour la chaufferie et 120 m<sup>2</sup> de garages communaux, s'élève à 180 043 euros. Le conseil municipal, considérant l'intérêt de la réalisation : développement des énergies renouvelables, utilisation d'une ressource locale, économies de chauffage pour les bâtiments communaux, décide de réaliser le projet. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007. Un emprunt relais sera appelé dans l'attente du remboursement de la TVA, qui a lieu en 2009 pour les travaux de 2007 (lire page 12).

**4 – Gîte d'alpage**

Le projet initial a dû être complètement réétudié suite aux recommandations des bureaux d'étude SAGE et du Cemagref

concernant les risques de chute de blocs et d'avalanches. L'agence d'architecture Tornassat a présenté un projet de bâtiment déplacé vers la pente et à demi-enterré, le toit servant de protection. Après présentation des plans par Michel Donda, le projet est accepté à l'unanimité.

**5 – Divers**

- Subventions : le conseil alloue 2 545 euros à l'association Saint-Alban en fleurs (au titre de l'année 2006), et 150 euros à Solid'Art Maurienne (pour le baptême de « l'Aura » le 22 septembre 2007 à Sainte-Marie-de-Cuines).

- Piste du Replat. Le conseil municipal refuse une proposition de EDF qui céderait les parcelles d'emprise de la piste du Replat au prix de 0,90 € le m<sup>2</sup>, plus une indemnité de réemploi de 20 %, et maintient le prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> (plus 20 %), prix équivalent pour toutes les parcelles de la zone, en rappelant que le service des domaines avait fixé ce prix à 0,11 € (plus 20 %) au m<sup>2</sup>. Un courrier sera fait à EDF en ce sens. En cas de refus, la procédure d'expropriation sera engagée. Par ailleurs, le conseil accepte un marché de 11 255,20 € TTC avec la SELAS Duboin-Burnier pour réaliser les divisions parcellaires correspondant à l'emprise de cette piste.

- Dégel. Le conseil municipal accepte de signer avec le conseil général de la Savoie une convention de déneigement pour la voie communale assurant la liaison entre la D 927 et la D 927 E (du Planchamp à la mairie). Cette prestation est effectuée à titre gracieux.

- après sa réussite à l'écrit du concours d'adjoint administratif et dans l'attente des résultats définitifs (11 janvier 2007), le conseil municipal renouvelle pour un an le contrat à durée déterminée (CDD), avec les conditions du précédent contrat, de Nathalie Darves-Blanc. En cas de succès au concours, le poste d'adjoint administratif lui sera attribué et le CDD supprimé.

**SAINT-ALBAN**

**Emmanuel Bellot-Mauroz, nouvel employé communal**

Suite au départ de Sébastien Chaix (juin 2006), la commune de Saint-Alban a recruté un nouvel agent technique à temps complet. Originaire de Valmaure, où il habite depuis quelques mois, Emmanuel Bellot-Mauroz, 43 ans, est titulaire d'un BEP de dessinateur industriel.

Après diverses missions intérimaires et des fonctions de contrôleur en météorologie (à Valence) et en tests d'étanchéité (au CERN, Genève), puis un passage comme préparateur de commandes à Pont d'Isère, M. Bellot-Mauroz s'est établi comme artisan garagiste à Portes-lès-Valence, de 1991 à 2005, proposant notamment la restauration de véhicules de collection, une de ses passions.

Titulaire des permis VL et poids lourds, son travail consistera, l'été, dans l'entretien des espaces verts, les fleurissements, l'entretien des sentiers de randonnées, le balisage, la mise en place des panneaux, l'entretien du mobilier urbain, l'installation et la préparation du matériel pour les manifestations ; et, l'hiver, dans le balisage des routes, la conduite des engins de déneigement et le déneigement manuel ainsi que le sablage et le salage (mécanique ou manuel). Emmanuel Bellot-Mauroz a pris ses fonctions le 23 octobre 2006.

**Saint-alban.fr**

Après plusieurs reports, l'ADSL est installée aux Villards depuis mai dernier. Ce n'est pas le très haut débit mais ça permet de naviguer correctement.

Depuis deux mois, le site de Saint Alban ([www.saint-alban.fr](http://www.saint-alban.fr)), est définitivement en place après une période de rodage. On y trouve l'actualité, mise à jour une fois par semaine en moyenne, des pages sur les travaux, sur les associations, etc.

On y trouve également le règlement du Plan local d'urbanisme qui détaille les dispositions générales et celles applicables aux différentes zones : urbaines (ou à urbaniser), agricoles, naturelles, etc., toutes les délibérations du conseil municipal, et le dernier numéro en date du bulletin municipal.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2006

Absents : Delphine Ferroud et Eric Pommier (procurations données, respectivement, à Patrick Louadoudi et Xavier Mugnier).

1 – Communauté de communes

Le maire rappelle que lors de deux votes du conseil municipal au sujet de la définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes (le 7 juillet et le 11 août dernier), Jacques Maurino ne s'est pas prononcé « pour » une seule fois (une fois contre et une abstention) alors qu'un travail important avait été fait en commission avec les représentants de Saint-Alban et qu'il avait été bien expliqué qu'il s'agissait d'approuver, avant le 18 août 2006, l'intérêt communautaire de la communauté de communes dans sa configuration actuelle. Compte tenu qu'en cours de réunion, Jacques Maurino a répondu « non » à une question de René Mugnier qui lui demandait s'il se « sentait à l'aise dans cette structure intercommunale », et que, suite à cette réponse, il lui a été demandé de se retirer de lui-même de la communauté et qu'il a répondu « non », le conseil municipal, conformément à l'article 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, se prononce (7 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 2 refus de vote) pour que Jacques Maurino ne soit plus délégué de la commune de Saint-Colomban à la communauté de communes. Son rem-

placement sera effectué lors d'une prochaine réunion. En outre, le conseil municipal se prononce pour que l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président de la communauté de communes ne se fasse qu'après les prochaines élections municipales (9 voix pour cette proposition, 1 contre : Jacques Maurino, et 1 abstention : Robert Bozon).

2 – Gîtes communaux

Le conseil approuve les devis présentés par la société Meuble montagne pour l'ameublement des gîtes Tardy (La Pierre) et du Chef-Lieu (mairie) pour des montants (TTC) respectifs

(lire page 10).

3 – Divers

- Recensement (lire ci-dessous).
- Le conseil est informé d'une lettre de M. Carrara qui souhaite créer un stand de tir sur le territoire de la commune. Ce pourrait être une animation supplémentaire pour les estivants. Peut-être faudrait-il voir au lieu-dit Les Echets et demander une documentation et la réglementation sur ce sport car ce projet ne semble pas vraiment réalisable sur une zone non constructible.
- Moto Verte Maurienne (lettre



■ Le chantier du nouveau cimetière (Epalus).

de 24 220,94 € et 12 021,06 €. Par ailleurs, concernant la délégation de service public pour la mise en affermage du centre des Myrtilles, du centre des Moulins, du gîte de La Pierre et du chalet du Martinan, trois candidats ont été entendus (Mme Berthier de Chambéry, M. et Mme Estrade de Saint-Alban, et M. Beaucourt de Haute-Savoie). Le conseil retient la candidature de Mme Berthier

de Gilbert Quézel-Ambrunaz souhaiterait organiser la « Montée impossible » aux Echets (entre juin et septembre 2007). Le montant total de cette manifestation s'élèverait à 15 000 euros. La commune pourrait participer à hauteur de 7 500 euros. Au niveau de l'accès, le conseil est d'accord mais il faut voir pour l'organisation car le stationnement des voitures n'est pas possible dans les prés. Une entrevue sera organisée entre Robert Bozon et Gilbert Quézel-Ambrunaz.

- Le conseil approuve (P. Louadoudi s'abstenant) le versement d'une subvention complémentaire à l'association Saint-Col station fleurie pour la MSA, les salaires, les charges patronales et des achats à Bricomarché (850,20 €).
- Le conseil repousse (8 voix contre et 3 abstentions : R. Bozon, J. Maurino et H. Tardy) la demande de P. Gauthier qui souhaitait acheter (ou échanger contre des terrains) l'écurie Moreggia située sous le gîte de Lachenal.
- Suite à une lettre de Mme Françoise Girard, au sujet de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales qui étend aux écoles privées sous contrat d'association l'obligation de participations financières des communes de résidence pour les

enfants scolarisés dans une autre commune, obligation qui ne concernait jusqu'à présent que les écoles publiques, le conseil dénonce cet article et décide de suspendre la mise en œuvre de la circulaire d'application du 2 décembre 2005 (9 voix pour, 1 voix contre : Hervé Tardy, et 1 abstention : Jacques Maurino).

• Suite à une proposition du directeur de la Maison du tourisme, M. Christian Chassagne, pour acheter le pochoir ayant servi pour inscrire « Bienvenue au Tour de France à Saint Colomban-des-Villards – Les Sybelles » sur le terrain de football des Echets (vendu 2 200 euros par la société Applicolor qui a réalisé cette inscription), le conseil municipal estime que ce pochoir devrait faire partie du devis qui a été établi pour réaliser cette publicité, et propose tout au plus l'euro symbolique pour l'acquérir.

• Le conseil décide de prendre en charge (sous forme d'indemnité) la formation de Mlle Lucie Antonacci qui tient l'agence postale si La Poste ne prend pas en charge cette formation. En fin de réunion, Jacques Maurino intervient au sujet des lits touristiques. Réponse : pas de nouvelle à ce sujet. La commune devra pour chaque lit non construit (700 étaient prévus) 550 euros, une somme qui sera provisionnée sur emprunts. A ce sujet, M. Chassagne a contacté M. Yves Alzina, l'un des promoteurs de ce projet immobilier. D'après ce dernier, pour cette année, « c'est bon pour la réalisation des lits pour le bâtiment G. Pour le reste, c'est en attente ».

Hervé Tardy demande que la paille de M. Mollaret soit évacuée.

Enfin concernant le camping, le maire précise que les mobiles homes installés sont à la vente mais que cette vente n'était pas prévue dans le bail emphytéotique signé entre la commune et France Location.

● SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2006

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 décembre 2006), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Delphine Ferroud, Jacques Maurino, Eric Pommier et Alain Rostaing qui ont donné procuration, respectivement, à Patrick Louadoudi, Hervé Tardy, Xavier Mugnier et René Mugnier.

1 – Immobilier

Le maire fait le point sur ce dossier. Suite à plusieurs rencontres avec M. Alzina (12 octobre 2006) et MM. Alzina et de Keyser (9 novembre 2006), il apparaît que ces promoteurs ne sont pas prêts à commencer les travaux dont ils ont demandés à repousser l'ouverture. Par ailleurs, ils sembleraient vouloir construire des chalets en bois, en contradiction avec le permis de construire accordé. De plus, le bâtiment G n'est toujours pas rénové alors qu'ils avaient promis une centaine de lits pour décembre 2006. Aujourd'hui, ils se disent prêts à payer une partie des pénalités dues par la commune n'ayant pas les fonds nécessaires pour en payer la totalité. Enfin, l'architecte du projet, M. Terrier, précise dans une lettre à ses commanditaires, lettre dont il a envoyé une copie à la commune, que ce projet ne respecte pas les règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, le conseil décide (unanimité) de récupérer les terrains du Mollaret et de La Perrière vendus à ces promoteurs en 2005 et dont la vente comprend des clauses résolutoires, et autorise le maire à ester en justice si besoin est, en missionnant Me Salaun, avocat à Albertville. Ensuite le maire donne lecture d'une lettre de M. Gaston Maulin qui se dit intéressé pour réaliser des résidences de tourisme sur ces terrains et des locaux d'accueil à proximité des pistes.

Le conseil prend alors connaissance d'un projet de convention entre la commune et M. Gaston Maulin qui prévoit que la commune cède les terrains du Mollaret et de La Perrière ainsi que des terrains en front de neige, et s'engage à réviser le PLU pour notamment faire passer en constructibles des terrains actuellement pris par le camping. Le conseil accepte cette convention à condition notamment que l'on ne parle plus de pénalités (la commune cédant ses terrains), et que les skieurs de Saint-Colomban

Lire la suite page 18



■ Le départ de la nouvelle route d'accès au domaine skiable (Martinan).

RECENSEMENT

2007 : l'année de Saint-Colomban

Les communes de moins de 10 000 habitants sont désormais recensées une fois tous les cinq ans par roulement. A cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes selon des règles qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, un groupe est recensé. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants aura été recensé.

Après Saint-Alban en 2004, cette année c'est au tour de la commune de Saint-Colomban d'être recensée.

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2007. Chaque résident va recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il remettra les questionnaires à remplir concernant le logement et les personnes qui y habitent. Il est important que tous les résidents participent à cette opération car le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population et de mieux comprendre l'évolution de la commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Les réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Janine Martin-Garin, secrétaire de mairie, sera le coordonnateur communal de ce recensement.

LE SPÉCIALISTE DE LA RÉSIDENCE DE LOISIRS

- Banquettes
- Convertibles
- Literie
- Meubles

Meuble Montagne

Conception et réalisation de

Tél. 04 79 59 46 78 www.meublesmontagne.com

1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

Ets ARLAUD

AGENT Station service ELAN - Automat 24h/24

REPARATION Assistance et dépannage

Vente de véhicules neufs et occasions

Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs

ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43

04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

**Comptes rendus des conseils Saint-Colomban**

Suite de la page 17

puissent skier en Longecombe à forfait constant.

**2 – Travaux**

• Pont sur le Glandon : le chantier suit son cours. Concernant la route d'accès au domaine skiable, le conseil général a prévu une subvention de 1,8 million d'euros.

• Cimetière : le déboisement a commencé le 6 novembre et les souches sont broyées.

• Station d'épuration : la route d'accès est terminée, et les travaux proprement dit commenceront au printemps.

• Garage des dameuses : le début du chantier est pour le 14 novembre. Puis il reprendra au printemps.

• Chapelle de La Pierre. Le conseil repousse un avenant de 6 800 euros proposé par Mme Guilloud, restauratrice d'art, et sollicite des subventions pour la rénovation de deux pièces du mobilier de cette chapelle (Vierge dorée et Maître autel).

**3 – Divers**

Le conseil :

• décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur une transaction à Lachenal (maison Piasentin) mais de l'appliquer sur la transaction Pichon (Hervé Tardy étant contre dans ce dernier cas) ;

• ne donne pas suite (8 voix contre, 1 abstention : Norbert Combet, et 1 pour : Henri Girard) à la proposition de Moto Verte Maurienne pour organiser aux Echets la « Montée impossible » ;

• approuve les tarifs pour les secours sur les pistes de ski, et la convention avec l'entreprise Roux ambulances pour effectuer les opérations de transports sanitaires entre le bas des pistes et l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne au prix unitaires de 163 euros pour la saison d'hiver 2006-2007.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**● SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2006**

Absents : Delphine Ferroud (procuration à Patrick Louadoudi), Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier), et Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz). Le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2006 n'étant pas prêt, il sera approuvé lors de la prochaine réunion.

**1 – Extension de la communauté de communes**

René Mugnier, maire de Saint-Colomban, demande au conseil de reporter à la prochaine réunion ce point inscrit à l'ordre du jour afin que le conseil municipal de Saint-Colomban puisse élire son huitième délégué, Jacques Maurino n'étant plus délégué à la communauté de communes. Après discussion, les délégués de Saint-Alban demande une interruption de séance. De retour, ils demandent à voter le report de ce point à bulletin secret. Le président rejette cette requête et décide le report de ce vote à la prochaine réunion.

**2 – Emprunts**

Pour financer les opérations prévues au budget primitif 2006, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 700 000 euros. Des deux propositions présentées, le conseil décide (12 voix pour, 1 voix contre : Michel Donda, et 1 abstention : Georges Quézel-Ambrunaz) de retenir celle du Crédit local de France dont les caractéristiques sont les suivantes : taux fixe : 4,16 % ; durée : 20 ans ; périodicité : annuelle ; échéances : constantes ; versement des fonds : le 31 octobre 2006 ; 1<sup>er</sup> échéance le 1<sup>er</sup> mars 2007.

**3 – Election d'un 2<sup>e</sup> vice-président**

Le maire de Saint-Colomban indique que sur ce point le conseil municipal de Saint-Colomban est pour repousser cette élection après les prochaines élections municipales (2008). Le maire de Saint-Alban demande un vote à bulletin secret pour maintenir le vote du vice-président à l'ordre du jour. Au vu du résultat de ce vote (7 voix pour et 7 voix contre) le président retire ce point de l'ordre du jour. Après discussion (représentativité incomplète, etc.), les délégués de Saint-Alban se retirent.

**4 – Divers**

Suite au départ des délégués de Saint-Alban, la séance se poursuit par un échange d'informations :

- sur une demande de subvention pour la décharge de classe

3 située dans la combe Fabre ;

- sur les nouveaux plans du gîte d'alpage communiqués par la mairie de Saint-Alban. A ce sujet, le dossier doit être transmis pour le 30 octobre 2006 au 12<sup>e</sup> contrat de plan, mais les pièces nécessaires ne sont pas encore parvenues au secrétariat de la communauté de communes ;
- sur une réunion entre la chambre d'agriculture et les agriculteurs, le 9 octobre 2006, pour valider les cartes d'épandage ainsi que les sites d'implantation des fumières ;
- sur les appels d'offres infructueux de l'étude (urbanisme et foncier) concernant le projet d'aménagement de la zone artisanale et agricole ;
- sur l'inspection académique de la Savoie qui informe sur l'étude éventuelle d'un transfert des cours du samedi matin au mercredi pour la rentrée 2007 ;
- sur un courrier des anciens combattants demandant la prise en charge du repas du 11 novembre 2006.

communauté de communes de 30,4 %. Par ailleurs, Sainte-Marie doit être intégrée sinon elle n'appartiendra plus à la zone ZRR.

En réponse, le maire de Saint-Alban précise que la commune de Sainte-Marie a monté sa TP sans rien demandé et qu'il y a clairement une opposition qui existe dans cette commune à cette politique. Il ajoute qu'il n'a jamais proposé l'entrée de Saint-Etienne-de-Cuines mais pense que, s'il faut faire une extension, il faut l'étudier avec eux. Par ailleurs, le conseil communautaire n'a jamais eu à discuter de cette entrée. M Donda précise que Sainte-Marie a pris la décision de monter sa TP à l'issue de la première réunion de travail de la commission, début mars, alors que celle-ci avait pour but de faire connaissance et de discuter les compétences ; la fiscalité et la finance ont été abordées en avril et mai.

Après ces échanges, le vote du conseil indique 7 voix pour l'extension et 7 voix contre.

René Mugnier demande que soit inscrit au compte rendu que les conseils municipaux soient interrogés sur l'extension dans la mesure où, selon lui, le processus continue, la demande de Sainte-Marie n'ayant pas été rejetée.

Comme elle n'a pas non plus été adoptée, le maire de Saint-Alban a annoncé que la continuation du processus serait considérée par Saint-Alban comme un passage en force et que le conseil municipal de Saint-Alban démissionnerait. Patrick Louadoudi indique qu'il s'entretiendra de ce blocage avec les autorités compétentes.

**● SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2006**

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 décembre 2006), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absents : Annie Bordas (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz), Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Delphine Ferroud (procuration à Patrick Louadoudi) et Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier).

**1 – Approbation des comptes rendus**

Le conseil adopte les comptes rendus du 15 septembre 2006 (13 voix pour et 1 abstention : Georges Quézel-Ambrunaz) après quelques remarques de Georges Quézel-Ambrunaz (à propos du bassin de vie et de l'intervention du public sur la Safer), et du 13 octobre 2006 (unanimité).

**2 – Extension de la communauté de communes**

Le maire de Saint-Colomban intervient pour indiquer que la commune de Saint-Alban a accepté de participer aux travaux de la commission tripartite chargée d'étudier l'intégration de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes, et laisser cette commune augmenter son taux de taxe professionnelle (TP). Il ajoute que lors de la constitution du district, il n'y a pas eu de référendum et que Saint-Etienne-de-Cuines ne peut pas intégrer la communauté de commune, son taux de TP étant de 14 % et celui de la

communité de communes de 30,4 %. Par ailleurs, Sainte-Marie doit être intégrée sinon elle n'appartiendra plus à la zone ZRR.

Après ces échanges, le vote du conseil indique 7 voix pour l'extension et 7 voix contre.

René Mugnier demande que soit inscrit au compte rendu que les conseils municipaux soient interrogés sur l'extension dans la mesure où, selon lui, le processus continue, la demande de Sainte-Marie n'ayant pas été rejetée.

Comme elle n'a pas non plus été adoptée, le maire de Saint-Alban a annoncé que la continuation du processus serait considérée par Saint-Alban comme un passage en force et que le conseil municipal de Saint-Alban démissionnerait. Patrick Louadoudi indique qu'il s'entretiendra de ce blocage avec les autorités compétentes.

Après ces échanges, le vote du conseil indique 7 voix pour l'extension et 7 voix contre.

René Mugnier demande que soit inscrit au compte rendu que les conseils municipaux soient interrogés sur l'extension dans la mesure où, selon lui, le processus continue, la demande de Sainte-Marie n'ayant pas été rejetée.

Comme elle n'a pas non plus été adoptée, le maire de Saint-Alban a annoncé que la continuation du processus serait considérée par Saint-Alban comme un passage en force et que le conseil municipal de Saint-Alban démissionnerait. Patrick Louadoudi indique qu'il s'entretiendra de ce blocage avec les autorités compétentes.

**3 – Décharge publique**

Suite à l'étude réalisée par le Sirtom, le conseil sollicite une subvention pour la fermeture et la réhabilitation de la décharge située combe Favre (Saint-Alban) dont le coût est estimé à 50 000 euros et qui sera inscrite au budget 2007 (7 voix pour, 5 contre : Henri Girard, René Mugnier, Xavier Mugnier, Eric Pommier, Alain Rostaing, et 2 abstentions : Delphine Ferroud, Patrick Louadoudi).

**4 – Maison du tourisme**

Le conseil accepte le contrat de sous-traitance de l'Entreprise Mignola carrelages vers l'Entreprise Yenicé pour un montant de 10 091,36 € TTC, et celui de l'Entreprise Ferraris vers l'Entreprise M2E pour un montant de 13 616,46 € TTC. Il accepte également un avenant de l'Entreprise Decosol (607,65 € HT) et un avenant de l'Entreprise André Mille (655,00 € HT).

**5 – Divers**

• Ecole. Le conseil est informé du recrutement de Mme Marie-Pierre Dejou comme agent ter-

ritorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) (*lire ci-dessous*).

• Cadastre. Le conseil est informé de la demande de l'ONF concernant le prêt du cadastre numérisé sur la commune de Saint-Alban pour un étude sur l'AFP de la combe du Nant.

• Résidence de La Perrière. Le conseil prend connaissance du devis de l'Entreprise Jean-René Bozon-Viaille concernant les travaux de bardage de 4 bâtiments de La Perrière (2 627,96 € TTC par bâtiment). Ces travaux sont programmés au printemps 2007. Le conseil demande un autre devis.

• Gîte d'alpage. Michel Donda s'engage à remettre le dossier d'ici quelques semaines.

• Fumières. Le conseil (unanimité) retient deux sites. A Saint-Colomban, à la sortie sud du Châtelet (d'une superficie de 288 m<sup>2</sup> pour un montant de 138 008 euros HT avec plate-forme couverte) ; à Saint-Alban, dans la combe Barba (d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> pour un montant de 56 250 euros HT avec plate-forme couverte).

• Piste du Merlet. La piste a été réalisée, l'entretien sera effectué par ses utilisateurs.

• Transport. Le conseil décide de demander auprès du conseil général une convention de délégation de compétence sur le transport pour la mise en place d'une navette hivernale pour les skieurs entre les hameaux et le pied des pistes.

• Le conseil attribue (13 pour et 1 contre : M. Donda) une indemnité de conseil à Mme Eliette Le Coz (204,68 € brut) et à M. Gaël Sonokpon (163,74 € brut), percepteurs à La Chambre.

**ECOLE**

**Mme Dejou, nouvelle ATSEM**

Depuis le 22 novembre dernier, Mme Marie-Pierre Dejou remplace Mme Catherine Blanloeil comme agent territorial spécialisé des écoles maternelles à l'école intercommunale de Lachenal.

Originnaire du Lot et âgée de 42 ans, Mme Dejou, est en Maurienne depuis plus de vingt ans. Titulaire d'un CAP petite enfance, elle habite actuellement Randens.

Dans le même temps on apprend que, faute de logement, M. Remy Debret, employé à la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, allait quitter les Villards (avril prochain).

Il serait recruté par le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne).

**Informations**

**Mairie de St-Alban**  
Tél.: 04 79 59 44 67  
Télécopie : 04 79 59 14 85  
E-mail : mairie.stalban@wanadoo.fr  
Site Internet : www.saint-alban.fr

**Mairie de St-Colomban**  
Tél.: 04 79 56 35 72  
Télécopie : 04 79 59 42 81  
E-mail : mairie-st.col@wanadoo.fr

**Communauté de communes**  
Tél.: 04 79 56 37 00  
Télécopie : 04 79 59 42 81  
E-mail : communaute-com.vallee-glandon@wanadoo.fr

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
RETEVEMENTS DE SOLS

**MORINI Alain**  
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

**LA CAVE JEANDET**  
Vins Fins - Champagne - Spiritueux  
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année

11, Place de l'Hôtel de Ville  
73000 Chambéry  
Tél. 04 79 85 61 65

**PARET-GRIS JACQUES Sarl**  
CENTRE USINAGE FAO  
Mécanique de Précision  
Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues  
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

**ALP.SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revetements de Sols

5, rue des Nouvelles  
73000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## L'extension de la communauté de communes repoussée

Le 24 novembre dernier, le conseil communautaire avait à décider de l'entrée de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes. Or, suite à l'éviction récente de Jacques Maurino du conseil communautaire (comme délégué de la commune de Saint-Colomban), les deux communes ayant désormais le même nombre de délégués (7), aucune majorité ne s'est dégagée, 7 conseillers approuvant l'extension et 7 conseillers la refusant, au cours d'un vote à bulletin secret.

Ce résultat a eu un premier effet immédiat : l'extension ne s'est pas faite au 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme cela avait été programmé par les initiateurs de ce projet qui devrait désormais être repoussé après les prochaines élections municipales (printemps 2008).

Mais ce vote n'épuise pas la discussion (*lire les deux « points de vue » ci-dessous*), ni sur la « raison cachée » de cette extension, ni sur les « dommages collatéraux » que ce projet a provoqué dans les deux communes avec – depuis

avril 2004 – la révocation de cinq conseillers municipaux du conseil communautaires.

Des exclusions pratiquées au nom d'un article du Code général des collectivités territoriales qui conduit à se demander pourquoi, finalement, élire des délégués en si grand nombre puisque les idées portées par les conseillers communautaires doivent être celles de la majorité des conseils municipaux qui les élisent. Un seul délégué par commune suffirait...

### Dommages collatéraux

« Communauté : groupe social dont les membres vivent ensemble ou ont des biens, des intérêts communs », dit le Petit Robert. Si l'on s'en tient à cette définition, une communauté de communes devrait être un endroit où se prennent en commun les décisions propres à l'intérêt général des groupes sociaux qui la composent, où l'harmonie devrait régner en maître, chacun étant convié à participer à l'épanouissement de tous, dans une connaissance totale des problèmes que ces groupes doivent résoudre.

Oui mais voilà, il y a l'esprit et il y a la lettre. Vigny disait déjà : « L'homme est un apprenti et la douleur est son maître, et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert. » Et ça semble encore plus vrai aux Villards où rien ne peut se faire sans recourir aux forceps, cette technique d'un autre temps.

Il est vrai que le Villarin, réticent à se lier, a toujours montré un esprit indépendant et retord n'obéissant qu'à sa propre loi. Dans un arrêté préfectoral du 3 septembre 1862 on peut lire : « Le conseil municipal de Saint-Colomban-des-Villards qui, par une opposition systématique, compromettrait gravement, depuis plusieurs années, les intérêts de la commune et la marche de l'administration, vient d'être suspendu et remplacé par une commission provisoire de 6 membres présidé par le maire. » 1862, déjà ! Ce n'est pas rien les gênes... car cela n'est pas sans rappeler les chamailleries d'aujourd'hui.

S'étant enlacés par intérêt, les deux « amants terribles » de la vallée ont appris durant trois mandats à danser ensemble, avec plus ou moins de bonheur, un slow sinon langoureux, du moins paisible. Et puis le caractère impétueux des Villarins a repris le dessus. On opte alors pour le tango, et le tango, c'est bien connu, c'est, outre un pas en avant deux pas en arrière..., une danse qui requiert détermination et rigueur, mais aussi respect de son partenaire, sinon l'on « s'emmêle les pinceaux ». Ce qui fut le cas... Les autorités furent mobilisées, les instances saisies.

Et très vite quelques élus sont sanctionnés, des « sorties de piste » qui apparaissent, pour le Villarin moyen, un peu comme le fait du prince. En avril 2004 c'est Robert Bozon qui laisse la place à Henri Girard pour être, entre autres raisons avancées, le père d'un employé qui plaide contre la communauté de communes. Incompatible ! En avril 2005, c'est Norbert Combet qui n'est pas renouvelé, lui qu'on avait sollicité deux ans plus tôt... Il est remplacé, le même jour, par Jacques Maurino qui vient de faire, à son tour (6 octobre 2006), les frais de cette danse infernale. Voilà pour Saint-Colomban.

A Saint-Alban, même démarche pour ne pas être en reste. C'est d'abord Emile

Quézel-Yoyon, « danseur » trop rigide, qui est contraint de quitter le parquet après 5 mois de mandat (octobre 2005). Il est remplacé par Armand Cartier-Lange qui lui ne fera que 2 mois (février 2006)... « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » demandait Aragon. Je te prends, je te jette. Comment voulez-vous braves gens que le citoyen s'y retrouve ?

D'autant que, sans savoir de quoi il retourne, on lui annonce que désormais la danse se fera à trois partenaires. Certes, une valse à trois temps c'est beaucoup plus charmant, etc., etc. Et diable, qui peut le plus peut le moins non ? Oui mais, quand déjà on ne peut pas le moins, comment faire plus ? Mais surtout, comment comprendre toutes ses tribulations et pourquoi laisser à l'écart la « communauté » des habitants, la vraie communauté en somme ? Une seule fois (été 2005) la population fut invitée à soutenir l'action communautaire. Et encore, ce jour là, lui fut-il demandé d'être solidaire sans qu'on puisse lui en dire davantage...

Quel dommage de tenir à l'écart ceux qui vous ont investi de votre pouvoir. Comment comprendre que, de mandat en mandat, ceux qui ont le pouvoir s'enferment dans leur tour d'ivoire en méprisant (ou peu s'en faut) ceux qui leur ont donné leur légitimité ? Bien sûr, dans quelques mois, faisant table rase d'un passé où ils furent évincés, on viendra leur demander de croire à nouveau dans un futur de convivialité et de transparence où l'aspect communautaire sera roi. Mais attention ! le Villarin a de la mémoire et il est parfois imprévisible. Et si le pouvoir rend (parfois) fou, la sagesse populaire pourrait avoir force de loi.

En attendant, puisque c'est l'époque des vœux et donc des rêves les plus fous, le soir, au fond de mon lit, quand je pense à cette vallée, et surtout à ses habitants que j'aime tant, je me plais à rêver d'un mandat durant lequel des élus, enfin ouverts aux souhaits d'une population en attente, se prendraient au jeu de la transparence. Ils expliqueraient alors les problèmes qui se posent à tous les Villarins et expliciteraient clairement leurs propositions qui seraient à débattre. Je sais je rêve. Mais face aux déceptions successives de tant d'amis, que me reste-t-il aujourd'hui sinon le rêve ?

Et puis, les rêves sont-ils vraiment inaccessibles ?

Gilbert Pautasso

<b>CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE</b> INSTALLATION ET ENTRETIEN	<b>CHIANALE FILS</b>
	Butane - Propane - Camping-gaz 655, avenue de la Gare 73130 St-Etienne-de-Cuines Tél. 04 79 56 23 84

 <b>GERLAND Routes</b>	• Travaux communaux • Accès et abords villas • Devis gratuit sur demande
	St-Jean-de-Maurienne Tél. 04 79 59 81 03 Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

### La raison cachée

L'histoire officielle raconte que le 23 février 2006, le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines a fait une demande pour rejoindre la communauté de communes et que, suite de cette volonté politique, le conseil de la communauté de communes a mis en place une commission tripartite Saint-Alban – Saint-Colomban – Sainte-Marie-de-Cuines chargée de définir les compétences et les statuts de la future communauté de communes élargie. Des statuts que la communauté de communes et les deux communes actuellement membres de la communauté de communes devaient adopter cet automne pour que l'extension de la communauté de communes à la commune de Sainte-Marie soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

On sait aujourd'hui que cette extension ne se fera pas à cette date suite au vote du conseil communautaire qui bloque – momentanément en tout cas – le processus administratif.

Les raisons avancées (aux Villards et à Cuines) pour justifier la demande de Sainte-Marie-de-Cuines sont diverses. Elles ont été rappelées lors d'une conférence de presse donnée le 16 novembre dernier par Patrick Louadoudi, en présence des trois maires concernés (1).

Deux exemples. Michel Vinit, maire de cette commune : « Avec la vallée des Villards, nous sommes très complémentaires » (2). Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes : « Le bassin de vie se situe au niveau du canton. Aujourd'hui, on se rend compte que le développement de la vallée ne peut passer que par un élargissement avec Sainte-Marie, qui à ce jour, dispose de la taxe professionnelle la plus proche de la vallée des Villards » (3).

Autant d'arguments légitimes mais si « politiquement corrects » qu'il est bien difficile d'en réfuter la pertinence : qui peut être contre une coopération intercommunale entre communes voisines ? Encore que, justement, l'on puisse se demander pourquoi, dans ces conditions, la commune de Saint-Etienne-de-Cuines, qui fait de toute évidence aussi partie de ce « bassin de vie », n'ait pas été sollicitée pour un regroupement qui serait du coup apparu plus dynamique et plus crédible.

Pour René Mugnier, maire de Saint-Colomban, le taux de la taxe professionnelle de cette commune était « trop éloigné de celui de la communauté de communes pour envisager une adhésion » (3). Ce qui est vrai, mais passe sous silence le fait que

c'était aussi un peu le cas de Sainte-Marie-de-Cuines qui a fait néanmoins l'effort d'adapter sa fiscalité, dès 2006, pour se préparer à une intégration dès 2007. Mais voulait-on seulement de Saint-Etienne de Cuines ?

Débatte de cette question reviendrait, quittant les formules creuses, à débattre concrètement du bien fondé de cette extension et de ses conséquences (politique et économique) pour la vallée des Villards. Mais, pour qui demeure aux Villards, il est aisé de vérifier que ces discussions sont impossibles, sur les pistes et au café, tout comme dans les conseils où elles s'enlisent inévitablement quand la question est à l'ordre du jour des conseils municipaux ou du conseil communautaire. On a l'impression qu'on pourrait, sur ce sujet, continuer jusqu'à l'aube une discussion commencée la veille en milieu d'après-midi sans jamais pouvoir rapprocher les points de vue.

On peut se demander pourquoi il est tellement difficile de discuter de ce problème. La réponse est simple.

Parce que derrière cette fable d'une commune qui demande à intégrer la communauté de communes pour des raisons de « bassin de vie », se cache la vraie raison de tout ce remue-ménage administratif qu'on peut résumer ainsi, telle que formulée (en privé...) par des élus : « Il faut absolument faire rentrer Sainte-Marie si on ne veut pas qu'en 2008 la présidence de la communauté de communes aille à Saint-Alban ». Tout le reste n'est que littérature.

Ainsi pour ne pas « risquer » de partager le pouvoir avec Saint-Alban, a-t-on imaginé, à Saint-Colomban, un ménage à trois (pas davantage, car sinon on pourrait perdre la maîtrise de l'opération) qui permettrait de rompre un face à face « éternel » avec Saint-Alban. Il suffisait pour cela de « solliciter » une commune « amie » qui trouverait un intérêt à cette opération. Sainte-Marie était la bonne candidate pour deux raisons. D'abord une bonne : si Sainte-Marie n'intègre pas une structure intercommunale à fiscalité propre avant le 31 décembre 2007, elle ne pourra plus faire partie des zones de revitalisation rurale. Ensuite une moins bonne : en se glissant volontairement dans une structure intercommunale, la commune de Sainte-Marie espère ne pas devoir être un jour, pression préfectorale oblige, contrainte de se mettre en communauté avec sa voisine, Sainte-Etienne-de-Cuines, formant ainsi pour le coup un bel et beau bassin de vie...

L'avenir dira si le jeu – une extension artificielle – valait la chandelle – conserver le pouvoir sur un organisme qui concerne 250 habitants...

Jean Bellard

(1) Conférence de presse qui n'était pas publique ni ouverte aux élus villarins...

(2) *Le Dauphiné libéré*, 18 novembre 2006.

(3) *La Maurienne*, 23 novembre 2006.

## DISPARITIONS

## Jacques Darves-Blanc, ancien conseiller municipal (Saint-Alban)

Né le 12 octobre 1944, et issu d'une célèbre lignée de facteurs ruraux villarins, Jacques Darves-Blanc a passé toute sa vie à Saint-Alban : son enfance, sa scolarité à l'école communale, sa jeunesse, et sa vie d'homme, son entreprise de transport y étant installée. Il est décédé le 18 octobre dernier, peu de temps après ses 62 ans.

Passionné de mécanique, c'est au garage Teule de Saint-Avre qu'il a fait son apprentissage avant d'entrer quelques années au garage Duverney de Saint-Jean-de-Maurienne après son service militaire effectué en Allemagne.

Bâtisseur infatigable : une maison au Mollard, un chalet au Replat, un chalet d'alpage au Bacheux, avant de se lancer dans la réalisation d'un superbe chalet à La Toussuire, il était aussi très actif dans beaucoup de domaines de la vie de sa commune : chasseur, skieur, créateur et animateur du motocross de la Croix-des-Charrières, s'essayant à des rallies automobiles avec son ami Albert Cartier.

Une implication qui le poussa tout naturellement à faire partie de l'équipe de jeunes (avec Albert Cartier, Hubert Capelli, Joël Cartier-Lange, Gilbert Quézel-Ambrunaz, et Ulysse Darves-Blanc) qui épaulèrent Maurice Chabrier quand celui-ci devint maire de la commune en 1977.

Conseiller municipal de 1977 à 1983, puis 2<sup>e</sup> adjoint au maire de 1983 à 1989, on lui doit en grande partie la piste du Replat et de la forêt du Nant, qui fait maintenant partie du paysage et du patrimoine de la commune.

Ses dernières années ont été assombries par un accident dont il ne s'était jamais vraiment remis et qui, comme devait le rappeler Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, dans son discours durant la cérémonie civile, l'avait obligé à abandonner : « *son travail et beaucoup de ses activités, en particulier sportives, avouant que cela lui était très pénible et qu'il avait du mal parfois à ne pas perdre complètement le moral* ».

## Jean-Luc Joly, ancien vice-président de la chasse (Saint-Colomban)

Vice-président de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban entre 1990 et 2000, Jean-Luc Joly est décédé accidentellement en montagne le 25 octobre dernier. Parti le matin même de Oullins pour une journée de chasse en compagnie de Marc Bellot-Champignon, Jean-Luc Joly a semblé-t-il perdu l'équilibre en franchissant une barre rocheuse et son corps sans vie a été découvert par Patrice Rostaing-Troux et Christel Martin-Cocher dans une combe située au-delà de Valmaure en direction du Tépéy.

Né le 19 mars 1952 à Rabat, Jean-Luc Joly, après des études secondaires qui le conduisent au baccalauréat, entre dans la Police en 1972 où il occupera successivement les grades d'inspecteur, inspecteur principal, puis de commandant de police. Un métier qu'il exerce à la police judiciaire de Lyon, de 1972 à 1978, puis au SRPJ d'Ajaccio, de 1979 à 1982, puis de nouveau à Lyon, à partir de 1982, au sein de la direction interrégionale de la police judiciaire.

Sa rencontre avec Annie Jamen (Lachal), à la fin des années soixante, va lui faire découvrir la vallée des Villards où il va désormais assouvir ses deux passions : la montagne et la chasse.

Entré au bureau de l'ACCA de Saint-Colomban en 1989, Jean-Luc Joly en devient rapidement le vice-président en décembre 1990 après la démission de Pascal Bozon et l'arrivée d'un nouveau président : Jacques Bellot-Mauroz. Tous les deux feront équipe jusqu'en juin 2000. Durant ces dix années Jean-Luc Joly aura à cœur de faire appliquer la nouvelle réglementation concernant la chasse au grand gibier (plan de chasse avec

pose de bracelet) qui n'a pas été admise de gaîté de cœur par les chasseurs, aux Villards comme ailleurs.

En août 1992, il s'implique dans l'organisation, par les deux ACCA villarines, d'une exposition de trophées de chasse et d'animaux naturalisés, sur une idée d'Henri Guderzo. Exposition montée sur le promenoir de la salle des fêtes. Il était aussi depuis de nombreuses années délégué de massif (Grand Châtelard).

Mais si la chasse était l'une de ses passions, la montagne en était une autre, complémentaire.

Pour Roland Bellot-Champignon qui fut durant toutes ces années son compagnon de

cordée : « *Jean-Luc était volontaire dans l'effort et averti sur les dangers de la haute montagne. C'était un compagnon de cordée, loyal et attentif, généreux, il aimait ça...* ». Une activité qui le mena du ski alpinisme, à la fin des années 90, à l'ascension du Mont-Blanc, toujours avec Roland Bellot-Champignon, en août 1999. Puis ce fut, avec les frères Roland et Marc Bellot-Champignon, l'expédition Equateur 2003 avec l'ascension de l'un des plus hauts volcans en activité de la terre, le Cotopaxi (près de 6 000 mètres). Et les projets ne manquaient pas dans ce domaine. Roland Bellot-Champignon : « *Pour arroser sa retraite qu'il voulait prendre en mars 2007, nous avions mis au point une nouvelle expédition, dans le Zanskar, pour août et septembre 2007, afin de gravir encore un 6 200 m, le Stock-Kangri. Nous irons sans lui, mais avec lui...* »



■ De gauche à droite : Jean-Luc Joly, René et Jacques Bellot-Mauroz, Guy Emieux.

## NAISSANCES

• Le 1<sup>er</sup> août 2006 à Sénas, de **Baptiste**, fils de Olivier et Véronique **Martin-Rosset**, et petit-fils de Yves et Renée **Martin-Rosset** (Le Bessay).

• Le 2 septembre 2006 à Bourgoin, de **Tom**, fils de Eve **Didone** et Nicolas **Pommier**, petit-fils de Sabine **Pommier**, et arrière-petit-fils de Jacqueline **Communal** (famille **Paret-Gris**, Martinan).

• Le 27 septembre 2006 à Chambéry, de **Alexandre**, fils de Nicolas et Anne-Lise **Gardet**, et arrière-petit-fils de **Alexandre Darves-Bornoz** (†) et Irène, née **Quézel-Mouchet** (Le Frêne).

• Le 28 septembre 2006 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Louna**, fille de Aurélia **Estèves** et Jérôme **Ritter**, et petite-fille de Annie **Chaboud-Crousaz** (Premier-Villard).

• Le 23 octobre 2006 à Ecully, de **Tanguy**, fils de Aurélie et Yannick **Barbarat**, petit-fils de Paul et Bernadette **Paret**, et arrière-petit-fils de Antoine et Gabrielle **Paret** (Martinan).

• Le 31 octobre 2006 à Grenoble, de **Elyne**, fille de Eric et Thérèse **Bozon**, et petite-fille de Henri (†) et Nicole **Bozon** (Les Roches).

• Le 5 novembre 2006 à Saint-Martin d'Hères, de **Amalia Louis-Emieux**, fille de Maïté **Louis** et Mickaël **Emieux**, petite-fille de Michèle et Christian **Emieux**, et arrière-petit-fille de Marie **Emieux** (Martinan).

• Le 14 novembre 2006 à Belley, de **Maéline** et **Anaïs**, filles de Sandrine **Jamen** et Xavier **Bergère**, petites-filles de Paulette et René **Jamen**, et arrière-petites-filles de Francine et Lucien **Jamen** (Lachal).

• Le 22 novembre 2006 à Bourgoin-Jallieu, de **Clara**, fille de Emmanuelle et Nicolas **Taverna**, petite-fille de Rosemary et Jacky **Humbert**, et arrière-petit-fille de Jeanne et Joanny **Darves** (Eglise).

## MARIAGES

• Le 15 juillet 2006 à Dingy-en-Vuache, de Alexandra **Vaillant** et Guy-Pierre **Cerdà**. Alexandra est la petite-fille de Léon **Martin-Cocher** (†, Valmaure).

• Le 2 septembre 2006 à Bayonne, de Sébastien **Lacaze** et Nadège **Tavéra**. Nadège est la fille d'Annette et Maurice **Tavéra** et la petite-fille de Lily **Tavéra** née **Bordon-Biron** (†, Les Roches).

• Le 9 septembre 2006 à La Tour de Salvagny, de Anne **Roure** et Jean-Philippe **Paret**. Jean-Philippe **Paret** est le fils de Marie-Josette et Daniel **Paret** (Martinan).

• Le 14 octobre 2006 à Publier (Haute-Savoie), de Sophie **Vulliez** et Norbert **Viollaz**. Norbert est le fils de Maurice et Josette **Viollaz**, et le petit-fils d'Alexandre (†) et Ninette **Bozon** (Lachal), et de Juliette **Bozon** (Martinan).

• Le 21 octobre 2006 à Challes-les-Eaux, de Marjorie **Martin-Garin** (Les Roches – Le Bessay) et Yannick **Fressoz**.

## DÉCÈS

• De Mme Marcelle **Combarrous** née **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 23 janvier

2006 à Grenoble (89 ans).

• De M. Yvon **Rostaing** (Valmaure), le 14 septembre 2006 à Aubagne (63 ans).

• De M. Roger **Delord** (Lachal), le 25 septembre 2006 à Carro (74 ans).

• De Mme Simone **Martin-Cocher** née **Mailland** (Le Pont), le 16 octobre 2006 à La Motte-Servolex (83 ans).

• De M. Jacques **Darves-Blanc** (le Mollard), le 18 octobre 2006 à Saint-Jean de Maurienne (62 ans) [lire ci-contre].

• De M. Marius **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 24 octobre 2006 à Saint-Colomban-des-Villards (92 ans).

• De M. Jean-Luc **Joly** (Lachal), le 25 octobre 2006 à Saint-Colomban-des-Villards (55 ans) [lire ci-contre].

• De M. Emile **Cuinat** (La Perrière), le 26 octobre 2006 à Saint-Jean-de-Maurienne (75 ans).

• De Mme Juliette **Bozon** (Martinan), le 5 novembre 2006 à La Tronche (87 ans).

• De M. Raymond **Roche**, le 9 novembre 2006 à Echirrolles (83 ans). Il était le père de Christian **Roche** (Premier-Villard).

• De Mme Marthe **Carraz** née **Girard** (Chef-Lieu), le 22 novembre 2006 à Albertville (80 ans) [A l'ouverture de la route carrossable (1874), l'entrepreneur Pierre Girard, ardoisier et transporteur, des Roches, construit deux hôtels. L'un de ces hôtels est celui du Glandon. En 1890, son fils Claude lui adjoint une boulangerie. Cet hôtel sera longtemps tenu par Mme Louise Girard puis par sa fille, Marthe Carraz, dans une ambiance conviviale et bon enfant. En 1972, cet établissement a été repris par Maurice Bozon.]

## DISTINCTIONS

• Entré au Club alpin français (Albertville) au début des années 70 et membre de son comité directeur depuis 1974, Roland Bellot-Champignon a reçu la médaille d'argent de la jeunesse et des sports. Après avoir « écumé » les sommets villarins, Roland Bellot-Champignon a conduit des expéditions au Népal et en Equateur, et en prépare une prochaine au Zanskar.

• Le 5 octobre 2006, lors de la cérémonie de rentrée, le président de l'université de Savoie a remis l'insigne d'officier dans l'ordre des Palmes académiques à Rosemary Humbert, fille de Jeanne et Joanny Darves (Eglise).

## PETITES ANNONCES

• Un Villarin cherche à acheter, à Saint-Colomban ou à Saint-Alban, un chalet de montagne à rénover. Contacter Norbert Combet. Tél. : 06-15-20-91-27.

• Vacancière à Saint-Colomban depuis de nombreuses années, et enseignante bientôt à la retraite, souhaiterait acquérir une petite demeure aux Villards. Adresser des offres au 04-90-26-42-05.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale  
**Le Petit Villarin**

21, rue Albert Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :  
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

## LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (†), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.